

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conseil municipal

Séance du 30 mars 2016

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 163 – Présents à la séance : 132

Date de la convocation et de son affichage : 23 mars 2016

Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2016

L'An Deux Mille Seize, le trente mars à 17H00, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 23 mars 2016 par M. ARRIVE, maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée de Equeurdreville-Hainneville.

PRESENTS – ADAM Michel - AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Marie-Claire -BAUDIN Philippe - BERNARD Christian - BESNARD Angélique - BESUELLE Régine - BEURTON Sophie - BIHET Pierre (pouvoir DESNOUES Marylène, à son départ) - BOURDEL Marcel - BOURDON Cyril - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - BRUNET Alain - CATHERINE Arnaud - CATHERINE Christian - CAUVIN Bernard (pouvoir GODEFROY Annick, à son départ) - CEDRA Thierry – CHAMPAIN Jacqueline - CHEMIN Sylvain (pouvoir DELESTRE Richard, à son départ) - CLUGERY Bruno - COLSON Christiane (pouvoir BAUDIN Marie-Claire, à son départ) - CONDETTE Christophe - CORPEL Sophie - CREN Anne - CUNY Daniel - DANZIAN Monique – DELAUNAY Sylvie - DELESTRE Richard - DESNOUES Marylène - DUFOUR Christine - DUPREY Catherine - DUVAL Karine (pouvoir FAGNEN Sébastien, à son départ) - EPPE Jean-Bernard - FAGNEN Sébastien - FATOME Martine - FERNAGU Jean-Marie - FEUILLY Hervé (pouvoir FRANCOISE Bruno, à son départ) - FRANCOISE Bruno (pouvoir BRUNET Alain, jusqu'à son arrivée) - GENTILE Catherine - GESNOUIN Marie-Claude - GODEFROY Annick - GOUREMAN Paul - GRUNEWALD Martine - GUEGAN Fabienne - GUERRY Aurélie - GUILLOT Marie-Annick - HAIRON Maryline - HAMELIN Charlotte - HAMON Françoise (pouvoir M. FERNAGU, à son départ) - HÉBERT Dominique - HEBERT Raymond - HENNEBAUT Jean-Marc –HOUIVET Benoît - HOULLEGATTE Jean-Michel - HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - HUREL Karine - JEANNE Lucile – JOLY Kristelle - JORET Marc - JOZEAU-MARIGNE Muriel (pouvoir LAGARDE Jean dès son départ) - JUMELIN Béatrice (pouvoir HAMELIN Charlotte, à son départ) - LAGARDE Jean - LAINÉ Sylvie - LAISNEY Michel - LAMBERT-CARABIN Annie - LAUNOY Claudie – LE BARBENCHON Aline - LE MONNYER Florence (pouvoir VIGNET Hubert, jusqu'à son arrivée) - LEBOIDRE Jean-Louis (pouvoir GUEGAN Fabienne jusqu'à son arrivée) - LECLAIRE Maryvonne - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEGOUBEY Frédéric - LEGOUIX Daniel - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Anne - LEJUEZ Nicolas - LELOY Jean-Pierre – LEMARINEL Nelly - LEPOITTEVIN Gilbert - LEPOTIER Carole (pouvoir HEBERT Raymond, à son départ) - LEQUILBEC Frédéric (pouvoir LEGOUBEY Frédéric à son départ) –LEREVEREND Philippe - LEROUX Patrick - LETERRIER Sarah - LETOUZÉ Thierry - LINCHEAU Jean-Marie - LIOT Claude - LOUISET Michel (pouvoir GENTILE Catherine, à son départ) - LUCAS David - LUCE Christophe –MACÉ Isabelle - MADEC Nathalie - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE David (pouvoir HOUIVET Benoit, jusqu'à son arrivée et à son départ) – OLIVIER Hubert - OVIVIER Stéphane - PERRET Benoît - PIC Anna - PICHON Hugues - PICHON Jean-Pierre - PINEL Dominique –POIZOT Emmanuel - POUTAS Louis - RENARD Nathalie - RENE Annie - REY Michel - RONSIN Chantal – ROUSSEL Pascal - ROUXEL André (pouvoir LIOT Claude, jusqu'à son arrivée) – SÉBIRE Nelly - SIMON Sylvie - SIMONIN Philippe – SOETAERT Pierre (pouvoir CUNY Daniel, jusqu'à son arrivée et pouvoir à JORET Pierre à son départ) - SOURISSE Claudine (pouvoir LEROUX Patrick, jusqu'à son arrivée) – SPAGNOL Marc - TAUPIN Dominique - TAVARD Agnès - TESSON Patrick - THÉVENY Marianne - THIEULENT Lydia (pouvoir THEVENY Marianne, dès son départ) - TIFFREAU Danièle (pouvoir JEANNE Lucile à son départ) - TISON Franck – TRAVERT Alain – VARENNE Valérie - VAULTIER Thérèse - VAYER Dominique - VIGNET Hubert - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSES – BASTIAN Frédéric (pouvoir ARRIVE Benoit) – BONYADI Bazin (pouvoir THIEULENT Lydia, jusqu'à son départ) – BOUSSELMAME Nouredine (pouvoir CATHERINE Arnaud) - BURNOUF Hervé (pouvoir LEPOITTEVIN Gilbert) - DESPLAINIS Isabelle (pouvoir FEUILLY Hervé, jusqu'à son départ) - DUREL Jacqueline (pouvoir DANZIAN Monique) - EUDET Yveline (pouvoir EPPE Jean-Bernard) - FONTAINE Bernard (pouvoir ROUSSEL Pascal) - GODIN Guylaine (pouvoir HOULLEGATTE Jean-Michel) – GOSSELIN-FLEURY Geneviève - GUYON Sophie (pouvoir HUBERT Jacques) - HERY Sophie (pouvoir BOURDON Cyril) - LEBONNOIS Marie-Françoise (pouvoir VIVIER Nicolas) - LERECULEY Daniel (pouvoir BERNARD Christian) - LORIMIER Monique (pouvoir SÉBIRE Nelly) - MACE Céline (pouvoir LEFRANC Bertrand) - MARIVAUX Isabelle (pouvoir LEFAIX-VERON Odile) - MONNIER Jean (pouvoir LECLAIRE Maryvonne) – PEYPE Gaëlle (pouvoir LEGOUIX Daniel) - POIDEVIN Hugo (pouvoir LEJAMTEL Ralph) - RENARD Nicolle (pouvoir GOUREMAN Paul, jusqu'à son départ) - ROUILLE Maurice (pouvoir OLIVIER Hubert) - ROUSVOAL Camille (pouvoir HAMON Françoise, jusqu'à son départ) - SOREL Jeanne (pouvoir SIMON Sylvie)

ABSENTS - BLED Corinne - HUET Catherine – HUET Fabrice - MARTIN Olivier - ORANGE Jacques - PISMONT Geneviève - VALTON Thierry

M. Pascal ROUSSEL conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

Pouvoirs :

Mme Camille Rousvoal donne pouvoir à Mme Françoise Hamon
M. Hugo Poidevin donne pouvoir à M. Ralph Lejamtel
Mme Céline Macé donne pouvoir à M. Lefranc
Mme Carole Lepotier donne pouvoir à M. Raymond Hébert ou à Mme Nathalie Madec à partir de 20 h
Mme Florence Le Monnyer donne pouvoir à M. Hubert Vignet
M. Bernard Fontaine donne pouvoir à M. Pascal Roussel ou à M. Frédéric Legoubey
M. Bernard Cauvin donne pouvoir à Mme Annick Godefroy à partir de 20 h
Mme Claudine Sourisse donne pouvoir à M. Patrick Leroux ou à Mme Nelly Sébire jusqu'à son arrivée
M. André Rouxel donne pouvoir à M. Claude Liot
M. Maurice Rouelle donne pouvoir à M. Olivier Hubert
Mme Gaëlle PEYPE donne pouvoir à Mme Nathalie Madec ou à M. Daniel Legoux jusqu'à son arrivée
Mme Isabelle Marivaux donne pouvoir à Mme Odile Lefaix-Véron
Mme Monique Lorimier donne pouvoir à Mme Claudine Sourisse ou à Mme Nelly Sébire
Mme Marie-Françoise Lebonnois donne pouvoir à M. Nicolas Vivier
M. Jean-Louis Leboindre donne pouvoir à Mme Fabienne Guegan ou à M. Hubert Olivier
Mme Aline Le Barbenchon donne pouvoir à Mme Krsitelle Joly
M. Sylvain Chemin donne pouvoir à M. Richard Delestre à son départ
Mme Béatrice Jumelin donne pouvoir à Mme Charlotte Hamelin ou à Anne Ambrois à son départ
Mme Gosselin-Fleury donne pouvoir à M. Benoît Arrivé
Mme Guilaine Godin donne pouvoir à M. Jean-Michel Houllegatte
Mme Yveline Eudet donne pouvoir à M. Jean-Bernard Eppe ou à M. Hugues Pichon
Mme Karine Duval donne pouvoir à M. Sébastien Fagnen ou à Mme Sarah Leterrier
M. Hervé Burnouf donne pouvoir à M. Gilbert Lepoidevin
M. Nourredine Boussemmane donne pouvoir à M. Arnaud Catherine
M. Frédéric Bastian donne pouvoir à M. Benoît Arrivé
Mme Sophie Héry donne pouvoir à M. Cyril bourdon
M. David Margueritte donne pouvoir à M. Benoît Houivet jusqu'à son arrivée
M. Jean Monnier donne pouvoir à Mme Maryvonne Leclerc
Mme Nicole Renard donne pouvoir à M. Paul Gourman
Mme Isabelle Desplains donne pouvoir M. Hervé Feuilly
M. Bruno Françoise donne pouvoir à M. Alain Brunet
Mme Jacqueline Durel donne pouvoir à Mme Monique Danzian
M. Michel Louiset donne pouvoir à Mme Catherine Gentile à partir de 18 h
Mme Sophie Guillon donne pouvoir à M. Jacques Hubert
M. Pierre Soetaert donne pouvoir à M. Daniel Cuny
Mme Jeanne Sorel donne pouvoir à Monsieur Bousseleman ou à Mme Sylvie Simon
M. Barzin Bonyadi donne pouvoir à Mme Lydia Thieulent
M. Daniel L'Ereculey donne pouvoir à M. Christian Bernard

Intervention de Monsieur le Maire

« Nous allons donc pouvoir commencer ce conseil municipal avec un ordre du jour relativement chargé et nous allons commencer par le compte-rendu des décisions et l'adoption du PV de notre dernière séance. Y a-t-il des questions, des remarques ou des prises de parole.

intervention de Monsieur Alain Brunet

« Concernant les décisions qui ont été citées dans le document, il y a plusieurs décisions qui n'ont jamais été vues en conseil communal, notamment les 2016-34, 2016-35, 2016-36, 2016-77 et 2016-86 »

Intervention de Monsieur le Maire

« C'est normal, puisque j'ai délégué sur un certain nombre de choses et cela avait été vu au 1^{er} conseil, donc on vous en informe sous forme de décision comme on le faisait auparavant dans les collectivités et notamment à la communauté urbaine ».

Intervention de Monsieur Brunet

« J'ai d'autres remarques sur des attributions de concessions funéraires, je vois qu'il y a eu des numéros de concessions qui ont déjà été cités lors du dernier conseil municipal du 3 février. Quelle est la raison de retrouver d'anciens numéros ? Et enfin une dernière remarque page 12 du compte-rendu du conseil municipal paragraphe 2, dans les interventions, est-il possible de rajouter le nom de Monsieur Jacques Hubert qui n'a pas été noté ».

1 – Communications diverses

2 - Compte-rendu des décisions du Maire prises en application des dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire rend compte des décisions du Maire du 15 octobre 2015 au 29 février 2016

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 février 2016

Le conseil adopte

3 Délégation des aides à la pierre. Présidence de la commission locale d'amélioration de l'habitat. Désignation d'un représentant

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur Arrivé

« Vous avez pris connaissance de la délibération. On vous rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2016 la CUC a été dissoute au profit de la commune nouvelle qui se substitue conformément à l'article du CGCT dans toutes les délibérations et dans tous les actes pris par la Communauté Urbaine de Cherbourg ».

Après en avoir délibéré, le conseil désigne :

M. FAGNEN, membre titulaire – M. SEBIRE, membre suppléant

Pour : 118

Contre : 5

Abstention : 31

4 Comité Régional de l'habitat et de l'hébergement. Désignation des représentants

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur Arrivé

« La délibération vous rappelle que le comité régional de l'habitat et de l'hébergement est compétent et donne son avis sur un certain nombre de sujets notamment la satisfaction des besoins en logement des différentes catégories de population, les orientations de la politique de l'habitat dans la région, la programmation annuelle des différentes aides publiques au logement dans la région et la coordination de ces financements, les modalités d'application dans la région des principes qui régissent l'attribution des logements locatifs sociaux, les politiques menées dans la région en faveur du logement des populations défavorisées et des populations immigrées. Le conseil est invité à désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de ce comité régional de l'habitat et de l'hébergement ».

Intervention d'un élu du groupe « Cercle du Cotentin »

« Juste une explication de vote pour le Cercle du Cotentin sur les prochaines délibérations, le groupe s'abstiendra quand le groupe ne pourra pas être représenté, quand il n'y aura qu'un titulaire par exemple, le groupe votera contre lorsqu'il ne sera pas représenté et qu'il pourrait l'être et il votera pour quand il sera représenté dans les instances.

Intervention de Monsieur le Maire

« Mais pour ce vote là il n'y a pas de question puisqu'il y a un titulaire et un suppléant »

Après en avoir délibéré, le conseil désigne :

M. FAGNEN, membre titulaire – M. SEBIRE, membre suppléant

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 35

5 EPIC de Tourisme Cherbourg-Cotentin. Désignation de représentants au comité de direction

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire

« Nous sommes toujours, vous l'avez compris, dans les désignations, il y en a un certain nombre aujourd'hui et probablement encore quelques unes au prochain conseil. On vous rappelle que l'EPIC de tourisme de Cherbourg en Cotentin a été créé par délibération de la Communauté Urbaine en mars 2009, que cet établissement doit assurer, bien entendu, les missions de service public tels que définis à l'article L 133-3 du Code du Tourisme et qu'à ce titre il assure l'accueil, l'information des touristes ainsi

que la promotion touristique ce qui se fait avec le conseil départemental et régional du tourisme. Il peut être chargé par notre conseil de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et les programmes locaux de développement et à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local et peut commercialiser des prestations de services touristiques ainsi que des produits dérivés et également participer à la promotion de manifestations culturelles ou touristiques. Il doit être aussi consulté sur des équipements collectifs touristiques. Il est domicilié Quai Alexandre III. Je profite de cette délibération pour saluer les équipes de l'EPIC. Il faut désigner 11 membres et suppléants pour siéger au comité de direction. Nous vous proposons, 11 titulaires : M. CAUVIN, M. FAGNEN, MM. LEPOITTEVIN, CATHERINE A, Mmes BESUELLE, JOZEAU-MARIGNE, M. VIGNET, Mme VARENNE, M. ROUSSEL, Mmes GESNOUIN, PEYPE
11 suppléants : M. POUTAS, Mme LEFAIX-VERON, M. PINEL, Mme DELAUNAY, M. BAUDIN, Mmes GRUNEWALD, THEVENY, GODIN, LEBONNOIS, MM. LEJAMTEL, LEQUILBEC

Conformément à ce qui s'est dit au dernier conseil, nous avons maintenu autant que faire se peut les anciennes représentations, toujours la même logique. On ne change pas sauf quand les nouvelles délégations et les nouvelles compétences l'imposent ou sauf quand quelqu'un ne souhaite plus siéger

Après en avoir délibéré, le conseil désigne :

11 Titulaires : M. CAUVIN, M. FAGNEN, MM. LEPOITTEVIN, CATHERINE A., Mmes BESUELLE, JOZEAU-MARIGNE, M. VIGNET, Mme VARENNE, M. ROUSSEL, Mmes GESNOUIN, PEYPE

11 Suppléants : M. POUTAS, Mme LEFAIX-VERON, M. PINEL, Mme DELAUNAY, M. BAUDIN, Mmes GRUNEWALD, THEVENY, GODIN., LEBONNOIS, MM. LEJAMTEL, LEQUILBEC

Pour : 148

Contre : 0

Abstention : 7

6 Commission consultative des services publics locaux. Composition et désignation des délégués

Rapporteur : M. ARRIVE

intervention de Monsieur le Maire

« on vous rappelle le rôle de cette commission qui est une commission importante qui a été instituée en 2002 par l'article 5 de la loi dite de « démocratie de proximité », elle a pour principaux objectifs à la fois de créer de nouvelles relations avec les usagers des services publics locaux, de mieux prendre en compte les attentes et les aspirations des usagers, d'améliorer la qualité et l'efficacité des services, au travers notamment de l'examen de l'activité et de la qualité des services publics en liaison avec les associations d'usagers. On vous rappelle également la composition et le fonctionnement. La commission consultative sera amenée à traiter, comme c'était le cas auparavant (cf liste énumérée dans la délibération). Le conseil est invité à désigner les représentants d'associations locales :

- M. le Président de l'AFAC ou son représentant,
- M. le Président de l'UFC « Que Choisir » ou son représentant
- M. le Président de l'UDAF ou son représentant
- M. Le Président de l'association « Vivre aux Provinces » ou son représentant,
- M. le Président de l'INCOSA CGT ou son représentant
- M. Le Président de l'ASSECO CFDT ou son représentant
- M. le Président de l'AFOC (DO) ou son représentant

Et à procéder à l'élection de neuf membres titulaires et cinq suppléants pour siéger au sein de cette instance.

Cette commission des services publics locaux sera présidée par Sylvie Delaunay, nous vous proposons en titulaires :

MM. BAUDIN, BOURDON, CATHERINE A, CAUVIN, DELESTRE, HOULLEGATTE, Mmes HUET, LE MONNYER, M. POUTAS

Et en suppléants : Mmes BESUELLE, LEFAIX-VERON, M. LOUISET, Mme THEVENY, M. ROUSSEL ».

Après en avoir délibéré, le conseil désigne :

10 Titulaires : MM. BAUDIN, BOURDON, CATHERINE A, CAUVIN, DELESTRE, HOULLEGATTE, Mmes HUET, LE MONNYER, M. POUTAS

5 Suppléants : Mmes BESUELLE, LEFAIX-VERON, M. LOUISET, Mme THEVENY, M. ROUSSEL

Pour : 148

Contre : 0

Abstention : 7

7 Commission accessibilité. Composition et désignation des membres

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire :

« La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a créé un certain nombre d'outils et de dispositifs destinés à donner une nouvelle impulsion à l'intégration des personnes handicapées. On vous rappelle l'article du Code Général des Collectivités Territoriales dans les communes de 5000 habitants et plus, article qui crée une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. L'objectif est l'intégration pleine et entière des personnes handicapées dans la ville au travers de leur autonomie et de leur accessibilité dans le logement, dans leur déplacement mais aussi, bien entendu, dans leur intégration dans la vie sociale et culturelle à partir de l'action établie dans la concertation et le partenariat. Cette commission a pour mission de favoriser l'accessibilité en élaborant le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces urbains, le schéma directeur d'accessibilité des transports urbains et d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et également d'élaboration un schéma d'accessibilité des bâtiments communaux. Cette commission est présidée par Monsieur le Maire ou son représentant et sera présidée par Frédéric Bastian en charge du développement social et de la promotion de la santé.

Le conseil est invité :

- à procéder à la désignation des associations représentatives des différents handicaps :
 - association des Paralysés de France (APF)
 - association Handicap intégration en Cotentin (HIC)
 - association Accidentés de la Vie (FNATH)
 - association des devenus sourds et malentendants de la Manche (ADSMN)
 - association des sourds de Cherbourg-Octeville et e la Manche (ASCOM)
 - association des aveugles et malvoyants de la Manche
 - association RETINA
 - associations de parents et amis de personnes handicapées mentales du Cotentin (APEI)
 - association du Cotentin d'aide et d'insertion sociale (ACAIS)
 - association des Aînés de la Glacerie
 - association AREHAG
 - représentants de conseils de quartier de Cherbourg-Octeville
 - association Habitat et Humanisme
 - association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (ADAPT)

- à désigner les représentants de Cherbourg en Cotentin
 - Président : Frédéric Bastian
 - M. Burnouf, M. Fagnen, M. Maghe, M. Poutas
 - + 1 élu par commune déléguée :
 - M. Brantonne
 - M. Catherine C
 - Mme Sébire
 - M. Hébert R
 - Mme Lefaix-Véron

Après en avoir délibéré, le conseil désigne M. BURNOUF - M. FAGNEN – MAGHE- M.POUTAS

+ 1 représentant par commune déléguée

La Glacerie : M. BRANTONNE

Cherbourg-Octeville :M. CATHERINE C

Tourlaville : Mme SEBIRE

Querqueville : M. HEBERT R

Equeurdreville-Hainneville : Mme LEFAIX-VERON

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 8

8 Commission de délégation de service public. Election des membres

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire

« Vous avez pris connaissance de cette délibération et de l'organisation de la commission. Aucune liste n'ayant été déposée, il est proposé que la composition de la commission soit celle de la commission d'appel d'offres qui sera également présidée par Sylvie Delaunay et nous vous proposons :
5 Titulaires : M. BAUDIN, Mme THEVENY, Mme LEBONNOIS, Mme LE BARBENCHON, M. FEUILLY
5 suppléants : Mme GRUNEWALD, Mme HUBERT, M. VIGNET, M. DELESTRE, M. ROUSSEL ».

Après en avoir délibéré, le conseil désigne :

5 Titulaires : M. BAUDIN, Mme THEVENY, Mme LEBONNOIS, Mme LE BARBENCHON, M. FEUILLY
5 suppléants : Mme GRUNEWALD, Mme HUBERT, M. VIGNET, M. DELESTRE, M. ROUSSEL

Pour : 137 Contre : 0 Abstention : 18

9 Délégation pour l'exploitation des jeux du casino. Représentation de la commune à la commission de suivi

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire

« Vous connaissez cette commission qui a pour objectif d'être consultée sur toute question relative à l'exécution de la convention qui nous lie au Casino, les manifestations culturelles, l'accessibilité au Casino pour les clients, la liste des associations situées sur la commune subventionnées par le Délégué et les autres questions de nature à renforcer l'attractivité du Casino et de la commune et à assurer la bonne exécution de la convention. Le conseil est invité à désigner Mme Sylvie Delaunay et M. Fagnen pour représenter la ville de Cherbourg en Cotentin, autorité délégante, à la commission de suivi prévue par le cahier des charges de la délégation pour l'exploitation des jeux du Casino ».

Après en avoir délibéré, le conseil désigne :
Mme DELAUNAY, membre titulaire – M. FAGNEN, membre suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil adopte
Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 35

10 Conseil de discipline de recours. Désignation d'un représentant de la collectivité

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire

« Cette délibération vise à désigner un représentant de la collectivité pour prendre part au tirage au sort en vue de siéger au conseil de discipline de recours de la région Normandie en qualité de représentant des communes de plus de 20 000 habitants. Le conseil est donc invité à désigner un représentant de la ville de Cherbourg en Cotentin et de son CCAS pour participer au tirage au sort en vue de siéger éventuellement au conseil de discipline de recours de la Région Normandie et compte tenu de sa délégation nous vous proposons de désigner M. Nicolas Vivier.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne M. VIVIER

Après en avoir délibéré, le conseil adopte
Pour : 147 Contre : 0 Abstention : 8

11 Association « A.B.I.S.H. » Gérante du centre éducatif et d'insertion pour mineurs délinquants à Querqueville. Désignation de deux représentants au conseil d'administration

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire

« Toujours les désignations pour l'association « A.B.I.S.H » qui gère l'insertion pour les mineurs délinquants à Querqueville et nous devons désigner deux représentants au conseil d'administration de cette structure qui est une association Barentonnaise. Nous vous proposons de désigner, compte tenu de leur implication et de leur délégation : Mme Claudie Launoy et M. Jean-Marc Hennebaut ».

Après en avoir délibéré, le conseil désigne Mme LAUNOY, adjoint au maire de Cherbourg-en-Cotentin et M. HENNEBAULT, adjoint de la commune déléguée de Querqueville

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 148 Contre : 0 Abstention : 7

12 Association cherbourgeoise pour la gestion des Foyers des Jeunes Travailleuses et de jeunes travailleurs – Désignation des membres du conseil d'administration

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire

« Il nous faut désigner 1 membre pour siéger au conseil d'administration et nous représenter et nous vous proposons de désigner Claudie Launoy compte tenu de sa délégation ».

Intervention de Monsieur Brunet

« Juste une petite remarque concernant le nombre de membres avec voix délibératives, on parlait de 13 membres alors qu'en fait si on fait un petit calcul rapide on trouverait 10, il y a, ou un oubli ou une erreur ».

Intervention de Monsieur le Maire

« On va interroger l'association et on vous redira. On vous propose Mme Claudie Launoy.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne Mme LAUNOY

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 37

13 Auberge de jeunesse de Cherbourg-en-Cotentin – Représentation de la ville de Cherbourg-en-Cotentin au comité technique d'animation

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire

« on vous rappelle que l'Auberge de jeunesse est ouverte depuis 1998 et qu'elle est située rue de l'Abbaye, dispose d'une capacité de 99 lits et propose un service de restauration. Elle accueille chaque année presque plus de 10 000 visiteurs de toute génération et bien sûr de toute nationalité. Dans le cadre du bail signé par la Ville de Cherbourg en Cotentin propose au propriétaire des locaux et la Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ) qui gère l'équipement, il est prévu la mise en place du comité technique d'animation. Vous avez la composition du comité technique d'animation avec deux élus municipaux, deux représentants de la FUAJ, le responsable de l'établissement, un représentant du comité départemental du Tourisme et un représentant de l'EPIC Office du Tourisme de Cherbourg en Cotentin. Compte tenu de leur délégation, il vous est proposé de désigner M. Bernard Cauvin et Mme Lydia Thieulent ».

Après en avoir délibéré, le conseil désigne M. CAUVIN et Mme THIEULENT

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 35

14 Représentation des élus au conseil d'administration de l'association SOL'AIR

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire

« Il s'agit d'une association qui a pour objet principal d'organiser et de gérer, dans le respect de la laïcité, l'enseignement des techniques des Arts du cirque. Ses missions principales sont rappelées, organiser l'enseignement des disciplines du cirque aux enfants et aux jeunes, répondre aux besoins exprimés et identifiés des familles, garantir l'égalité d'accès de tous les enfants à cet enseignement et que le projet définisse des actions et s'inscrive dans toutes celles qui contribuent au développement et à l'épanouissement des enfants en complémentarité de celles menées par l'école et la famille. On vous propose de désigner au conseil d'administration Mme Gentile ».

Après en avoir délibéré, le conseil désigne Mme GENTILE

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 38

15 Représentation de la ville – Concession plaisance au sein des associations Union des Ports du Nord Ouest et Fédération Française des Ports de Plaisance

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire

« Il vous est rappelé qu'en 2013 la Ville concession plaisance a décidé d'adhérer à l'association « Union des Ports du Nord-Ouest », créée en 2012 et qui a succédé à « l'association des ports de plaisance du littoral Manche mer du Nord ». On vous rappelle que cette union est composée de 18 ports. Cette structure a pour objet de regrouper les ports de plaisance de la Manche et de la mer du Nord afin d'adhérer collectivement à la fédération française des ports de plaisance et d'en être, de ce fait, la représentation du littoral, de représenter ses membres auprès des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des différents organismes liés au ports de plaisance, de coordonner des actions de notoriété et de promotion et de maintenir une concertation entre les ports de plaisance adhérents et, si possible, d'unifier certaines pratiques. Il vous est donc proposé de désigner deux membres et on vous propose Messieurs Arrivé et Louiset ».

Après en avoir délibéré, le conseil désigne M. ARRIVE et M. LOUISET

Pour : 121

Contre : 0

Abstention : 34

16 Représentation au sein du réseau français des villes santé

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire

« Ce réseau a été créé en 1990 suite à la création des villes santé par l'OMS en 1986. La ville de Cherbourg-Octeville avait adhéré à ce réseau par une délibération en date de 2011. Cette adhésion impliquait un double engagement : développer une politique de santé publique qui respecte les principes généraux de la charte d'Ottawa et échanger avec les autres villes, membres du réseau sur les projets et réalisations. L'engagement de la collectivité s'était basé sur le programme de promotion de la santé autour de l'atelier santé-ville, de la participation à l'agenda 21, de l'accompagnement et du développement de la coordination de l'accès aux soins sur le territoire, de promouvoir la forme au quotidien et la volonté d'agir en faveur de la santé pour tous et réduire les inégalités. Ce programme a fait l'objet d'une mise en œuvre et des actions ont été inscrites dans le Contrat Local de santé de l'agglomération de Cherbourg. Il s'agit aujourd'hui, à la fois, de renouveler notre adhésion à ce réseau, de nommer les correspondants élus et issus de l'administration municipale. On vous propose de nommer Monsieur Bastian et Monsieur Thomas qui est un collaborateur qui travaille sur l'ensemble de ces sujets. Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à adhérer au Réseau Français des villes-santé, de nommer Monsieur Bastian comme représentant de la ville et de verser annuellement une subvention suite à l'appel à cotisation du réseau ».

Intervention de Mme Le Barbenchon groupe « la Gauche debout »

On votera bien entendu cette délibération avec laquelle on ne peut qu'être en accord. Il suffit pour cela de rappeler le premier principe de justice de la déclaration d'Athènes de 2014, agir sur les inégalités de santé en portant attention aux besoins de ceux qui sont vulnérables et socialement désavantagés. L'injustice c'est cette inégalité imméritée et évitable qui est cause d'atteinte à la santé. Le droit à la santé s'applique à chacun quelque soit son sexe, sa race, ses croyances religieuses, son orientation sexuelle, son âge, ses incapacités et ses conditions socio-économiques.

Aujourd'hui, malheureusement, les inégalités en matière de santé se creusent pour diverses raisons : démographie médicale, casse de service public de santé, dépassement d'honoraires, déremboursement de certains médicaments, éloignement des urgences et ce n'est pas fini, bientôt groupement hospitalier du territoire. Cette liste malheureusement n'est pas exhaustive. La collectivité avec la mise en place d'un département « promotion de la santé du handicap et de la lutte contre les discriminations » a une bonne démarche pour la promotion de la santé du territoire.

Une autre étape sera franchie lors de la création du centre de santé municipale de Cherbourg en Cotentin. Un petit rappel pour mesdames et messieurs les élus des autres communes déléguées. Ce centre de santé, à l'initiative des élus de « la Gauche debout », lors des municipales de 2014 à Cherbourg-Octeville a été acté dans un accord, entre les deux tours, avec la liste majoritaire. Un comité de pilotage a vu le jour après décision du bureau municipal et s'est réuni quatre fois depuis. Une étude

est en cours par un cabinet ENEIS de Paris. La phase 1 est terminée : état des lieux et diagnostic. La phase 2 est en cours : proposition de scénari, comparaison avec cinq villes ayant un centre de santé : Belfort, La Rochelle, Poitiers, Champigny-Sur-Marne et Evry. Restitution le 22 avril. Phase 3 : étude approfondie d'un scénario sur Cherbourg en Cotentin. Ce centre de santé a pour objet de prendre en compte la santé globale c'est-à-dire l'ensemble des déterminants de santé entre autre les médecins sont salariés, le tiers payant est généralisé, il n'y a pas de dépassement d'honoraires et il y a une coordination des soins et le développement d'action de santé publique. L'organisation de ce centre devra être basé sur la démocratie sanitaire et rester sous le contrôle de la collectivité des usagers. Sa vocation première ce sont les soins de premiers secours mais il devra jouer sur la ville de Cherbourg en Cotentin un rôle de prévention en mettant en place un véritable plan de santé publique, plan qui existe et qui a été élaboré à partir d'un diagnostic piloté par l'atelier santé-ville de la CUC. Ce sera donc au centre de santé de veiller à mettre en œuvre les actions déclinées en mobilisant les partenariats nécessaires. La signature d'un accord entre les centres de santé et l'assurance maladie en septembre 2015 garantissent une bonne gestion financière des centres de santé qui ont été nouvellement créés qui sont généralement à l'équilibre voire qui génèrent des bénéfices, citons seulement celui de Conéré et la Ferté-Bernard ».

Intervention de Monsieur Houllégatte

« un petit élément complémentaire, je suis extrêmement attentif mais extrêmement vigilant par rapport à votre déclaration. Dans la mesure où, oui c'est vrai, nous sommes à l'heure actuelle dans une phase d'études, les conclusions de cette études ne sont pas encore connues même si on sait très bien que le diagnostic a montré qu'il y avait un besoin, d'une organisation pour apporter des réponses à des problématiques de santé qui se posent avec acuité sur le territoire et qu'un centre de santé peut être un élément de réponse. La deuxième phase sur laquelle vous avez cité la date du prochain comité de pilotage, c'est justement de partir de l'expérience de collectivités qui sont de taille identique avec des problèmes identiques à la nôtre, pour voir justement comment ces autres collectivités ont su apporter globalement des réponses, notamment par le biais de centres de santé qu'elles ont implantées sur leur territoire. Je n'ai pas eu encore connaissance du résultat de cette étude comparative qui est fait avec d'autres villes, elle est sans doute très intéressante, très pertinente. Quel sera le degré d'implication notamment financier de la collectivité, quel est l'articulation avec d'autres projets qui vont nécessairement se mettre en place ou qui ont été mis en place sur ces territoires comme sur le nôtre, je pense notamment au pôle de santé libéral ambulatoire qui va aussi apporter un élément de réponse pour cristalliser et fédérer des médecins privés même si ces choses sont différentes en terme de statut, la réponse est complémentaire. Donc, moi j'attends avec impatience ce prochain comité de pilotage auquel on participera ensemble pour examiner les conditions de la faisabilité de ce projet et les conditions de son articulation et de son insertion en terme de réponse de santé dans l'offre globale que peuvent apporter bien évidemment la médecine libérale que peut apporter l'hôpital et sans doute, j'en suis personnellement plutôt convaincu, et faut-il encore le démontrer une nouvelle forme de médecine qui est une médecine salariée. Il y a un accompagnement financier qui se fait de la part de l'assurance maladie ».

Intervention de Monsieur Lejamtel

« J'ajoute un élément qui est que ce comité de pilotage a la chance de voir un médecin suivre les travaux qui s'appelle Monsieur Guirec loyer et qui a une double entrée puisqu'il est médecin généraliste mais il est gestionnaire lui-même d'un centre de santé à Bezons. Il a cette double entrée qui lui permet de faire des propositions sur le plan médical puisque lui-même a en charge ce type de centre de santé mais comme gestionnaire, il a une expérience et un recul sur les capacités des collectivités à mener à bien dans la durée le type de réponse sanitaire. La présence de ce monsieur est une richesse par rapport aux débats qui sont en cours et c'était l'occasion ce soir, par rapport aux différents élus de la commune nouvelle de faire un point un peu plus approfondi parce que, de fait, c'est un projet de la commune nouvelle et nous appelons de nos vœux une mise en œuvre rapide car chacun sait que dans sa vie privée, sa vie professionnelle que c'est difficile en matière de démographie médicale, sur le nord Cotentin.

L'autre jour, un médecin est parti en retraite à Sainte-Marie-du-Mont et elle interpellait Monsieur Bas, Président du conseil départemental de la Manche pour demander que les collectivités très volontaristes dans le fait de permettre une organisation des soins au niveau des territoires et je crois que l'on est dans une nouvelle période dans laquelle les collectivités sont amenées à prendre de plus en plus de place dans ce type de réponse même si ce n'est pas une compétence de la municipalité, il est tout à fait possible de s'en saisir et nous avons raison de le faire ».

intervention de Monsieur le Maire

« en lien avec le conseil départemental et le conseil régional qui s'expriment de plus en plus aussi sur ces sujets. Effectivement, comme le disait Jean-Michel Houllégatte, on attend le rendu du groupe de travail et l'étude et l'avancée des travaux sera bien sûr présenté à l'ensemble des élus ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte et désigne M. BASTIAN

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 32

17 Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL). Désignation d'un représentant

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire

« Nous avons été sollicités par le recteur de l'Académie de Caen, dans le cadre du renouvellement de ce conseil académique de la vie lycéenne, nous devons désigner un représentant titulaire et nous vous proposons de désigner Madame Thieulent

Après en avoir délibéré, le conseil désigne Mme THIEULENT

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 37

18 Institut régional du développement durable. Désignation de représentants

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire

« Il s'agit de l'IRD2 et la délibération vous rappelle qu'en 2009, la Région Basse-Normandie et l'université de Caen Basse-Normandie ont créé et ont souhaité mettre en place et mettre en commun cette institution régionale de développement durable dont l'objectif est de contribuer à faire dialoguer « savoirs » et « expériences du terrain » en matière de développement durable Cet institut constitue une plateforme et a pour objet, dans le cadre de la stratégie régionale de l'innovation, d'assurer une interface entre les territoires et les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur en, matière de développement durable. Les missions de l'IRD2 se répartissent en trois pôles :

- formation et enseignement supérieur
- perspectives territoriales
- valorisation scientifique

Nous vous proposons de désigner : M. LEROUX, membre titulaire – M. CATHERINE A., membre suppléant ».

Après en avoir délibéré, le conseil désigne :

M. LEROUX, membre titulaire – M. CATHERINE A., membre suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 36

19 Conseil portuaire de Cherbourg. Désignation de représentants

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire

« le comité syndical de PNA a décidé par délibération du 11 juillet 2013 de fusionner le conseil portuaire et le conseil du développement du port de Cherbourg en une seule instance que l'on appelle le conseil portuaire. Nous devons désigner trois représentants titulaires et trois suppléants pour nous représenter et nous vous proposons :

M. LEPOITTEVIN, membre titulaire – M. ARRIVE, membre suppléant
M. HOULLEGATTE, membre titulaire – M. VIVIER, membre suppléant
M. LOUISET, membre titulaire – M. BURNOUF, membre suppléant

Intervention de Monsieur Feuilly

« Pour le Cercle du Cotentin, comme la Région, comme le Département l'ont montré, un large consensus doit être de mise pour le développement et l'avenir du port de commerce. C'est pourquoi, nous pensons qu'une participation d'un membre de notre groupe aurait marqué une continuité du consensus et si tel avait été le cas, nous aurions pu être représenté ».

Intervention de Monsieur le Maire

« A la Région, tout n'a pas été aussi simple ».

Intervention de Monsieur Fagnen

« juste pour apporter une précision à Monsieur Feully. En tant que conseiller départemental, je siège au sein de PNA et pour ce qui relève des représentants du conseil départemental au sein du conseil portuaire ce sont exclusivement des membres de la majorité, les membres de l'opposition n'y sont pas représentés ».

Intervention de Monsieur Feully

« Je parlais de consensus pour le développement, je ne parlais pas de « salade » politique ».

Après en avoir délibéré, le conseil désigne :

M. LEPOITTEVIN, membre titulaire – M. ARRIVE, membre suppléant

M. HOULLEGATTE, membre titulaire – M. VIVIER, membre suppléant

M. LOUISET, membre titulaire – M. BURNOUF, membre suppléant

Pour : 119

Contre : 27

Abstention : 9

20 Association MEF– Comité de pilotage du PLIE – Comité de pilotage de la Mission Locale. Désignation de représentants

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire

« Vous connaissez tous l'association « maison de l'emploi et de la formation » et le travail important qu'elle réalise sur le territoire. Vous avez à la fois la composition de la structure, la constitution des membres constitutifs obligatoires, les membres constitutifs à leur demande, les membres associés et les membres consultatifs et nous devons désigner nos représentants :

Association MEF

. Cherbourg-en-Cotentin : 3 : M. HOULLEGATTE – Mme GRUNEWALD – Mme LAUNOY

. La Glacerie : 1 : Mme DUPREY

. Tourlaville : 1 : Mme FATOME

. Cherbourg-Octeville : 1 : M. FAGNEN

. Querqueville : 1 : Mme TAVARD

. Equeurdreville-Hainneville : 1 : M. BOUSSELMAME

Comité du PLIE

. Cherbourg-en-Cotentin : 1 : Mme LAUNOY

. La Glacerie : 1 : Mme DUPREY

. Tourlaville : 1 : Mme SEBIRE

. Cherbourg-Octeville : 1 : M. BASTIAN

. Querqueville : 1 : Mme TAVARD

. Equeurdreville-Hainneville : 1 : Mme BAUDIN

Comité de pilotage – Mission locale

. Cherbourg-en-Cotentin : 1 : Mme LAUNOY

. La Glacerie : 1 : M. LINCHENEAU

. Tourlaville : 1 : Mme CREN

. Cherbourg-Octeville : 1 : M. BASTIAN

. Querqueville : 1 : Mme TAVARD

. Equeurdreville-Hainneville : 1 : Mme GUILLOT

Après en avoir délibéré, le conseil désigne :

Association MEF

. Cherbourg-en-Cotentin : 3 : M. HOULLEGATTE – Mme GRUNEWALD – Mme LAUNOY

. La Glacerie : 1 : Mme DUPREY

. Tourlaville : 1 : Mme FATOME

. Cherbourg-Octeville : 1 : M. FAGNEN

. Querqueville : 1 : Mme TAVARD

. Equeurdreville-Hainneville : 1 : M. BOUSSELMAME

Comité du PLIE

- . Cherbourg-en-Cotentin : 1 : Mme LAUNOY
- . La Glacerie : 1 : Mme DUPREY
- . Tourlaville : 1 : Mme SEBIRE
- . Cherbourg-Octeville : 1 : M. BASTIAN
- . Querqueville : 1 : Mme TAVARD
- . Equeurdreville-Hainneville : 1 : Mme BAUDIN

Comité de pilotage – Mission locale

- . Cherbourg-en-Cotentin : 1 : Mme LAUNOY
- . La Glacerie : 1 : M. LINCHENEAU
- . Tourlaville : 1 : Mme CREN
- . Cherbourg-Octeville : 1 : M. BASTIAN
- . Querqueville : 1 : Mme TAVARD
- . Equeurdreville-Hainneville : 1 : Mme GUILLOT

Pour : 119

Contre : 27

Abstention : 9

21 Comité consultatif des relations internationales – Désignation des membres et remboursement des frais de mission

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire

« on vous rappelle l'origine et l'importance de ces comités consultatifs. Il vous est proposé de désigner dans notre comité consultatif des relations internationales : Mme PIC, Mme GENTILE, Mme LE MONNYER, Mme JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFAIX-VERON, Mme AMBROIS, Mme MADEC, Mme CREN, M. BONYADI, Mme CORPEL, M. BOURDON

Les 9 membres institutionnels seront nommés ensuite.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne :

Mme PIC, Mme GENTILE, Mme LE MONNYER, Mme JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFAIX-VERON, Mme AMBROIS, Mme MADEC, Mme CREN, M. BONYADI, Mme CORPEL, M. BOURDON

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 10

Intervention de Monsieur le Maire

« nous en avons terminé avec les désignations pour ce conseil et je pense, comme je vous le disais tout à l'heure, qu'il y en aura d'autres sur les conseils à venir ».

22 Débat d'orientation budgétaire 2016

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire

« Je vous rappelle que le budget sera étudié au prochain conseil qui sera présenté par Gilbert Lepoitevin. Je voudrais vous rappeler quelques éléments en préambule en essayant de ne pas être trop long mais je voulais revenir sur quelques éléments importants de ce DOB 2016. Ce DOB 2016, mes chers collègues vous l'avez compris, c'est l'assemblage des budgets des cinq communes et de la communauté urbaine réunis et c'est une situation provisoire dans l'attente d'un rattachement à un nouvel EPCI. La décision collective de créer Cherbourg en Cotentin a eu des conséquences financières et fiscales majeures dès 2016. Le statut de la commune nouvelle nous exonère en effet dès 2016 et pour trois ans de toute ponction supplémentaire pour le redressement des finances publiques. Ponction prévue par le pacte de responsabilité et de solidarité.

Les conséquences de ces prélèvements successifs supposaient des tensions budgétaires majeures pouvant pousser un bon nombre de communes, et nous commençons à le voir aujourd'hui au niveau national, à réduire le périmètre d'intervention de leurs services publics par une baisse importante des subventions aux associations, la fermeture de services de proximité, la réduction drastique de l'investissement ou même à envisager, pour certaines collectivités, une augmentation massive de la fiscalité locale. Le bouclier que forme la commune nouvelle contre la baisse des dotations va nous permettre de neutraliser cette chute de ressources et de préserver les situations financières constatées au 31 décembre 2015. Mais au-delà de conserver les marges de manœuvres budgétaires qui existaient, la création de Cherbourg en Cotentin est pour nous un moyen à long terme d'unifier les moyens pour offrir un service public plus efficace. Un service public apte à produire à coûts maîtrisés des prestations

de qualité pour nos habitants dont la proximité sera garanti par les communes déléguées et l'avenir assuré par l'union des 83 000 habitants. 2016 est donc un exercice de transition vers une formule budgétaire et fiscale intégrée et accomplie de notre commune nouvelle. En terme de méthode budgétaire, je voudrai vous dire que ce budget 2016, bien entendu, agrègera les budgets principaux des cinq communes et la communauté urbaine que chaque collectivité a préparé son budget de façon indépendante et arbitré courant 2015 des propositions budgétaires pour 2016 assurant ainsi la continuité de leur mission. L'addition de ces propositions constitue donc la base budgétaire de Cherbourg en Cotentin. En ce qui concerne la fiscalité, j'y reviendrai tout à l'heure, Cherbourg en Cotentin sera créé fiscalement au 1^{er} janvier 2017 et en 2016 c'est donc la fiscalité de chacune des communes et de la communauté urbaine qui s'appliquera sur le territoire. Le conseil municipal est appelé à voter les taux d'imposition communaux et communautaire une dernière fois avant d'organiser, conformément à nos engagements, à partir de 2017, la convergence des taux sur 12 ans et ceci vers les taux d'imposition unifiés. C'est également à partir de ce moment qu'après une longue période de stabilité, Cherbourg en Cotentin amorcera une diminution de sa fiscalité pour atteindre progressivement, comme vous le savez, les taux les plus bas de l'ancienne agglomération qui étaient les taux de Querqueville. Cherbourg en Cotentin va donc assurer la continuité des projets issus des communes fondatrices, à la fois pour défendre l'investissement public, l'emploi et le service public et le budget 2016 qui, comme je vous le disais il y a quelques minutes, serait examiné le 20 avril prochain, sera construit sur une hypothèse de stabilisation de taux de fiscalité et de sa capacité d'auto financement grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement limitant ainsi le recours prévisionnel à l'emprunt et maintenant l'endettement à un niveau globalement faible.

Je voudrais désormais entrer dans le détail sur deux ou trois sujets : d'abord vous présenter une situation financière rétrospective saine avec des charges de fonctionnement maîtrisées dont le montant atteignait 143,3 Millions d'euros en 2014 avec une croissance moyenne légèrement supérieure à 1%, une progression faible des produits de fonctionnement qui atteignent 168 millions d'euros en 2014 liée à la diminution de DGF en 2014 et 2015, la fiscalité locale représentant 54,2% des ressources, un niveau d'épargne satisfaisant qui demeure parmi les plus élevés de notre strate. On vous rappelle également que Cherbourg en Cotentin figure parmi les collectivités ayant la part d'emprunt la plus faible dans le financement de l'investissement en 2014, soit 6%, alors que la moyenne nationale de la strate atteint 27%. Vous dire également, comme vous avez pu le constater que le niveau élevé des dépenses d'investissement place Cherbourg en Cotentin au-dessus de la moyenne des agglomérations de la même strate avec 499 euros investis par habitant pour une moyenne nationale de 484 €. Une progression des recettes mesurée malgré la garantie de maintien de la DGF, vous l'avez probablement vu, à la fois dotation forfaitaire qui nous évite une perte annuelle de plus de 7 millions d'euros à l'horizon 2018 puisque en passant en commune nouvelle, Cherbourg en Cotentin s'est affranchie définitivement de tous prélèvements pendant cette période et préserve ainsi 7 millions d'euros de DGF par an dont 3,5 millions en 2016. Nous attendons également une plus value sur la dotation nationale de péréquation, la DNP, cette progression attendue reste bien sûr à confirmer et sera plafonnée à 20% du montant en 2016 et ne pourra pas être reconduite ultérieurement du fait de la réforme de la DGF en attente en 2017 qui la supprime. L'amplification incertaine de l'effet DSU cible avec une DSU garantie jusqu'en 2018 pour un montant au moins égal à ce que perçoivent les communes fondatrices en 2015, cependant la chute encore inexpliquée des rangs DSU de Cherbourg-Octeville, d'Equedreville-Hainneville et de Tourlaville en 2015 pourrait remettre en cause l'éligibilité de la DSU cible de Cherbourg en Cotentin en 2016. Dès lors, son niveau de progression sera limité à 2% de son montant contre une croissance espérée de plus de 700 000 euros. On vous rappelle également que la dotation de solidarité rurale est conservée et sera indexée sur l'enveloppe nationale et également qu'une éligibilité au FPIC est conservée avec une progression nette attendue d'environ 362 000 €. La DGF de la communauté urbaine est également conservée et on vous rappelle également que dès notre adhésion future à une autre communauté, la DGF générée par la population de Cherbourg en Cotentin permettra de financer une partie des compétences transférées au nouvel EPCI à fiscalité propre. Je reviens sur ce que je vous disais tout à l'heure, une année fiscale de transition, vous l'avez compris et stabilisation des taux d'imposition puisque l'arrêté de création de Cherbourg en Cotentin pris par Madame la Préfète produira des effets en terme fiscal qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 et donc en 2016, les taux d'imposition différents de taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxe foncière sur les propriétés non bâties, de taxe d'habitation et de cotisation foncière des entreprises continueront à s'appliquer sur les territoires des communes préexistantes en 2016. Dès 2017, comme vous l'avez compris et conformément encore une fois à nos engagements, les communes fondatrices ont prévu une harmonisation progressive sur 12 années pour glisser progressivement vers des taux uniques donc vers les taux les plus bas qui étaient comme vous le savez ceux de la commune déléguée de Querqueville. En terme de produit, on vous rappelle que le produit fiscal atteint 62 millions d'euros, qu'il est pénalisé, mais nous aurons probablement l'occasion d'y revenir par une chute annoncée de 800 000 € de la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE. Cette chute brutale de plus de 17% affecte notre croissance du produit fiscal et demeure à ce jour inexpliqué. Nous avons demandé à DGFIP, des explications au niveau national puisqu'on vous rappelle que la CVAE est calculée et répartie au niveau

national suite à la déclaration trimestrielle des entreprises du territoire et donc nous avons demandé à la DGFIP de vérifier un certain nombre de choses et de déclarations, notamment celles des grandes entreprises. Concernant les autres recettes de fonctionnement, vous avez pu constater que le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est de plus de 9 786 944 €, le taux reste fixé et restera inchangé, taux fixé à 11,70%, le produit du versement transport dont le taux a été revalorisé de 0,3 point au 1^{er} janvier 2016 pour assurer le financement du BHNS générera un produit 2016 de plus de 7 millions d'euros. Par mesure de prudence et compte tenu de l'augmentation du relèvement du plafond de 9 à 11 salariés, l'assiette du versement transport 2016 est donc considérée comme stable. Nous vous indiquons également que nous souhaitons poursuivre la maîtrise du fonctionnement en vous rappelant que la création de la commune nouvelle est pour nous une réponse forte à la maîtrise des charges. Alors que partout en France, des communes ou leur groupement doivent mettre en œuvre dès 2016 un schéma de mutualisation, conformément à la loi, que nous aurions dû faire sans passage en commune nouvelle, schéma de mutualisation qui doit organiser la mise en commun de leurs services et bien en ce qui nous concerne, la commune nouvelle organise une intégration directe et immédiate tant budgétaire qu'en terme d'organisation de l'ensemble des services qui compose l'ex CUC et les communes. Cette intégration progressive et cette construction progressive va nous permettre de répondre efficacement aux besoins de service public de la population tout en assurant à court et moyen terme de véritables économies d'échelle. Je vous rappelle que l'objectif assigné au BP 2016 est d'inverser la tendance de l'effet ciseaux et de limiter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à un niveau inférieur à 1%.

Nous souhaitons également optimiser la politique d'achat par une gestion rigoureuse et économe qui reste bien évidemment nécessaire et bien évidemment la mutualisation d'un certain nombre d'achats à l'échelle de Cherbourg en Cotentin est également un levier important de réduction de la dépense publique. Cela passera notamment par une définition d'une politique commune d'achats avec des perspectives de gains importantes. L'évolution des dépenses de fonctionnement devrait se situer au niveau de l'évolution prévisionnelle de l'inflation 2016, à savoir 1% en profitant pleinement de la chute du prix du pétrole.

L'objectif d'évolution de la masse salariale est d'environ 1%. Nous vous rappelons que l'engagement que nous avons pris dès l'écriture de la charte de gouvernance avec les représentants du personnel avec qui nous étions ce matin réunis dans le cadre du comité de dialogue permanent, nous avons pris l'engagement qu'aucun agent ne perdrait en terme de rémunération à l'occasion de la création de la commune nouvelle. Ce BP 2016 prévoit un effectif constant, 2448 agents en activité et sous l'effet de l'évolution des carrières, une progression du chapitre 12, inférieur à 1%, soit en volume, un montant prévisionnel proche de 85,3 millions d'euros. Les contreparties financières des propositions qui sont actuellement discutées en CDP et je vous disais que nous étions de nouveau en réunion ce matin, notamment l'action sociale, l'harmonisation du régime indemnitaire qui est un vrai sujet, le temps de travail viendront bien entendu s'ajouter à cette somme au fur et à mesure de nos négociations.

Par ailleurs, nous précisons également que des mesures nationales impactent la masse salariale entre 2016 et 2017 et qu'elles seront bien évidemment à prendre en considération comme l'augmentation du point d'indice qui était bloqué depuis 2010 et que le Gouvernement vient de décider d'augmenter le point de 1,2%. On vous rappelle également que le Gouvernement a prévu, dans le cadre des négociations sur les parcours professionnels les carrières et les rémunérations, il s'agit du texte PPCR de ré-ouvrir ce dossier au printemps 2016. On vous précise aussi que l'augmentation des charges patronales, avec un taux de cotisations qui va progresser de 0,1 point en 2016, 0,05 point en 2014 et que le taux d'IRCANTEC progressera de 0,12 point. L'ensemble de ces mesures sera bien sûr intégré par la suite.

Vous dire également que la période d'harmonisation de nos pratiques RH des cinq communes fondatrices et de la communauté urbaine nous permettra in fine d'aboutir à un régime unique de gestion des ressources humaines et s'organisera progressivement sur des périodes qu'il est encore difficile de déterminer. Nous y travaillons tous les jours, j'en profite d'ailleurs pour saluer l'engagement de Nicolas Vivier sur ces questions et des échanges fructueux que nous avons en responsabilités avec nos agents et les organisations syndicales, avec l'harmonisation du temps de travail, aux aides de transport des agents, de la restauration collective, des œuvres sociales culturelles et sportives, l'ensemble des questions sont bien sûr abordées en responsabilité, comme je le disais il n'y a pas de questions tabous sur ce sujet.

On vous rappelle également dans le document, qu'en terme de dette, la dette a diminué de plus de 2% en 2016 et que l'encours consolidé au 31 décembre 2014 s'élevait à 1 129 €/habitant sur Cherbourg alors que la moyenne nationale de la strate atteignait 1 376 €/habitant. Vous vous rappelez aussi qu'à titre de comparaison par rapport à notre strate, Cherbourg en Cotentin dispose du taux d'intérêt instantané 2014 le plus faible des 152 agglomérations. La structure de la dette est saine et que notre dette est composée de 45% de prêts à taux fixes, de 29% de livret A et de livret d'épargne populaire et 26% de taux monétaires courants. L'annuité de la dette diminue de 26 m€ entre 2016 et 2020. Bien évidemment, l'objectif de ces propos et des choix qui ont été les nôtres au travers de ce DOB c'est de maintenir un niveau d'investissement apte à garantir les engagements du mandat avec la création de

Cherbourg en Cotentin qui apporte une incontestable stabilité de l'épargne avec l'exonération de la diminution de la dotation d'Etat jusqu'en 2018. Cet avantage économique et budgétaire permettra de maintenir l'offre de service public en 2016 et la conforter en 2017 dans le cadre d'un programme d'investissements respectueux des engagements du mandat et des engagements pris dans chacune des communes déléguées.

La poursuite du programme des communes déléguées, je vous en parlais à l'instant. Je vais vous donner quelques exemples, vous les avez vus, je ne vais pas trop entrer dans le détail et j'aurai le plaisir avec les maires délégués de revenir sur un certain nombre de projets de programmes et d'engagements mais par exemple dans le domaine sportif : réhabilitation du complexe sportif Chantereyne avec une première tranche estimée à 240 000, le regroupement concerté des équipements tennistiques de la Polle et des Fourches, la réfection des sols des tennis couverts de Querqueville, le renouvellement de la piste d'athlétisme demandée depuis longtemps du Stade Maurice Postaire, la réhabilitation du complexe de la Saillandrie pour 116 000 €, la création de vestiaires au stade Leray de Querqueville, l'éclairage du stade Jean Jaurès, le déplacement d'un terrain de football Joseph Bocher dans le cadre d'une opération d'intégration de commerces de proximité pour un peu plus de 300 000 €, la rénovation des locaux de l'ASH.

Dans le domaine culturel : la réfection de la façade du Théâtre, la finalisation de la réhabilitation du Quasar, la construction d'une résidence destinée aux arts du cirque, le remplacement des sièges du cinéma le Palace pour solder l'opération de modernisation de ce cinéma associatif.

Dans le domaine culturel : la restauration et protection de deux vitraux de l'église de Querqueville et dans les domaines enfance/jeunesse/éducation là aussi le respect de nos engagements avec la construction du pôle socio culturel Guéroult à Equeurdreville-Hainneville pour près de 4,13 m€ à l'échéance 2018, la construction du CHLS à la coopérative à Tourlaville, l'extension de l'école primaire du quartier Eglantine à Tourlaville, la poursuite des travaux de réhabilitation de l'école Suzanne Bres à la Glacière, la rénovation du réseau informatique à l'école Bert à Querqueville, la reconfiguration du skate park de la Saline pour une ouverture en 2017, le réaménagement de la maison des Herches.

En terme de proximité et de monde associatif : création d'un guichet multiservices à Tourlaville, l'aménagement d'une maison des services publics à Equeurdreville-Hainneville, la poursuite de l'extension des cimetières de Tourlaville et de la Glacière, la rénovation de la salle Montécot à Cherbourg-Octeville, la rénovation de la salle Davoury à Equeurdreville-Hainneville, le lancement des études de réhabilitation de la salle polyvalente du complexe Jean Jaurès.

L'ensemble de ces dossiers, bien sûr, vous seront présentés par les maires délégués au fur et à mesure et notamment lors du budget.

La possibilité de mobiliser toutes les énergies au service du territoire et de l'emploi, on vous rappelle que le budget 2016 consacre plus de 2M€ à la zone d'activité portuaire destinée au EMR (énergies marines renouvelables), 50 000 € pour l'acquisition de vélos à hydrogène dont nous avons voté la délibération en lien avec d'autres collectivités en partenariat avec les industriels et notamment la ville de Saint Lô pour faire la démonstration que cette technologie d'avenir est à la fois, respectueuse de l'environnement et apporte des réponses en terme de mobilité urbaine, 3 M€ inscrits pour continuer la mise en place de la fibre optique en partenariat bien entendu avec Manche numérique et on vous rappelle enfin que le port de Plaisance supportera la construction d'un atelier relais pour y accueillir des activités économiques pour un coût attendu de 800 000 €. LA volonté aussi d'anticiper la ville de demain au travers du « projet stratégique de territoire » mais j'y reviendrai par la suite et enfin aménager pour renouveler le cadre de vie avec la création d'aires de stationnement dans le secteur de l'hôpital Val de Saire ou encore de réaménagement de l'axe Gambetta-Paix et place Mandela et on revient également sur le projet du BHNS que vous connaissez.

La volonté enfin de continuer à moderniser nos services publics avec l'acquisition de trois nouveaux bus pour « Zéphir bus », la fin des travaux de l'ex Hôtel de communauté urbaine, bien évidemment l'opération de rénovation du pavillon permanent des expositions à la Cité de la mer pour 889 000 € cette année. Je vous rappelle que le montant global de la rénovation du port pour un montant de 4,6 M€ et également le nouveau site internet de Cherbourg en Cotentin afin de continuer à moderniser nos services publics pour apporter chaque jour une réponse pertinente à la population qui a également des attentes, à la fois, sur la modernisation de notre réseau internet mais aussi probablement et certainement sur une véritable volonté de pouvoir dématérialiser un certain nombre d'actes.

On termine par les budgets annexes du cycle de l'eau, vous avez vu le document, comme pour 2015, une facture d'eau qui a été ajustée dans la limite de 1,26% et on vous rappelle également que pour les investissements, l'objectif prioritaire au cycle de l'eau est d'assurer la qualité de service public par le maintien et le renouvellement des réseaux et des équipements dont la plupart sont dorénavant tous modernisés. On vous rappelle que pour le cycle de l'eau 1.5 M€ de programme d'investissements devra être respecté.

Voilà mes chers collègues ce que je voulais vous dire sans trop entrer dans le détail, vous l'avez compris c'est un débat d'orientation budgétaire de transition mais néanmoins, il assure la continuité de nos engagements, la continuité de l'action du service public, la continuité des engagements des

communes fondatrices et de la communauté urbaine. C'est aussi un DOB qui défend l'investissement public, le service public et l'emploi au travers de mesures fortes et vous le verrez à la présentation du budget, on atteint quasiment 47M€ d'investissements pour 2016 ce qui est relativement élevé compte tenu de nos strates et notre budget global. Et enfin, ce DOB stabilise la fiscalité dès cette année dans l'attente, conformément à ce que nous avons dit et répété, de la baisse des taux à compter de 2017. Je vous remercie.

Intervention de Monsieur Lejamtel « groupe la Gauche debout »

« Si on commence par les annexes du débat d'orientation budgétaire, on constate tout de suite que la crise sociale s'aggrave grandement sur les quartiers prioritaires. Les moins de 30 ans représentent une ressource très faible, les ménages de moins de 40 ans sont particulièrement vulnérables, 21 % des ménages de la commune de Cherbourg-Octeville vivent sous le seuil de pauvreté, donc il est évident que cette situation doit être rappelée. Ce DOB donne des éléments très instructifs, donc nous remercions le rapporteur pour ces éléments. La page 1, vous l'avez dit, « plante » un décor qui est assez angoissant avec en fait, les conséquences de la politique d'austérité, c'est-à-dire une baisse des investissements, une fermeture des services de proximité, l'augmentation de la fiscalité locale. Nous rappelons que ces conséquences proviennent de la volonté de sauver le système financier et donc les sacrifices sont considérables. Pour notre part, à Cherbourg en Cotentin, nous sommes immunisés de toutes ces déferlantes grâce à la commune nouvelle, donc merci à la commune nouvelle. Les premiers tableaux du débat d'orientation budgétaire montrent le recul de l'Etat et la pression de plus en plus forte qui est exercée sur les ménages. Il y a quelques dispositifs qui sont très intéressants à lire comme l'extension de la garantie au nouveau dispositif d'écrêtement, c'est un sacré dispositif et il a, pour permettre aux communes nouvelles de bénéficier de cette extension, il fallait trouver 240 M€ et comment a-t-on fait et bien ce sont 17710 communes qui elles, n'auront pas cette extension, au nouveau dispositif d'écrêtement, qui vont permettre de financer le fait que nous, nous ayons une extension de droit, notre groupe propose d'envoyer un courrier au 17 710 communes grâce auxquelles nous gardons notre dispositif, par solidarité et puis en témoignage de reconnaissance de cette solidarité. Mais, de façon plus sérieuse, cette méthode qui quand même consiste à régler les engagements des évolutions institutionnelles en rabotant les ressources des autres communes, cela nous interroge. En fait, ce qui demeure par rapport à cette vision d'ensemble, c'est une politique de baisse de dotations qui fragilise les investissements des communes. S'agissant de la chute de la dotation de solidarité urbaine, elle est inexplicable alors est-ce que l'observatoire des finances locales ne donne pas quelques réponses sur cette chute de la dotation de solidarité urbaine, le fait que nous ne soyons plus dans les 250 communes, ceci dit cela pourrait montrer que si nous ne sommes plus dans les 250 commune cela veut dire que cette situation s'est améliorée alors il y a un paradoxe qu'il faudrait peut être travailler et est-ce que dans la perspective du budget il serait possible d'expliquer l'inexplicable, s'il vous plaît. La question que l'on se pose s'agissant de la baisse de la CVAE de 17%, est-ce que les années précédentes, elle avait augmenté ?

Il y a une partie qui a vraiment retenu notre attention, c'est le maintien des investissements pour garantir les engagements du mandat, cela nous a rassurés et on a vu la diligence avec laquelle la ville d'Equedreville a voulu tenir ses engagements de 2014 et on s'est dit que l'on aurait peut être dû passer un accord avec Monsieur Cauvin en 2014 pour que les engagements pour lesquels nous, nous avons aussi passé un accord avec nos électeurs pour que ces engagements soient mis en œuvre plus rapidement mais comme dans la fable du « lièvre et la tortue », nous sommes déterminés à atteindre nous aussi notre but et peut être qu'au final nous arriverons à les atteindre.

Par ailleurs, il est très appréciable de voir l'engagement de la commune nouvelle en matière d'énergie renouvelable avec cette tranche de 2,2 M€ pour le port mais quel dommage par rapport à cette tranche que certains industriels soient si peu enclins à respecter des conditions, conditions que peut être on ne cherche pas à leur faire partager et nous reviendrons dans notre projet de motion sur ce point. Nous rappelons quand même qu'au titre du CICE, l'entreprises DCNS a reçu 9 M€, nous y reviendrons tout à l'heure. Nous aimerions avoir plus d'éléments sur la création d'aires de stationnement dans le secteur du centre hospitalier public du Cotentin rue du Val de Saire, à quel endroit est-ce envisagé ? Dernier point, il s'agit des quartiers prioritaires : nous voulons faire part de notre étonnement de l'état d'avancement des conseils citoyens. Il y a beaucoup d'enjeux relatifs à ces conseils citoyens comme les fonds de participation habitants, la régie publique ou alors celui de contribuer à rendre opérationnel des budgets participatifs.

S'il s'agit de donner un contenu à l'objectif de proximité (réaffirmé à la page 24) peut être serait-il judicieux d'accélérer un peu la cadence de ces conseils citoyens. Nous notons que des quartiers prioritaires d'autres villes du département ont déjà des conseils citoyens qui fonctionnent. Merci ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Il y a une question que vous aborderez à la fin du conseil au travers de la motion donc je vous répondrai à ce moment là sur les EMR. Les 2Me concernent aussi la préparation du port et les travaux

qui sont aussi à notre charge dans le complément des 100 M€ investis par PNA donc par la Région et le conseil départemental ».

Intervention de Claudie Launoy sur les conseils citoyens

« je proposerai bien d'intervenir lorsque le sujet sera clairement évoqué et non pas sur une délibération liée au DOB mais tout simplement pour vous rassurer, Monsieur Lejamtel, les conseils citoyens avancent sur l'ensemble des quartiers prioritaires et nous pourrons certainement en reparler ultérieurement

Intervention de Monsieur le Maire

« Sur la CVAE, Monsieur Lejamtel, je le disais tout à l'heure, on attend très clairement des compléments d'informations de la DGFIP, y compris la capacité à regarder et à comparer d'une année sur l'autre puisque c'est un impôt national qui varie et on vous donnera l'ensemble des informations lorsque l'Etat nous aura répondu puisqu'on leur a demandé de regarder dans le détail l'ensemble des déclarations, notamment celles des principales entreprises du secteur. C'est vrai que cette CVAE varie parfois et c'est difficile de comprendre d'une année sur l'autre de façon importante ».

Intervention de Monsieur Margueritte

« Merci Monsieur le Maire. Quelques remarques sans faire de procès d'intention puisque l'on est au stade du débat d'orientation budgétaire mais néanmoins quelques remarques au nom du Cercle du Cotentin sur les projets et les grandes lignes que vous avez développés. D'abord je voudrai dire qu'un DOB en tout cas un budget marque une volonté politique et nous voudrions être rassurés sur le fait que vous preniez réellement la mesure de la situation dans laquelle notre collectivité se trouve et sur cette situation, je rejoins Monsieur Lejamtel, qui a cité quelques éléments de contexte pour le dire. C'est d'abord une situation où le chômage est nettement plus élevé que la moyenne nationale même si nous n'avons pas de chiffres récents nous savions qu'en 2013 c'était plus de 20% sur la simple commune de Cherbourg, de demandeurs d'emploi et il y a peu de chance que la courbe se soit plus inversée au niveau local qu'au niveau national, cet engagement de votre Président n'a pas été tenu. Le contexte c'est également celui d'une baisse drastique des dotations d'Etat. Baisse drastique, bien sûr que la commune nouvelle et cela a été un des principaux arguments que vous aviez employés pour le dire, c'est que cette baisse serait amortie mais baisse amortie seulement, mais baisse qui continue et qui se chiffre sur l'ensemble du mandat à 19,8M€. Je rappellerai que la baisse des dotations aux collectivités territoriales, cette baisse drastique c'est 3 milliards 600 millions pour 2016-2017, nous l'avions dit au Cercle du Cotentin, il s'agit d'une véritable purge budgétaire et nous avons alors souligné au moment du vote d'une motion notamment l'année dernière, que vous aviez changé de terminologie et nous notons dans le DOB que la terminologie change toujours puisque vous ne parlez d'efforts qu'au rétablissement des codes publics alors vous et vos amis, il quatre ou 5 ans, parlez de désengagement de l'Etat, au moment même d'ailleurs, où la baisse des dotations était nettement plus faible que celle que nous connaissons. Le contexte dans lequel nous sommes c'est le contexte d'une ville qui connaît un taux de vacance important pour ses commerces, c'est une question que nous posons régulièrement, le chiffre est tombé, il est entre 16 et 20% de cases vides dans notre ville, ce qui fait beaucoup. Le contexte que nous connaissons c'est également celui d'une démographie qui s'effondre, malheureusement, 81 000 habitants dans l'ensemble de la CUC en 2006 et c'est une baisse de 5,8% par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui. Le contexte que nous vivons, Monsieur Lejamtel le rappelait, c'est un contexte de forte pauvreté, 20% de nos concitoyens vivent en dessous du seuil de pauvreté, 20% en dessous de 1000 € et c'est la moitié d'entre eux qui vivent sous les 750 €. Je voudrai pour commencer mon intervention rappeler ce contexte et m'assurer que l'exécutif qui est le vôtre aujourd'hui, en prenne la mesure parce que si nous lisons les déclarations qui étaient les vôtres il y a 2 ou 3 ans, dans une situation qui était à peu près similaire, on se demandait, et en tout cas avec l'analyse rétrospective de ces déclarations, si vous en aviez vraiment pris la mesure. C'est ainsi qu'en 2013, Monsieur Lepoitevin disait « on me dit que la population de ma ville est en baisse alors que j'ai l'impression qu'elle est en hausse, on en reparlera dans les prochaines années mais vous verrez que notre programme de logements fera remonter notre bilan ». C'est ainsi, toujours dans cette même année 2013 que Jean-Michel Houllegatte déclarait, le 29 septembre pour être précis « attention, il faut se méfier des chiffres. Aujourd'hui, je sais que nous sommes sur la bonne voie pour stabiliser voire augmenter notre population, ce n'est qu'une question de temps ». Le temps est un peu long et on vous a entendu dire depuis, Monsieur Houllegatte que ça frémissait mais ce n'est pas, en tout cas, en nombre de commerces occupés.

Ces quelques éléments de contexte généraux pour également rentrer dans le détail de ce budget, sur la question du fonctionnement tout d'abord, est-ce que la maîtrise dont vous parliez est réelle ? là aussi, je ne vais pas vous faire de procès d'intention mais elle est constructive, j'ai rappelé des éléments de contexte en étant le plus factuel possible en rappelant certaines déclarations et là on sait que l'on connaît une période de transition, vous l'avez dit vous-même Monsieur le Maire c'est un budget qui se prépare, de transition. Néanmoins, sur le fonctionnement de la nouvelle collectivité, on atteint un chiffre

qui avoisine, qui dépasse même les 143 M€ ce qui représenterait par habitant 1700 € pour les dépenses de fonctionnement alors que la moyenne pour les communes d'une même strate est de 1300 € ainsi que le rappelle la DGCL. Sur les agents publics, plus particulièrement, c'est une question que je voudrais poser, considérez-vous que la ville est sous administrée ? nous avons aujourd'hui un agent pour 33 habitants ce qui représente 1000 €/habitant et un budget de 80 800 000 M€. Et pourquoi je vous pose cette question c'est que nous constatons conseil après conseil que nous votons de nouveaux contrats sur un fondement d'accroissement d'activités ce qui laisserait supposer malgré ces 2448 agents, que nous serions sous administrés parce que nous devons procéder encore à de nouveaux recrutements et vous savez l'attachement qui est le nôtre au statut de la fonction publique lorsque l'on recrute par voie de contrat c'est une attaque directe au statut de la fonction publique à laquelle on procède. Enfin, je voudrais m'interroger sur votre vision de l'investissement pour notre ville. Vous avez égrainé une longue liste de programmes qui sont essentiellement des programmes de rénovation. Je voudrais avoir une vision sur les nouveaux équipements, quid de la patinoire pour laquelle nous avons été tant engagés au moment des élections tout comme nous le sommes depuis bien sûr. Il y a le Grand Cotentin qui se prépare, bien sûr que c'est un investissement, je le dis et je l'ai toujours dit, qui doit se faire à l'échelle d'un territoire et donc du Cotentin mais qu'elle est votre vision sur ce point ? L'investissement phare, en réalité, qui est le vôtre, c'est la passerelle et je ne veux pas relancer le débat parce que ce débat avait donné lieu à des controverses importantes mais je maintiens la position du Cercle et j'en profite pour vous poser une question précise sur cet investissement : allons-nous connaître un nouveau retard, la passerelle était annoncée pour le mois d'avril, me semble-t-il et il ne me semble pas que la passerelle soit prête pour le mois d'avril et ma question est double : allons-nous connaître un nouveau dérapage budgétaire compte tenu de ces retards, sans là faire non plus de procès d'intention, ce qui me semble se profiler parce que vous le savez, le coût initial était à 2,2 M€, nous l'avons votée de façon valorisée à 4,6 Me ce qui représente une hausse de 84% par rapport au coût initial, allons-nous connaître une nouvelle hausse de cet investissement ?

Pour terminer, je dirai que quand on veut avoir une volonté politique en adéquation avec le contexte que l'on vit, qui est un contexte difficile, dans lequel nous sommes, il est bon de regarder des collectivités d'une même strate pour voir quels sont les axes qu'elles développent. Et pour citer, indifféremment d'ailleurs de leur couleur politique, les collectivités d'une même strate que Cherbourg aujourd'hui dans sa dimension nouvelle, je vous citerai Poitiers, collectivité socialiste qui cette année annonce une baisse de son budget de fonctionnement de 2,8%, avec des économies d'énergie, des mobilités internes prioritaires, des efforts de gestion, un budget de fonctionnement contenu et un investissement à hauteur de 30% de son budget primitif. A Tourcoing, ville d'une autre couleur politique, 93 000 habitants, c'est une baisse de 2% de la taxe d'habitation qui est actée dès cette année, à Alençon, je vous concède que la taille est plus faible avec 50 000 habitants, c'est un nouvel effort de 400 000 € sur le fonctionnement qui est fait cette année et 50 000 € sur les charges de personnel. Notre vision n'a jamais varié, elle est de privilégier notre investissement au détriment d'un certain nombre de dépenses que nous jugeons inutiles, fantaisistes je pense à la passerelle. L'investissement qui prépare l'avenir, en fonctionnement bien sûr, mais nous estimons au Cercle du Cotentin que la ville n'est pas sous administrée, bien au contraire. Nous estimons qu'il faut maintenir une qualité de gestion des services publics avec un niveau important d'agents publics s'il le faut mais sous statut et pas en procédant à des recrutements de façon incontrôlée, sous forme de contrat. Et je voulais le dire, notre vision est donc bien de privilégier un investissement qui développe l'économie avec à l'appui des baisses de fiscalité, vous vous y êtes engagés et nous verrons bien si vos engagements seront tenus dans les années qui viennent puisque vous avez annoncé un lissage à la baisse, mais dès cette année peut-être pouvez-vous nous dire comment ces engagements vous comptez les tenir ?

Voilà pour ces quelques propos qui étaient l'occasion de faire quelques remarques, poser quelques questions sans aucun esprit de polémique mais avec une ferme volonté de faire partager la vision qui est la nôtre qui est une vision qui dépasse le cadre même d'une alternance que nous souhaitons parce que nous voulons aujourd'hui nous positionner avec la diversité qui est la nôtre comme une alternative ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Merci. Juste quelques éléments de réponse et puis je laisserai éventuellement les maires délégués intervenir ou les adjoints s'ils le souhaitent. Je vous remercie Monsieur Margueritte pour la rétrospective des déclarations des uns et des autres et je vous ferai grâce aujourd'hui de vous rendre la pareille et j'aurai l'occasion de revenir à un autre moment sur certaines de vos déclarations et je pourrai moi aussi en faire la rétrospective.

Je voudrais simplement vous reprendre sur un point, vous nous dites que dans notre fonctionnement à 143 M€, nous serions à 1700 ce qui est vrai, la moyenne nationale étant à 1300 €. Je voudrais corriger parce que vous avez fait preuve d'une inexactitude et comme ce n'est pas dans vos habitudes je me permets de vous corriger. Effectivement nous sommes à 1700 € mais les choses ne sont pas comparables puisque dans les 1700 € il y a l'ex-communauté urbaine donc l'intégration de l'EPCI, donc

les informations que vous avez données à ce sujet ne sont pas exactes puisque l'on ne peut pas comparer les deux éléments. Vous demandez de l'investissement, vous allez arriver entre 47 et 49 M€ d'investissement ce qui est extrêmement conséquent pour un territoire de notre taille. Vous qui comparez avec d'autres collectivités, regardez bien les montants d'investissement sur la globalité de notre budget, ces 17 ou 49 M€ d'investissement qui seront détaillés au budget sont quand même extrêmement importants, c'est une somme conséquente au service d'un projet, au service d'engagements qui ont été pris sur chaque commune déléguée et qui constituent également un projet même si le projet de Cherbourg en Cotentin ne peut pas être la seule addition des projets des communes déléguées mais en tout cas on arrive entre 47 et 49 M€ et vous qui demandez de l'investissement je pense que ce montant devrait vous apporter une réponse et vous conforter.

Sur la baisse des impôts, nous nous y sommes engagés, vous le savez, donc 2016 est un budget de transition, c'est l'agrégat des budgets préparés par l'ex CUC et les villes fondatrices et le premier budget de la commune nouvelle ce sera à partir de 2017, bien entendu, mais je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit.

Vous dire également que sur la patinoire, vous le savez, nous avons la même position, j'ai toujours dit que la patinoire était un élément non plus d'attractivité mais un équipement d'animation et je reçois régulièrement les porteurs de ce projet, on leur a permis de s'exprimer dans le syndicat mixte pour aller convaincre les homologues, ceux avec qui nous voulons créer le Grand Cotentin pour qu'une présentation de ce projet soit faite. Donc, sur la patinoire, nous nous engagerons, nous prendrons notre responsabilité le moment venu avec d'autres, encore faut-il que d'autres le souhaitent mais en tout cas cette patinoire qui est un élément important pour un bassin de vie comme le Cotentin, moi j'y suis favorable comme vous, comme beaucoup d'autres mais à condition qu'elle soit financée à la bonne échelle et la bonne échelle d'un équipement comme une patinoire c'est bien sûr le Grand Cotentin.

Voilà les quelques éléments que je voulais vous donner Monsieur Margueritte en réponse : à la fois corriger l'erreur dans vos chiffres et puis vous apporter deux éléments, à la fois sur la baisse des impôts qui constitue le cœur de notre engagement commun et puis revenir sur ces 47 M€ d'investissement. Vous dire aussi que Alençon c'est 26 000 habitants et que forcément il est difficile de comparer, vous avez dit 54 000 mais c'est 26 000 h ».

Intervention de Monsieur Houllégatte

« Monsieur Margueritte, mes origines paysannes et non pas bourgeoises me laissent à penser qu'il faut savoir donner du temps au temps et il faut avoir à la fois une vision de la ville, il faut savoir tracer son sillon, il faut savoir semer et attendre le temps de la germination. Tout cela pour dire que quand on fait de la politique on ne peut pas être dans l'agitation permanente même si votre rôle d'opposant, bien évidemment, est de forcer le trait et de voir toujours le verre là où il est, à moitié vide alors que nous nous efforçons de le remplir.

Je voudrai préciser sur la contribution comptes publics que ce n'est pas la mandature actuelle gouvernementale qui a creusé le déficit, elle s'efforce plutôt de le résorber. J'attends avec grande impatience les programmes électoraux futurs puisque la France est un pays qui est en campagne électorale permanente et une grande va s'ouvrir d'ici quelques mois donc nous verrons bien quelles sont les propositions des uns et des autres et je pense que l'on aura l'occasion d'en reparler et je pense que votre véhémence et votre condamnation ferme des futures baisses des dotations ou des futurs concours aux collectivités et bien votre indignation sera la même.

Simplement sur l'emploi, on peut se battre sur les chiffres, j'ai vu récemment, je parle de mémoire, qu'une étude qui est publiée par l'URSSAF et qui indique que le bassin d'emploi du Cotentin est plutôt l'un des rares et seul bassin d'emploi de Normandie, créateur d'emplois, de mémoire + 600 alors que celui du Havre a dû en perdre 1300 en une année. Il faut vérifier ces chiffres mais notre bassin d'emploi, même s'il y a des difficultés, est plutôt en croissance, il ne faut pas s'en satisfaire mais c'est plutôt un élément qui tente à modérer vos propos et je vous invite à le regarder. En ce qui concerne les aspects démographie, on a une politique volontariste de reconquête urbaine et je vous invite à aller voir ce qui se passe à l'heure actuelle sur la zone de Grismesnil-Monturbet et vous verrez qu'il y a une soixantaine de logements qui sont pour certains déjà commencés à être livrés, certains pavillons individuels sont en cours de réalisation et je ne cesse chaque jour de signer de nouveaux permis de construire même si le rythme n'est pas celui que nous aurions espéré mais on peut dire que cette zone propose un produit qui correspond à une attente du marché et on ne peut que s'en féliciter.

Vous avez parlé de la passerelle, c'est un vieux débat qui nous oppose, ce n'est pas un investissement superflu. Elle va relier les deux parties de l'est et de l'ouest du cœur de cette agglomération de Cherbourg en Cotentin, laissons du temps au temps et vous verrez à l'usage comment cet élément architectural sera emblématique de la modernité de Cherbourg en Cotentin. Vous ne partagez pas cet avis et bien c'est votre droit et c'est votre liberté.

En ce qui concerne le budget et au vu des dernières réunions que nous avons eues avec PNA, il est stabilisé. En ce qui concerne les délais c'est un ouvrage qui est très complexe, c'est un prototype et d'ailleurs ceux qui ont eu écho des premiers essais qui ont été faits d'ouverture de cette passerelle en condition d'atelier par l'entreprise locale qui la réalise et bien ont pu découvrir que c'est un ouvrage qui

est extrêmement conséquent et délicat sur lequel il faut être très précautionneux et ne pas se précipiter. On avait un dilemme, ouvrir la passerelle pour le tour de France ou différer. On a choisi à la fois, pour des raisons de sécurité et de confort de faire en sorte que, même si les éléments de la passerelle seront posés, la passerelle ne sera pas officiellement en fonction pour le Tour de France. Elle le sera durant l'été prochain et vous pouvez le considérer comme un retard, s'en est un il faut le reconnaître et c'est un retard qui est dû à la complexité de l'ouvrage et à la complexité aussi de sa mise en œuvre par des entreprises locales même s'il faut reconnaître que nous sommes des entreprises qui sont les seules capables de pouvoir faire un objet qui soit à la fois de cette qualité architecturale et de cette complexité technique ».

Intervention de Monsieur Margueritte

Je voudrai juste Monsieur le Maire, en quelques secondes, apporter deux précisions. D'une part, quand je parle des 1700 €, j'ai bien évidemment compris que j'agrégeais les chiffres de la CUC dedans, donc il n'y a aucune erreur et je parlais de la communauté urbaine d'Alençon, pardonnez-moi si j'ai parlé d'Alençon.

Par ailleurs, Monsieur Houllegatte « il faut laisser du temps au temps » est une formule que vous affectionnez puisque vous la prononcez à peu près à chaque conseil municipal mais au-delà de cette formule de contemplation sur le temps qui passe et les réalisations qui ne se font pas, je voulais vous faire cette remarque c'est que le temps au temps pour la passerelle cela commence à faire un peu long parce que vous aviez pris un engagement ferme c'était que se soit avant le Tour de France, considérant d'ailleurs que l'investissement était tellement important que le caractère tellement novateur de cet équipement était si confondant, qu'il fallait le montrer aux yeux du monde entier au moment du passage du Tour de France. Nous notons ce soir, grâce au travail de l'opposition, que ce ne sera pas le cas et nous en prenons acte. Par ailleurs, dernière petite remarque Monsieur Houllegatte, supportez-vous la contradiction démocratique ? parce que quand on parle très calmement, quand on cite des chiffres, quand on essaie de proposer des choses cela ne s'appelle pas de l'agitation, cela s'appelle de la contradiction. Nous avons le droit vous et moi, le Cercle du Cotentin, le parti socialiste, de ne pas partager les mêmes options, sans que ce soit un drame d'une part et sans, d'autre part, qu'il faille disqualifier immédiatement votre adversaire dans l'agitation. Je pense que chacun et chacun de nos collègues ont pu constater aujourd'hui le ton constructif qui était le nôtre, la façon constructive dont nous disons les choses, donc nous faisons part de notre vision sans que nous soyons systématiquement obligés d'être rabattus dans le discours qui est le vôtre. Je remarque que Monsieur Arrivé lui, quand il répond c'est de façon constructive, on n'est pas d'accord mais il ne caricature pas les positions de l'opposition comme vous le faites systématiquement. Voilà, je voulais simplement vous le dire, que nous puissions avoir un dialogue courtois, serein sans systématiquement être caricaturés. Je vous remercie.

Intervention de Monsieur le Maire

« Juste un mot Monsieur Margueritte, évidemment vous êtes respecté ici vous le savez et vous pouvez vous exprimer calmement et je n'ai pas senti d'agressivité de la part de Jean-Michel Houllegatte dans les réponses qu'il vous a faites.

Sur la passerelle, j'ai eu l'occasion, ce n'est pas une nouveauté la non livraison pour le Tour de France, j'ai eu l'occasion de le dire lors d'une conférence de presse et je me souviens encore de l'article dans la presse locale qui disait que pour des raisons de sécurité, il n'était pas souhaitable que l'ensemble des visiteurs puisse se masser sur la passerelle notamment à cause du plan d'eau. C'est une demande liée aux structures de sécurité. Sur le retard, effectivement, vous le soulignez et vous avez raison il y a un retard et Jean-Michel Houllegatte vous a apporté les réponses. C'est un ouvrage technique, compliqué et l'entreprise locale d'ailleurs, dont je salue le savoir-faire, s'applique à livrer un outil en très bon état de marche et qui correspond à l'ensemble des problématiques de sécurité. Les choses vont dans le bon sens et comme le disait Jean-Michel Houllegatte, vous avez pu suivre à travers un reportage de la presse locale, le fonctionnement de cette passerelle ».

Intervention de Monsieur Lagarde

« Une appréciation sur tout ce qu'on a entendu par rapport à l'Etat et c'est vrai, comme le disait Monsieur Boulard, Président de la commission des finances des grandes villes, l'effort, même s'il y a, au niveau de l'Etat une baisse des dépenses nette d'1,4 milliard, il est bien évident que c'est inférieur à l'effort qui a été demandé aux collectivités locales. C'est une bonne interrogation sur ce point là et je le rejoins. En ce qui concerne sur ce qui a été dit sur les commerces, l'économie, l'emploi etc... on ne peut que partager, être inquiets par rapport à ce qui se passe mais je crois qu'on se donne les moyens, dans cette collectivité, avec la création ou la volonté du Grand Cotentin à ce que économiquement on puisse répondre aux difficultés et aux défis qui nous sont posés.

Et je voudrai dire effectivement, dans un esprit de conciliation, de dynamisme avec la région, avec les représentants de la région que nous aurons demain les compétences économiques. Nous avons d'ailleurs, si je ne me suis pas trompé, un représentant en la présence de notre collègue Margueritte,

conseiller régional, chargé du développement économique et je pense qu'avec nous il va « tirer » dans le même sens pour développer l'emploi dans notre région. Je crois que c'est comme ça qu'il faut faire et c'est ensemble que nous allons peut être dépasser les problèmes qui nous sont posés d'autant que le Président de la région, Monsieur Morin qui a été Ministre des Armées, doit être très sensibilisé aux problèmes rencontrés par la DCNS et qu'il fera tout ce qu'il peut pour dynamiser, répondre aux inquiétudes légitimes des salariés DCNS et nous avec Cherbourg en Cotentin, aller dans ce sens. Réunissons nos forces en y ajoutant les volontés du département. Je crois que les conditions sont réunies pour que, ensemble nous puissions faire face aux difficultés que nous pouvons rencontrer et ce n'est pas en se chamaillant sur la passerelle etc...il y en a qui ont gagné, d'autres qui ont perdu, on y va quoi et on continue quand même.

Concernant les budgets, ce n'est pas tout de suite que l'on peut déterminer les grandes orientations car les budgets qui sont actuellement soumis ce sont ceux de l'agglomération donc de tous les budgets, de la communauté urbaine et des villes avec les volontés des différents maires de l'époque et du Président de la communauté urbaine. Les choix on les a en tête et on se donne les moyens d'aboutir et de résoudre tous les problèmes qui nous sont posés ».

Intervention de Monsieur Catherine

« Quelques mots au nom du groupe majoritaire. Bien entendu, notre lecture du DOB est assez différente de celles qui ont pu être évoquées ici ou là mais pour vous faire plaisir Monsieur Margueritte je ne vais pas laisser du temps au temps mais rappeler que cela ne fait que 90 jours que Cherbourg en Cotentin a été créé et durant ces 90 jours, sur le terrain nous avons pu, en tout cas c'est le constat que nous avons fait, constater une adhésion et même une forme d'impatience au travers d'un certain nombre d'évènements qui se sont déroulés durant ces quelques jours et je pense notamment à l'ouverture du Quasar, la bibliothèque, je pense à l'inauguration du musée Thomas Henry. On a pu comprendre et se rendre compte que la population, elle, avait parfaitement compris les avantages qu'elle pouvait tirer de la création de Cherbourg en Cotentin puisque désormais tous les équipements, toutes les infrastructures qui sont sur le territoire de Cherbourg en Cotentin bénéficient à tous. Dans le milieu associatif aussi on sent une impatience des aujourd'hui puisque il n'est pas rare que des associations de Cherbourg, Turlaville ou d'autres communes déléguées viennent frapper à la porte pour bénéficier de telle ou telle salle sur Equeurdreville notamment l'Agora, une des salles les plus demandées. Donc, vous voyez, là encore les associations ont bien compris tous les enjeux et tous les intérêts de la commune de Cherbourg en Cotentin. Dernier élément pour illustrer ce premier propos, le Tour de France, là encore, on sent une émulation de la part des associations locales qui veulent travailler toutes ensemble et ça c'est remarquable que des associations de toutes les villes puissent œuvrer autour de grands évènements parce que c'est important, c'est ce qui cimente l'esprit d'une ville. Sur le budget ou du moins sur le DOB et notamment la situation financière, on peut remarquer qu'elle est très saine, on a maîtrisé quoi que vous en pensiez les charges de fonctionnement. On a une capacité d'autofinancement plutôt importante parmi les 152 agglomérations, nous faisons partie d'une des villes avec une meilleure capacité d'autofinancement et surtout cette situation financière saine va nous permettre, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, d'investir près de 50 M€ dans l'économie locale ce qui se traduira par de l'activité et des emplois. Sur cette capacité d'autofinancement vous avez un peu railler tout à l'heure, les investissements qui vont éclore ici à Equeurdreville mais partout sur Cherbourg en Cotentin, cette situation financière va nous permettre de répondre aux engagements que nous avons pris avant les élections municipales et sur lesquels nous avons été élus, faut-il le rappeler et donc il y a aujourd'hui assez peu de villes à notre sens qui peuvent à la fois s'enorgueillir de dire qu'elles vont pouvoir respecter l'ensemble des engagements de leur plateforme programmatique tout en s'engageant à une diminution de la fiscalité et en participant bien entendu aux nécessaires efforts budgétaires nationaux au regard de la situation qui nous avait été laissée, notamment, je pense au déficit abyssal laissé par la précédente majorité. Bien entendu on peut passer son temps à regarder et se focaliser sur les trains qui arrivent en retard mais je vous inviterai plutôt mes chers collègues à regarder le chemin parcouru durant ces 90 jours. Mes chers collègues, nous sommes sur la bonne route.

Intervention de Monsieur Lejamtel

« On espère que ce ne sera pas les 100 jours et qu'on ne finira pas tous sur l'île d'Elbe. Je voudrais quand même revenir sur deux ou trois points rapidement. D'abord, sur le propos de Monsieur Margueritte sur la fonction publique territoriale on aura de la mémoire, sa défense inconditionnelle de ce statut nous va droit au cœur. On constate quand même qu'il y a un certain nombre de candidats à la primaire de droite qui nous annoncent des suppressions de fonctionnaires et que cela nous préoccupe mais en la matière il est vrai que le curseur de la majorité actuelle au Gouvernement était placé à un endroit que l'on aura du mal à qualifier de gauche. En effet, ça complique les débats ou en tous cas ça tire vers de la surenchère d'attaque contre les fonctions publiques.

Je voudrai seulement m'arrêter sur la démographie et pour prolonger les propos de Monsieur Houllégatte, vous évoquez la ZAC Grimesnil-Monturbet ; il est vrai que le bailleur social a terminé l'opération de l'ANRU, que les logements seront occupés en revanche la partie des logements privés je n'ai pas le sentiment de la dynamique soit la même. Pour notre part, toujours de l'étalement urbain et non de la re-densification urbaine mais le débat peut exister, en revanche si on va dans votre sens et qu'il y a un appétit pour les logements privés on comprend mal pourquoi la partie de l'Amont Quentin, puisque dans le texte on lit « cette partie de l'Amont Quentin qui est tournée plus vers le centre ville que vers le reste du quartier », il y a quand même toujours une friche qui n'est pas construite et il me semble que c'était Brémond qui était l'investisseur privé, alors si vraiment il y a une nouvelle dynamique de constructions à l'arrivée peut être que cette friche qui devait être construite à l'origine serait une manière de terminer cette opération urbaine.

Sur le débat de l'emploi, très franchement je voudrai dire à Monsieur Lagarde que les logiques financières s'appliquent dans un grand nombre d'entreprises du Nord Cotentin et que la logique territoriale, la logique industrielle n'est pas compatible avec la logique financière alors quelle que soit la cohérence politique il pourra y avoir entre la Région qui est de fait chef de file en matière de politique économique et notre commune nouvelle et si un moment donné il n'y a pas un rapport de force qui est établi avec certaines décisions qui sont prises totalement en dehors de la délibération politique, je ne crois pas que l'aménagement du territoire prendra un tour vertueux en matière de création d'emplois. C'est plutôt une compétitivité entre entreprise et compétitivité territoriale. On aura d'ailleurs le débat tout à l'heure sur la motion. Là, on a vraiment un cas d'école de ce qu'il ne faut pas faire en matière de choix financiers ».

Intervention de Monsieur Lequibec

« Juste pour rebondir sur les propos de Monsieur Catherine. Le monde de Cherbourg en Cotentin a démarré depuis 90 jours mais le passif de la gauche au pouvoir date de 40 ans. Il ne faudrait pas laisser penser que tout part de ces 90 derniers jours et que l'on repart d'une feuille blanche. Vous avez effectivement en matière économique, démographique et budgétaire un passé, qu'il faut maintenant préparer l'avenir. Gouverner c'est prévoir, alors se retourner sur les dernières satisfactions c'est intéressant mais c'est pour la majorité qui les a mises en place c'est sûrement gratifiant, ce n'est pas le seul quotidien de Cherbourg en Cotentin qui au cours des 90 derniers jours a vu des commerces fermer, leur situation ne s'est guère améliorée. Certes, le démarrage de Cherbourg en Cotentin est récent mais il ne doit pas faire oublier effectivement les problèmes anciens et surtout la nécessité d'accélérer le redressement économique du territoire. Je voudrai que ce décompte de 90 jours ne soit pas un symbole utilisé trop fréquemment pour s'exonérer du passé et oublier les problèmes qui sont devant nous car gouverner c'est prévoir et D. Margueritte rappelait bien tout à l'heure les périls démographiques, économiques et budgétaires qui sont devant nous. Attelons nous à regarder les verres vides pour mieux les remplir et se contenter de la satisfaction des verres que l'on a cru bien remplir ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Je tiens à vous rassurer, je ne voudrai pas que vous soyez inquiets. Notre bilan sur l'agglomération depuis 1977 nous l'assumons. Vous le mettez au débit, nous, on le met au crédit mais en tout cas soyez rassurés nous l'assumons et bien évidemment que le décompte ne commence pas à la création de Cherbourg en Cotentin. Nous sommes fiers du passé, fiers de ce qui a été construit sur cette agglomération depuis 1977, fiers du bilan des communes fondatrices c'est d'ailleurs pour cela comme vous l'avez constaté dans la charte de gouvernance que l'on s'appuie sur ce qui a été fait dans les communes déléguées pour, à la fois, unifier le passé mais surtout préparer demain. Donc, soyez rassuré Monsieur Léquibec. Vous revenez une nouvelle fois sur le commerce comme si la problématique commerciale était de la seule compétence communale, je vous rappelle que ce n'est pas de la compétence municipale mais à vous écouter les uns et les autres, j'ai l'impression que les commerces ferment alors c'est de la faute des élus. Vous savez bien que la problématique est bien plus complexe que ça, que la ville doit agir sur un certain nombre de ses prérogatives et nous le faisons et nous le ferons encore de façon plus forte dans les semaines et les mois qui viennent, Sébastien Fagnen vous en parlera probablement tout à l'heure. La ville doit agir sur ces prérogatives du commerce, la CCI, les consulaires doivent aussi agir, les structures de commerces, les commerçants eux-mêmes et on doit traiter la problématique en travaillant en multi-disciplines vous le savez. Voilà, je voulais vous apporter ces quelques éléments parce que je ne peux pas vous laisser dire intervention après intervention la municipalité serait l'unique responsable de la problématique commerciale, sur notre centre ville, problématique que l'on retrouve dans tous les centres ville de France.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 107

Contre : 28

Abstention : 20

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire

« J'en profite pour vous dire que normalement vous avez un petit papier sur vos pupitres. On vous demande de le remplir et de le laisser sur la table pour que l'administration puisse le récupérer. Il est lié à la délibération : on vous propose, pour faciliter l'échange d'information et éviter des tonnes et des tonnes de papier consommés, de vous transmettre les éléments sur clé USB, ce qui vous permettra d'aller chercher, dans le détail, les informations qui vous intéressent.

Intervention de Monsieur le Maire

Certains d'entre vous, avec un œil avisé, me font remarquer qu'il y a une erreur sur le document puisque la question est de savoir si vous voulez du papier ou si vous acceptez la clé USB. Donc, ce n'est pas « je soussigné XY souhaite m'opposer à la transmission à conserver le document papier, c'est accepter la transmission des documents budgétaires par voie dématérialisée. Donc, il y a une erreur de rédaction. Si vous voulez une clé USB vous cochez la case une. Avec nos excuses ».

« J'en reviens à la délibération 23. Donc, on vous demande de remplir le papier avec nos excuses pour cette erreur. Vous acceptez la transmission des documents budgétaires par clé USB ou vous demandez à conserver une notification papier. L'objectif est de vous transmettre les éléments financiers par clé pour éviter encore une fois de distribuer et photocopier des tonnes et des tonnes de papier. C'est une mesure respectueuse du travail de nos agents car c'est un travail fastidieux et respectueux à la fois de l'environnement et qui nous permet à long terme de faire aussi des économies ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 135

Contre : 3

Abstention : 17

24 Convention de partenariat entre la ville, concession plaisance et les skippers Alexis Loison et Sophie Faguet

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire

« Vous connaissez ces deux skippers de grande qualité, skippers cherbourgeois qui participent à des courses de renommée nationale et internationale qui assurent la promotion, à la fois de notre port et de notre magnifique plan d'eau. Donc, Alexis Loison et Sophie Faguet sont engagés dans le circuit de la classe Figaro pour la saison 2016 et courront la prestigieuse Solitaire du Figaro.

Il vous est proposé le versement d'une subvention de 3 000 € à chacun des deux figaristes et la prise en charge des prestations portuaires dont le montant s'élève à 5526 €. On leur souhaite bonne chance et on saura les suivre de près.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 148

Contre : 0

Abstention : 7

25 Festival passeurs de mots 2016 - Demandes de subventions

Rapporteur : M. CAUVIN

Intervention de Monsieur Cauvin

« Il s'agit de la 21^{ème} édition du festival « passeurs de mots » qui est un festival assez particulier parce que c'est un festival qui travaille avec des professionnels mais normalement sur la médiation, à la fois avec les écoles et les lycées mais aussi avec les personnes et institutions pour les personnes handicapées, les personnes âgées dans tous les lieux publics. C'est quelque chose de très important au niveau des échanges. Le budget s'élève à 60 000 €. Comme toutes les autres années il y a un soutien du département, de la région et de la DRAC. Ces soutiens seront peut être plus importants désormais, donc c'est l'objet de la délibération et la participation de la ville s'élève à 42 000 €. C'est un festival qui se situe en octobre ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 121

Contre : 0

Abstention : 34

26 Cession sirène réseau national d'alerte

Rapporteur : M. CAUVIN

Intervention de Monsieur Cauvin

« Le Ministère de l'Intérieur a revu la carte nationale du dispositif d'alerte et en ce sens il considère que Equeurdreville-Hainneville, dans sa zone d'alerte, n'est plus priorisée et qu'au titre des risques majeurs locaux et qu'à ce titre la sirène d'alerte quitte le réseau national d'alerte et revient à la charge de la commune. Donc, transfert, pour ma part aucun commentaire, c'est à la charge de la commune.

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« C'est ce que l'on appelle le désengagement de l'Etat ».

Intervention de Monsieur Brunet

« Comme déjà annoncé lors du conseil délégué de la commune d'Equedreville-Hainneville du 15 mars 2016, il est dommageable pour la population située dans un périmètre de deux kilomètres autour des établissements DCNS de ne pas avoir de sirène d'alerte en cas de risques majeurs en complément de celle existante sur ce site alors que les communes concernées pour les risques majeurs, comme par exemple, la commune de Flamanville qui s'est équipée d'une sirène en supplément du site industriel de Flamanville, la commune d'Equedreville-Hainneville a fait le chemin inverse. La nécessité d'informer la population située dans ledit périmètre des 2 kms est primordial et la sirène située sur l'Hôtel de ville de notre commune déléguée aurait complété le dispositif d'alerte de la DCNS en cas de vent de secteur ouest et sud-ouest qui je le rappelle sont des vents dominants pour le Nord-Cotentin. La cession de cette sirène à Cherbourg en Cotentin par la Préfecture amène à se poser les questions suivantes :

Que comptez-vous faire Monsieur le Maire de ce matériel d'alerte qui vous est cédé ?

Cette disposition est-elle prévue dans le plan de sauvegarde communal validé en décembre 2015 pour la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville ainsi que dans le plan de sauvegarde de la commune nouvelle ?

Quelle organisation est mise en place par la mairie de Cherbourg en Cotentin pour informer la partie de la population d'Equedreville-Hainneville concernée en cas d'accident grave lié aux établissements DCNS en sachant qu'il n'existera plus de lien de subrogation avec la Préfecture relatif à la mise en route de cette sirène ?

Intervention de Monsieur Cauvin,

« Je m'excuse, j'ai peut être parlé en javanais, c'était assez clair, les alertes restent. Seulement celle qui était sur l'école Goubert qui dépendait de l'Etat est transférée à la commune. Tant mieux d'un certain côté parce qu'au dernier exercice nucléaire la sirène « alerte nationale » n'a jamais fonctionné, personne ne l'a entendue, au moins la nôtre elle fonctionnera. Donc, il reste une sirène d'alerte à Hainneville sur le bourg, une autre en bas. Je ne vois pas où est le problème si ce n'est effectivement, comme l'a dit Gilbert Lepoittevin, il y a un transfert de l'Etat vers la commune mais on sera mieux « armés » et la population sera alertée en temps voulu et comme il le faut. Nous sommes des gens sérieux et cela fonctionnera mieux que cela n'a fonctionné au dernier exercice qui a été un échec cuisant.

Intervention de Monsieur Brunet

« je crois que j'ai été clair ».

Intervention de Monsieur Cauvin

« Non, non, vous n'êtes pas clair Monsieur Brunet. Je vous dis qu'il y avait deux sirènes et il en restera deux. Vous n'avez pas le droit de dire que la population ne sera plus alertée. Elle sera alertée, avec une sirène qui fonctionnera, je pense même qu'avec un peu de sous vous voterez. Elle sera même à déclenchement électronique ce qui sera encore plus efficace ».

Intervention de Monsieur Brunet

« J'ai bien compris qu'il y aurait deux sirènes Monsieur Cauvin, mais ce n'est pas la question que j'ai posée. J'ai posé la question « quelle organisation allez-vous mettre en place pour déclencher cette sirène en sachant que vous n'aurez plus la subrogation par la Préfecture ? »

Intervention de Monsieur Cauvin

« Mais si »

Intervention de Monsieur Brunet

« Cela veut dire qu'il y aura deux types de déclenchement, un niveau de la DCNS et un autre au niveau de l'Hôtel de Ville ».

Intervention de Monsieur Cauvin,

« Ecoutez Monsieur, on fera un cours particulier à la mairie d'Equedreville avec Marc Spagnol qui suit ça, avec les autorités de sûreté et de sécurité, je vous jure que le système fonctionne et on a même prouvé au dernier exercice nucléaire que c'était remarquable au niveau du fonctionnement vis-à-vis des écoles, de l'HEPAD etc..le seul problème que l'on a eu c'est que la sirène d'alerte n'a pas fonctionné. Demain en l'entendra, elle dépendra de notre commune sur prérogative bien entendu du Préfet de la Manche, on ne déclenche pas des alertes comme cela mais sous l'autorité de l'Etat.

On peut faire un débat en mairie mais ce n'est pas le lieu ce soir de faire ce débat à savoir si la sirène fonctionne ou pas. Elle fonctionnera.

Intervention de Monsieur Brunet

« J'ai bien compris, mais ce n'est plus l'Etat qui vous demandera de la déclencher »

Intervention de Monsieur Cauvin

« mais si, attendez Monsieur Brunet, je suis Maire depuis 15 ans, officier d'Etat Civil depuis 30 ans, je sais très bien que je n'ai pas le droit de déclencher une alerte comme ça. On déclenche sous consigne de l'Etat en lien avec la Préfecture et la Sous-Préfecture. Je vois bien que ça fait rire une partie de l'assemblée mais moi je ne sais plus comment m'en sortir. Je vous propose un cours particulier en Mairie d'Equedreville avec les autorités techniques et politiques chargées des alertes sur la commune et je vous jure que cela fonctionne bien. Ecoutez, je suis désespéré ».

Intervention de Monsieur Brunet

Je pourrai également vous parler de cours que j'ai donnés à certains agents de la Préfecture quand j'étais à Paris »

Intervention de Monsieur Cauvin

« Je sais bien que vous êtes un professionnel en la matière ».

Intervention de Monsieur Brunet

« J'ai participé à l'élaboration du Plan Particulier d'Intervention de la Préfecture ».

Intervention de Monsieur Cauvin

« Monsieur Brunet, ce n'est pas mon problème. Mon problème est très simple ou alors il faut m'expliquer si dans la salle les autres ne comprennent pas. Il y a deux sirènes, il y en a une qui est transférée, la ville quitte l'autorité nationale, le système d'alerte national mais qui dépend encore du Préfet en terme de déclenchement d'alerte et c'est nous qui aurons la charge par contre de la maintenance de cette sirène. Voilà l'objet de la délibération, ce n'est rien d'autre, les populations seront informées de la même manière, heureusement d'ailleurs que la ville la plus à l'ouest, car il pourrait se passer quelque chose 20 kms plus loin ».

Intervention de Monsieur Brunet

« Je vais arrêter là le débat ».

Intervention de Monsieur Cauvin

« On en reparlera en Mairie techniquement autour d'une table, il n'y a pas de problème ».

Intervention de Monsieur Houivet

« plutôt que les procès d'intention de Monsieur Cauvin qui ne supporte pas lui non plus la contradiction. Oui, Monsieur Cauvin on peut parler tranquillement sans lever les bras, sans prendre les gens pour des incompetents.

Intervention de Monsieur Cauvin

« Vous n'êtes pas au conseil municipal d'Equedreville, c'était le même débat ».

Intervention de Monsieur Houivet

« est-ce que je peux parler, pas la peine de s'énerver à la tribune Monsieur Cauvin, tout va bien se passer. Je voudrai juste apporter un clin d'œil à Monsieur Lepoittevin qui a enfin reconnu le terme « désengagement de l'Etat » qui est tout de même plus joli que « effort de redressement des comptes publics ».

Intervention de Monsieur le Maire

« On apportera à Monsieur Brunet les renseignements complémentaires ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 35

27 Parc d'activité des Fourches. Aliénation d'un terrain à la SARL ALIZEE pour l'implantation de la carrosserie POUTAS

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Intervention de Monsieur Houlegatte

« L'entreprise Poutas qui développe une activité de carrosserie bien connue sur la ville de Cherbourg-Octeville est implantée au 11, rue Joliot Curie avec un effectif de 9 personnes et un chiffre d'affaires de 1 million d'euros par an. Elle connaît à l'heure actuelle des difficultés sur son site actuel qui est un site urbain et ces difficultés sont dues à l'impossibilité de stationner des véhicules, notamment en attente de réparation. On a donc rencontré l'entreprise et on vous propose de la localiser sur la partie sud de la zone d'activités des Fourches qui devient de fait dans cette partie, une zone plutôt artisanale mais cela se justifie de par sa situation parce que cette partie est en bordure justement de la zone dont on parlait, la tranche 1 de Grimesnil-Monturbet. Donc, il vous est proposé de vendre 3782m² pour permettre une nouvelle unité de s'y implanter plus aux normes et qui va permettre un développement, à savoir une cabine de peinture, des locaux sociaux et tout ce qui est inhérent à cette activité et tout cela pour un prix, suite à une estimation des domaines de 15,24 € HT par m² ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Juste un point pour répondre aussi à la question de Monsieur Margueritte tout à l'heure sur le développement économique. C'est aujourd'hui, plus de 3800 emplois qui sont liées dans les compétences de l'ex communauté urbaine, à la fois dans les pépinières d'entreprises dans les zones d'activités. On voit que cette zone d'activité des Fourches, vous avez le plan se remplit années après années et vous verrez dans les mois qui viennent que nous avons d'autres demandes d'entreprises installées à l'extérieur du Cotentin ou dans le Cotentin qui souhaitent se rapprocher de l'aire urbaine et c'est pour nous une excellente nouvelle et nous continuerons à faire la promotion de ces zones et d'apporter une certaine réponse aux entreprises qui veulent s'y installer ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 153

Contre : 0

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote :

28 Organisation des activités périscolaires – Appel d'offres ouvert – Signature du marché - Autorisation

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Intervention de Monsieur Houllégatte

« Je voudrai d'abord signaler la présence dans la salle des salariés des Francas et les remercier de leur patience et j'apporterai quelques éléments de développement dans cette délibération. Vous savez que tous les acteurs de la communauté éducative soulignent l'importance d'une organisation qui soit la plus harmonieuse possible du temps de l'enfant qui comprend bien évidemment des temps d'apprentissage scolaire ou extra scolaire, du repos, du jeu et de la restauration. La commune déléguée de Cherbourg-Octeville, notamment dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, s'est dotée d'un projet éducatif de territoire qui vise à organiser tous les temps périscolaires des enfants qui sont scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles de la ville. Dans le cadre de cette organisation, il est évident que la ville fait appel à ses propres personnels municipaux mais aussi à des intervenants extérieurs sur la base d'une estimation des besoins qu'elle se doit de couvrir et cela dans le cadre d'un cahier des charges. Le cahier des charges que nous avons élaboré et qui correspond aux besoins à couvrir consiste notamment à assurer, et cela 140 jour/an entre 16 h et 18 h, l'accueil du soir dans les écoles élémentaires ce qui correspond en ce moment à 388 enfants sur 13 sites et mobilisent 31 animateurs, également à assurer l'animation du temps de midi, entre 12 h et 14 h, 140 jours par an également, 27 animateurs sont organisés, à titre d'information, la ville est organisatrice des repas et nous servons à peu près 840 repas par jour dans ces écoles élémentaires. Parmi les besoins, l'accueil de loisirs le mercredi après-midi pendant 6 h, de 12 à 18 h et cela les 33 mercredis après-midi de l'année scolaire sur 5 sites ce qui correspond à 230 enfants et mobilisent 26 animateurs. Depuis la mise en place des temps d'activité périscolaires, 13 référents donc pour les 13 écoles élémentaires qui sont concernées par les TAP, ces 13 référents assurent l'accueil des intervenants et des enfants, il y a actuellement 907 enfants et également ces animateurs référents veillent au bon déroulement des activités et à l'ouverture des locaux et peuvent même, le cas échéant, assurer la suppléance d'un intervenant qui et lui-même absent. La ville de Cherbourg-Octeville, en l'état actuel de la législation et de la réglementation, a toujours fait appel à des marchés publics parce que cette réglementation est claire dans la mesure où c'est nous, collectivités, qui définissons un besoin exprimé par un cahier des charges pour lequel la ville sollicite une prestation. Nous ne sommes pas dans le cas d'une subvention qui vient accompagner un projet qui est porté par une association mais par une capacité à pouvoir trouver quelqu'un qui réponde à un besoin qui est exprimé, qui est codifié par la ville. Certes, peut être des voies juridiques nouvelles peuvent s'ouvrir, pour l'instant elles sont très minces et on nous les déconseille fortement dans la mesure où vous le savez, l'Union européenne a essayé de définir, et les législations ont évolué dans ce domaine, ce que sont maintenant des services sociaux d'intérêt général (SSIG) et malheureusement, à l'heure actuelle le champ est assez restreint puisque normalement, ces services sociaux, qui échappent au code des marchés publics, ne doivent pas concerner les services qui sont proposés de façon universelle sur l'ensemble du territoire d'une commune donc il ne peut s'adresser à tous les enfants mais à un public bien spécifique bien identifié et tout particulièrement en grande situation de fragilité. D'autre part nous sommes sur des montants qui sont supérieurs à 1M€ par an ce qui fait plus de trois

millions sur 3 ans. En 2003 nous avons lancé un appel d'offres et l'UFCV, association connue qui pendant trois ans a assumé cette prestation pour le compte de la ville, le marché a été renouvelé par l'UFCV en 2006 et en 2012 ce sont l'association des Francas qui a eu ce marché pour 4 ans et ce marché arrivera à échéance début juillet prochain et donc nous sommes dans une situation de procédure de renouvellement. Nous avons donc sur la base de ce cahier des charges, lancé à nouveau une consultation et avons reçu trois offres. Malheureusement, force a été de constater que seule une offre était recevable, pour des raisons administratives. Ce point fait actuellement l'objet d'une contestation et que sauf, bien évidemment avis contraire du juge qui devrait intervenir le plus rapidement possible, nous devons attribuer le marché au candidat dont l'offre a été jugée à la fois conforme et recevable au regard du cahier des charges et de la réglementation à savoir le candidat UFCV. Même si un changement de prestataire suppose une reprise immédiate du personnel selon l'application du code du travail et c'est l'article L 122.12 en l'occurrence qui s'applique. Donc, nous comprenons la déception et la crainte des salariés. Déception parce que le travail fourni est de qualité. Déception d'avoir participé à l'élaboration d'un projet associatif qui ne sera plus tout à fait le même, même si les différentes associations appartiennent à ce grand mouvement d'association populaire. Crainte aussi sur les conditions effectives de la reprise en terme d'ancienneté, de perspective d'avancement, de mutuelle, crainte enfin en ce qui concerne les contrats actuellement à durée déterminée. Ce que je voudrai dire c'est que la disposition de reprise des salariés est une clause imposée par la loi, c'est une clause contractuelle entre la ville et le nouveau prestataire. Dire, oui nous serons présents, attentifs, vigilants, nous jouerons pleinement notre rôle pour que cette clause contractuelle soit appliquée dans les meilleures conditions et vous pouvez compter sur notre détermination et notre engagement pour que ce soit le cas. Voilà ce que je voulais vous dire plus particulièrement.

En ce qui concerne la délibération suite à la consultation, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché pour une tranche ferme d'un an de 1 191 451,67 € et ensuite les deux tranches conditionnelles de 1 200 958,38€ et 1 211 569,89€.

Intervention de Monsieur le Maire

« bien évidemment avant de laisser la parole, je voudrai m'associer aux propos de Jean-Michel Houllegatte et de nouveau saluer les collaborateurs des Francas et confirmer les propos de Jean-Michel Houllegatte et leur redire publiquement qu'ils pourront compter sur notre engagement et notamment sur mon engagement pour les accompagner dans le cadre de la reprise et faire valoir les droits qui sont les leurs et nous serons fermes avec les repreneurs pour que l'ensemble de vos droits soit repris conformément à la législation ».

Intervention de Monsieur Feuilly

« Vous ne faites que rappeler l'application de la loi, évidemment les salariés doivent être repris c'est la loi. Vous ne faites que confirmer un état de fait. Je crois, pour aller plus loin que nous avons là un cas très concret de l'improvisation par votre gouvernement de la réforme des rythmes scolaires. En effet, une procédure d'appel d'offres que l'on ne peut contester aboutit à des offres contestables aux qualités contestées. Contestées puisque demain les parents seront confrontés aux conséquences de la grève et contestable car payer 1 191 451,67€ pour 33 équivalents temps pleins c'est donner 400 000€ de marge à l'association adjudicataire et cela est scandaleux ».

Intervention de Monsieur Houllegatte

« Monsieur Feuilly, cela n'a rien à voir avec les rythmes scolaires puisque je vous l'ai dit le premier marché même antérieur à 2003, marché passé dans le cadre de la fusion Cherbourg-Octeville, d'ailleurs à titre d'information, il y avait deux intervenants avant la fusion l'UFCV sur Cherbourg et les Francas sur Octeville, cela n'a donc absolument rien à voir. D'autre part, je ne sais pas Monsieur Feuilly si vous faites partie de la commission d'appel d'offres mais la commission d'appel d'offres a pu examiner à la fois la régularité des offres, les coûts horaires, les coûts inhérents à la gestion. Je vous donnerai le rapport et vous verrez qu'il n'y a pas un taux de marge tel que vous pouvez l'imaginer et je vous invite à vous rapprocher de votre collègue qui siège à la commission d'appel d'offres.

Intervention de Monsieur Feuilly

« Vous n'avez pas de chance, j'ai eu le temps de l'étudier avant de participer à la commission d'appel d'offres et quand on a trente trois équivalents temps plein cela peut représenter un maximum de 700 000 à 800 000 et la différence avec 1 191 451,67€ et vous verrez qu'il y a là une dérive et cette dérive n'est pas acceptable ».

Intervention de Monsieur Houllegatte

« On peut se voir sur ce problème avec les services concernés et dans le rapport que j'ai reçu de la commission d'appel d'offres, vous verrez qu'il n'y a aucune dérive sur ce marché. »

Intervention de monsieur Feuilly

« A votre place je m'interrogerai »

Intervention de Madame Joly

« notre groupe comprend la colère légitime des animateurs face aux changements d'employeurs au gré des appels d'offres. En effet, l'animation n'est pas une marchandise, c'est pourquoi on proposerait, pour résoudre les problèmes, un retour en régie ce qui permettrait en fait une stabilité des équipes, des conditions pour les salariés qui ne seraient plus variables et la continuité du projet éducatif ainsi que la lisibilité auprès des familles. De plus, des économies ne seraient-elles pas faites ».

Intervention de Monsieur Houllegatte

« on est dans un processus d'harmonisation entre les cinq communes et la communauté urbaine et pour des raisons qui sont liées à l'échéance de notre marché, nous avons relancé une procédure. C'est un sujet extrêmement délicat. On ne peut pas non plus improviser une régie, c'est quelque chose qui va demander beaucoup de temps et on le voit sur certains dossiers, je pense notamment à la reprise de la gestion des bâtiments d'activité pour Cherbourg en Cotentin, c'est quelque chose d'assez complexe une régie, c'est la reprise des activités, et c'est quelque chose qui doit être bien préparé à la fois sur le plan technique et juridique mais ça fait partie des hypothèses qu'il faudra envisager à terme tout en étant extrêmement prudent parce qu'il ne faut pas non plus, vous savez que la fonction publique a parfois des avantages mais elle a aussi malheureusement des inconvénients. Quand on titularise des personnes sur des postes bien déterminés on ne peut pas les employer pour une mission qui n'est pas celle qui correspond à la nomenclature de la fonction publique donc, on ne peut pas leur permettre de faire parfois des compléments d'horaires ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Je voudrai aussi compléter les propos de Jean-Michel et défendre aussi les structures que ce soit les Francas ou leur concurrent sur ces sujets. Je ne voudrai pas non plus laisser entendre comme l'a fait Monsieur Feuilly, une dérive et que ces structures s'enrichissent sur le dos des contrats même si elles doivent gagner leur vie pour continuer à former leurs collaborateurs à investir sur le sujet. Je voudrai remettre en ligne le propos de Monsieur Feuilly sur ce sujet. Par rapport à la régie, Jean Michel Houllegatte vous a répondu il y a un travail d'harmonie progressif à l'échelle de la commune nouvelle. On peut agir à plusieurs au niveau national parce que lorsque vous nous dites que l'animation n'est pas un secteur comme les autres moi je le conçois parfaitement sauf qu'aujourd'hui la législation n'a pas prévu d'autres modes que la consultation des marchés publics y compris sur ce secteur et c'est peut-être là qu'il faut essayer d'agir au niveau national pour faire modifier les pratiques et modifier l'approche du législateur et permettre aux collectivités que nous sommes de solliciter les structures comme les Francas selon d'autres modes d'action mais aujourd'hui la loi ne le permet pas.

Intervention de Monsieur MAGHE

« Sur Querqueville nous avons effectivement un mode de fonctionnement qui n'est pas tout à fait celui du marché puisque nous avons une sorte de convention d'objectifs avec les Francas mais qui fait suite à un marché qui avait été déclaré infructueux à l'époque. Alors, effectivement je rejoins les propos de Monsieur le Maire en pensant que la loi devrait évoluer parce que mettre en concurrence des mouvements d'éducation populaire ou d'économie sociale et solidaire c'est toujours un peu difficile et puis je pense que par contre en ce qui concerne la régie je crois qu'il faut y aller avec la plus grande attention possible parce que l'animation, je n'en suis pas un spécialiste mais c'est quand même un métier dans lequel, je ne dirai pas on fatigue vite, mais l'âge est important, la relation avec l'enfant. Ce ne peut être une fonction que l'on assure de 18 à, je n'ose pas dire à 77 ans, mais au moins à 60 ans.

Je pense que ce sont des métiers où l'on passe, on acquière une expérience avant de partir vers autre chose. Je crois l'avantage de travailler avec des associations, des mouvements d'associations populaires cela permet d'avoir, d'une part une grande expérience parce que derrière on a un outil formidable que ce soit les Francas, Léo Lagrange ou l'UFCV peu importe, ils ont tous leur qualité. Derrière on a une entreprise d'envergure nationale qui dispose d'expérience, qui forme son

personnel. Le fait de passer en régie je crains une certaine sclérose car il n'y a plus ce phénomène d'ouverture par rapport à l'association qui apporte et un sang nouveau et de la formation et de l'expérience.

Intervention de Madame Joly

« Juste sur le territoire il existe un PEDT et je pense que ce sont des personnes qui peuvent conduire ce projet en régie. La deuxième chose c'est il existe de la mobilité au sein de la fonction publique et la troisième chose, j'espère que c'est une piste qui sera étudiée car il y a des gens qui sont en réelle difficulté aujourd'hui et qui en ont marre ».

Intervention de Monsieur Cauvin

« Je vais être bref, cela fait 15 ans que nous travaillons avec une grande fédération nationale d'éducation populaire et à chaque fois on est soumis aux mêmes réglementations et ce n'est pas facile. La régie pour ma part, je vais peut-être être provocateur mais je n'y crois pas. J'ai été auditionné plusieurs fois par le bureau national d'une grande fédération d'éducation populaire, que vous connaissez, et je vous jure que c'est quand même une profession très à part qui demande énormément de formations des réseaux nationaux en l'occurrence la ligue de l'enseignement, et cela aurait pu être relié à d'autres, mais peu importe chacun a ses qualités mais c'est quand même un vrai professionnalisme qu'on ne peut pas trouver dans la fonction publique. Je ne dis pas que ça ne sera jamais jouable mais c'est quand même assez complexe, ça demande beaucoup de transversalité. Nous, nous les faisons travailler dans le périscolaire, dans la restauration, dans l'accueil des enfants, ils travaillent aussi dans les quartiers et il y a une culture de la transversalité qui est très importante dans certaines fédérations et ça avant que cela pénètre la fonction publique, je pense que pour ma part, j'aurai peut-être disparu de cette terre. C'est une vraie évolution culturelle. Le dernier point sur lequel je voulais insister c'était sur le point abordé par Monsieur Feuilly. Il y a une fédération et je la connais particulièrement et c'est mon propre gendre qui en a été le Président pendant des années. Vous n'avez pas le droit de dire ce que vous dites car la plupart de ces fédérations sont tenues par des bénévoles qui passent leur temps dans la semaine à assister à des réunions à Caen ou à Paris le mercredi soir le samedi. Ce sont des associations portées par des bénévoles, il faut bien se mettre ça dans le crane et qu'après il y a des conventions collectives car il faut rémunérer les salariés et essayer de les rémunérer au juste niveau et comme dans toutes associations il y a des délégués syndicaux, des comités d'entreprises mais tout ça c'est quand même le bénévolat. Donner l'impression que dans des marchés comme ça il y en a qui se mettent 400 000€ dans l'association, moi je connais le budget de certaines fédérations d'éducation populaire et je peux vous jurer que c'est ric rac, il n'y a pas beaucoup de marge aujourd'hui car ce sont des métiers difficiles et que ce n'est pas si simple que ça dans le domaine. Il faut valoriser l'association d'éducation populaire car si on les avait plus valorisés sur le passé, à gauche comme à droite d'ailleurs, on n'en serait peut-être pas là dans certains quartiers et tout ce que cela suppose aujourd'hui au plan national car quand on abandonne des quartiers et les fédérations d'éducation populaire on paie le prix fort un jour ou l'autre.

Intervention de Monsieur Lejamtel

« C'est un complément sur les voies juridiques nouvelles dont a parlé Monsieur le Maire de Cherbourg et il n'y a pas eu d'approfondissement. Les SSIG, c'est très filandreux, là aussi parce que, pour ne surtout pas dire que tout n'est pas une marchandise, alors on a créé ces services sociaux d'intérêts généraux qui sont une manière différente en langage des libéraux d'union européenne pour ne pas dire service public mais ils ont dit « ça ne peut pas être quelque chose d'universel » ce qui est assez incroyable. C'est tellement difficile pour eux de reconnaître qu'il y avait des choses qui n'étaient pas de la marchandise qui pouvaient être en dehors des marchés publics qu'aussitôt il y a une exception. Alors, il faudrait faire des montages dans les lesquels ce n'est pas forcément tous les enfants, ce n'est pas sérieux. Peut-être que la notion de régie publique est une fausse bonne idée, nous ne savons pas, simplement nous la mettons en débat, c'est quand même le moment de le faire là où il y a une crise mais très honnêtement en terme de chemin qui sont hasardeux, celui des services sociaux d'intérêt généraux ne l'est pas moins que celui de la régie publique ».

Intervention de Monsieur Houlegatte

« Juste un petit complément, c'est celui qui a été employé notamment pour la MEF sur certaines de ses activités et je pense notamment au plan local d'insertion par l'emploi »

Intervention de Monsieur le Maire

« Je précise au Francas, comme je l'ai dit tout à l'heure, que nous restons à leur écoute et à leur disposition ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 90

Contre : 11

Abstention : 52

Ne prend pas part au vote : 2

29 Organisation des activités socio-éducatives – Avenant 7 – Signature – Autorisation

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Intervention de Monsieur Houllegatte

« Nous sommes dans le cadre de l'actuel périmètre du marché passé avec les Francas et qui se termine en juillet prochain pour lequel il vous est proposé de passer l'avenant n° 7 c'est pour dire que c'est un marché qui a suivi des évolutions et des adaptations justement en fonction des besoins. L'avenant n° 7 vous propose :

- l'intégration du site de Tourville qui avait été omis
- une réactualisation de données salariales et c'est important de le dire, une fois le marché attribué et les procédures de reprise du personnel abouties, il est apparu un écart substantiel entre des données qui étaient fournies et des informations réelles sur la base des contrats de travail et des feuilles de paie. Il s'agit d'une régularisation. C'est un marché qui a été passé en 2012 ; est intervenue entre temps la réforme des rythmes scolaires qui a nécessité la mobilisation de moyens supplémentaires, notamment en ce qui concerne le temps du midi. Avant, il y avait le mercredi loisirs à la journée qui a été remplacé par la demi-journée du mercredi et également ces 13 référents TAP dont je parlais. Le montant de l'avenant tel qu'il vous est proposé impacte à la fois la tranche conditionnelle n° 1 à hauteur de 9 270,80 € et la tranche conditionnelle n° 2 de 233 734,47€ ».

Intervention de Monsieur Feuilly

« En dehors des 243 000 €, je trouve qu'il est vraiment regrettable qu'une erreur et une omission viennent en rajouter à cette délibération ».

Intervention de Monsieur Houllegatte

Oui, mais elle n'a pas d'impact budgétaire. L'impact principal est dû à la réforme des rythmes scolaires qui a nécessité des moyens complémentaires ».

Intervention de Monsieur Feuilly

« Oui, mais je constate depuis un certain temps que les erreurs et les omissions viennent un peu polluer les différentes délibérations ».

Intervention de Monsieur Houllegatte

« Il va y avoir d'autres délibérations avec des avenants. Sur le nombre de délibérations de marchés publics qui sont passées je crois qu'on peut rendre hommage au service des marchés publics de nos collectivités pour appréhender à la fois la complexité du cadre réglementaire des marchés publics et la complexité des cahiers des charges et des réponses sur lesquelles il faut être extrêmement vigilant ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 39

Ne prend pas part au vote : 2

30 Reconversion du site de la Polle pour aménagement tennistique et rénovation du stade des Fourches – Avenant au marché – Signature – Autorisation

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Intervention de Monsieur Houllegatte

« n'en déplaise à Monsieur Feuilly, il s'agit de rectifier quelques erreurs qui sont mineures dans la rédaction du marché que nous avons passé donc avec l'équipe d'architectes pour la reconversion du site de la Polle. Il s'agit de réaliser un certain nombre de cours couverts et extérieurs sur le site de la Polle et de reconfigurer le site des Fourches. Il y a eu une procédure de choix d'architectes et il est proposé de rectifier des erreurs matérielles qui sont plus de forme rédactionnelle, à savoir une référence à un indice qui est l'indice « 2010 » et non « 93 » ainsi qu'un ordonnancement du marché en ce qui concerne des paragraphes qui sont mélangés ».

Intervention de Monsieur Feuilly

« Je voulais alerter sur le fait qu'il y a peut-être conflit d'intérêt si Madame Besuelle prend part au vote.

Intervention de Monsieur Tison

« non, parce que cela a été fait avant 2016. Tous les appels d'offres ont été faits avant 2016 donc il n'y a pas de conflit d'intérêt. »

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 143

Contre : 0

Abstention : 12

31 Prolongation de la convention d'aide à l'investissement pour la réalisation de divers travaux entre la commune déléguée de Cherbourg-Octeville et la CAF de la Manche dans les établissements cogérés

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Intervention de Monsieur Houllegatte

« Il s'agit d'un avenant en prolongation. Vous savez que nous sommes en partenariat avec la caisse d'allocations familiales en ce qui concerne un certain nombre d'établissements d'accueil du jeune enfant, notamment au niveau de l'office social et familial boulevard Schuman, à Charcot Spanel et à la Halte garderie de la Brèche du Bois située dans la maison Françoise Giroud. La CAF nous donne des subventions d'investissement, donc un avenant de prolongation d'un an permet de réaliser le programme d'investissements tel qu'il avait été initialement prévu ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 150

Contre : 0

Abstention : 5

32 Modification de l'agrément et du règlement de la crèche familiale

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Intervention de Monsieur Houllegatte

« Comme je le disais, nous sommes en partenariat avec la CAF en ce qui concerne la prestation de service unique c'est-à-dire ce que nous reverse la Caisse d'allocations familiales sur les équipements d'accueil du jeune enfant, on nous demande de tenir compte du fait que nous sommes commune déléguée, on ajoute donc « commune déléguée » dans les contrats et donc en discussion avec la CAF il est apparu nécessaire d'optimiser le mode de fonctionnement puisque ce mode se fait par rapport à des objectifs et à la présence réelle et on a tenu compte justement de l'histogramme des enfants que nous sommes en capacité d'accueillir en fonction de l'amplitude horaire et donc, nous le détaillons d'une certaine façon dans les conventions de financement avec la CAF et cela de façon à pouvoir avoir le meilleur accompagnement possible ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 149

Contre : 0

Abstention : 6

33 Fixation des indemnités de fonction des élus municipaux – Modification commune déléguée de Cherbourg-Octeville

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Intervention de Monsieur Houllegatte

« Pour la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, il vous est proposé, sans bien évidemment modifier l'enveloppe globale des indemnités qui sont octroyées à l'ensemble des adjoints, de revoir la répartition. En effet, au moment de la délibération du 3 janvier 2016, on avait imaginé 3 niveaux d'indemnités. Un niveau où on avait trois adjoints qui avaient, pour parler en indemnités, brutes individuelles 1727,04 et les 4 anciens conseillers municipaux délégués qui gardaient le même régime indemnitaire qu'auparavant 476,32€. Lorsque l'on a rédigé les arrêtés de délégations, on s'est aperçus que la charge était équivalente pour tout le monde et l'expérience le montre. On vous propose sans modifier le montant global de l'enveloppe de revenir à deux niveaux en faisant une part moyenne entre les 1200 et les 1700 € pour les 7 adjoints concernés ce qui donne une indemnité brute de 1 457,10€ pour Mesdames Thieulent, Godin, Jozeau-Marigné, Messieurs Bernard, Tison, Lagarde et Catherine et on ne change rien en ce qui concerne les anciens conseillers municipaux délégués qui ne seront pas soumis au régime d'astreinte. Je voulais simplement dire par rapport à l'enveloppe, puisque on a entendu beaucoup de choses sur les indemnités c'est que les adjoints de Cherbourg-Octeville avant la commune déléguée étaient à 1727,38€ ce qui leur fera une baisse en brut de 15%, que la nouvelle enveloppe

indemnitaires pour les maire-adjoints de Cherbourg-Octeville est en diminution de 42% par rapport à ce qu'elle était avant ».

Intervention de Monsieur Soetaert

« Au nom du Cercle du Cotentin, j'aimerais avoir des précisions, ou du moins une clarification concernant cette délibération car j'ai du mal à comprendre que l'on puisse revenir sur une délibération votée il y a à peine deux mois et puisque je ne crois pas en votre improvisation qui aurait consisté à revenir sur quelque chose voté il y a quelques mois à peine, j'aimerais au moins connaître les grandes lignes des discussions en coulisse qui nous amènent aujourd'hui à nous prononcer sur cette question ».

Intervention de Monsieur Houllegatte

« Je vous remercie de parler de discussions de coulisse, je vous transmettrai l'arrêté de délégation et vous constaterez par vous-même, que l'ampleur de la tâche et l'expérience l'a montré, est équivalente pour l'ensemble des adjoints en ce qui concerne Cherbourg-Octeville. Je peux même dire que parfois la tâche est supérieure dans la mesure où on est dans une nécessité d'avoir des réunions conjointes entre adjoints de même délégation pour pouvoir travailler en vue de l'harmonisation, c'est le travail qui est assigné pour les 4 ans qui viennent ce qui fait que cela multiplie parfois les interventions. Donc, on est bien dans quelque chose de tout à fait normal et naturel et je vous transmettrai, si vous ne l'avez pas, l'arrêté de délégation ».

Intervention de Monsieur Soetaert

« Et comment allons-nous faire en 2020, Monsieur Houllegatte, je suis très inquiet si on diminue le nombre d'élus de moitié comment Cherbourg-en-Cotentin va pouvoir s'en sortir ? ».

Intervention de Monsieur Houllegatte

« Mais justement si les élus actuels doublent la tâche c'est bien pour préparer cette transition à 55 conseillers municipaux et faire en sorte que les choses soient harmonisées. Il y a un travail d'harmonisation quoi qu'on en dise ».

Intervention de Monsieur le Maire

« On est bien dans la construction progressive de Cherbourg en Cotentin et de la commune nouvelle comme les 300 autres communes nouvelles de France le font. Le législateur a permis et a même souhaité de permettre à l'ensemble des élus issus des urnes de 2014 de continuer à siéger pour participer collectivement à la construction de ces communes nouvelles et l'option que nous avons choisie, même si je sais, que vous avez fait savoir à l'époque qu'elle n'était pas la vôtre et l'option qui a été choisie à 95 ou 98% au niveau national, et je vous rappelle qu'il y a plus de 300 communes nouvelles, donc les choses se font de façon progressive et on est au travail et on prépare les choses pour qu'en 2020 la loi puisse s'appliquer sur le nombre d'élus. Je sais, que vous nous avez fait savoir à l'époque que vous étiez favorable à un passage dès à présent des 163 élus aux 55 mais ce n'est pas la voie qui nous a semblé la plus optimale ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 106

Contre : 37

Abstention : 12

34 Indemnités de conseil du Receveur Municipal d'Equedreville-Hainneville et de Querqueville. Attribution

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« Outre les prestations de caractère obligatoire qu'ils exercent, les receveurs municipaux sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et établissements publics concernés, des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, qui donnent lieu au versement d'une indemnité de conseil. Donc, cette indemnité est calculée par l'application d'un barème fixé en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires des 3 dernières années et au titre de l'année 2015 ces indemnités ont été versées au mois de décembre 2015 aux receveurs municipaux de Cherbourg-Octeville, Tourlaville, la Glacière ainsi que de la Communauté Urbaine de Cherbourg. L'attribution au receveur municipal d'Equedreville-Hainneville s'élève à 2 424 € et celle de Querqueville à 827 €. Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder à Monsieur Jean-Pierre LE ROCH, receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100% et de dire que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4.

Intervention de Monsieur le Maire

« Il ne vous aura pas échappé que je me suis trompé dans l'intitulé, nous sommes bien sur la délibération 34 concernant l'indemnité au receveur municipal ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 141

Contre : 0

Abstention : 14

35 Fixation des taux des contributions directes locales pour 2016

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« Le conseil municipal est invité à fixer le coefficient comme indiqué dans la délibération. Ceci est le point de départ pour la baisse de la fiscalité en 2017 ».

Intervention de Monsieur le Maire

Conformément aux éléments de présentation du DOB nous votons et nous vous proposons de maintenir les taux d'imposition cette année contrairement à ce qui va se passer dans d'autres collectivités vous avez commencé à voir cela y compris dans les médias. A Cherbourg en Cotentin un maintien des taux d'imposition, ce qui devrait rassurer nos habitants et nos entreprises en terme de pression fiscale et à partir de l'année prochaine la baisse des taux de fiscalité conformément à nos engagements ».

Intervention de Monsieur Margueritte

« Oui Monsieur le Maire, une intervention brève qui est une explication de vote. Notre vote est un vote opposé, comme vous l'imaginez, un vote de cohérence par rapport à ce que nous avons toujours dit sur le niveau de fiscalité dans l'ensemble de l'agglomération qui est à un niveau excessif. Je l'ai toujours dit au nom du Cercle du Cotentin, se réjouir du maintien des taux lorsque ceux-ci sont très élevés n'est pas satisfaisant. C'est un vote également de prudence concernant votre engagement, nous voulons vous donner acte que les taux vont baisser dans les années qui viennent mais en votant contre, ces taux actuels nous signifions qu'ils sont trop élevés à notre sens. D'ailleurs, nous voulons poser une question à Monsieur Lepoittevin sur la vitesse de décroissance de ces taux, ce qui est envisagé pour y parvenir. On en a parlé un peu dans le DOB mais comme on est maintenant sur le volet fiscalité si on pouvait avoir des précisions et des détails sur le projet de baisse de la fiscalité ».

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« La baisse de fiscalité commencera à partir de 2017, c'est une baisse de fiscalité qui ira vers le niveau le plus bas qui sont les taux de Querqueville. Cette baisse sera linéaire pour arriver dans douze ans à un taux de fiscalité de la ville de Querqueville tels qu'ils sont indiqués dans la délibération ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Donc vous voterez pour l'année prochain Monsieur Margueritte ».

Intervention de Monsieur Margueritte

Dès que les taux baisseront, nous voterons pour, je vous rassure mais je constate que les explications qui viennent de nous être livrées sont, pour le moins, vagues et que l'on n'a pas vraiment de chiffres précis, de ce que représentera la baisse des taux en terme quantitatif. Voilà, après on sera cohérent. Si les taux baissent, ce que nous avons toujours dit, nous serons à vos côtés et nous avons nous-mêmes pris des engagements, je vous rappelle d'ailleurs que nous avons pris, si nous avons été élus, l'engagement de baisser notre fiscalité, les taux, et à l'époque on disait « démagogie etc... » et vous répondiez déjà « mais inspirez-vous de ce qui se fait dans d'autres communes, y compris d'ailleurs dans les communes de l'agglomération » puisque La Glacerie avait montré l'exemple sur ce point, juste sur ce point ».

Intervention de Monsieur Lincheneau

« Monsieur Margueritte vous savez, on ne se méfie jamais assez de ses amis parce que ceux qui sont sur votre droite ils ont voté contre ».

Intervention de Monsieur Margueritte

« Alors, je vous renvoie la critique Monsieur Lincheneau, on ne se méfie jamais assez de vos amis parce que ceux qui sont sur votre droite nous expliquaient à l'époque que c'était démagogique de baisser les taux et vous leur avez démontré que c'était possible ».

Intervention de Monsieur le Maire

« En tout cas je prends note pour l'année prochain lorsque l'on commencera à baisser les taux conformément à notre engagement. C'est quelque chose que l'on peut assumer dans le cadre de la

commune nouvelle et cela correspond à ce que l'on a pu dire au moment du passage en commune nouvelle ».

Intervention de Monsieur Houivet

« Monsieur le Maire, juste une question pour Monsieur Lepoittevin également, je voudrai juste savoir jusqu'en 2020 ou 2021, le manque à gagner qu'engendrera la baisse des taux linéaires, je l'ai bien compris, mais le manque à gagner que cela va représenter pour la commune nouvelle et in fine, les économies qu'il va falloir réaliser sur le budget ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Monsieur Lepoittevin vous a répondu sur les grandes lignes sur la baisse des 12 ans, pour le reste vous verrez cela l'année prochaine lorsque l'on vous présentera le 1^{er} budget de la commune nouvelle ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 112

Contre : 28

Abstention : 10

36 Fixation du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« Il vous est proposé de maintenir le taux d'enlèvement des ordures ménagères à 11,70% ».

Intervention de Monsieur Feuilly

« Vous vous glorifiez de maintenir les taux mais, dans une période où l'immobilier dans la Manche a baissé de 16,8% depuis 5 ans, c'est de facto quand vous stabilisez les taux, une augmentation de plus de 17%. Donc, vous pouvez reporter à l'an prochain mais je crois qu'il serait nettement plus judicieux déjà d'anticiper et de faire baisser les taux dès maintenant. Vous faites supporter une gestion approximative à tous les citoyens de l'agglomération et ça vous avez du mal à le comprendre, la crise est arrivée en 2008 et vous ne l'avez toujours pas intégrée ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Monsieur Feuilly, rassurez-vous, les choses sont intégrées mais je voudrai vous préciser quelques éléments pour que l'on soit sûr de partager, vous et moi, les mêmes éléments d'analyse. La commune nouvelle sera créée, c'est écrit plusieurs fois et on a bien vérifié de l'écrire plusieurs fois dans le document, que la commune nouvelle serait créée fiscalement à partir de 2017, premier point. Second point, notre engagement sera tenu, comme on l'a toujours dit, de la première année fiscale de la commune nouvelle c'est-à-dire à partir de l'année prochaine. 2016 vous êtes sur l'agrégat, on l'a dit aussi plusieurs fois, du budget préparé par les communes fondatrices et l'ex communauté urbaine. Donc, la baisse, que vous appelez depuis de nombreuses années de vos vœux, viendra l'année prochaine, baisse des taux, vous le verrez le moment venu ».

Intervention de Monsieur Feuilly

« Je vous rappelle que ma position était liée à la méthode et non pas au fonds et d'autre part, si je suis encore sceptique aujourd'hui c'est que depuis 2014 j'essaie de faire entendre raison à mon Maire Monsieur Lepoittevin et que visiblement, plus de deux après, je reste dubitatif. Je ne suis pas sûr de m'être fait entendre encore ».

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« Vous avez toujours la même rhétorique Monsieur Feuilly et on a beau vous expliquer que la comptabilité des entreprises et la comptabilité publique n'est pas la même et qu'il y a aussi des devoirs et des responsabilités qui relèvent des collectivités territoriales que nous devons assumer et aujourd'hui les taux d'impôts sont ce qu'ils sont et ils baisseront à partir de 2017 de la même manière que la TEOM on la laisse maintenue à ce niveau là ».

Intervention de Monsieur Feuilly

« Et la chute démographique et le niveau économique de l'agglomération ça restera un vœu pieux dans l'aspect évolutif en positif ».

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« Vous savez très bien que la démographie en baisse n'est pas liée uniquement aux problèmes du Nord Cotentin et il y a aussi une perte de natalité dans les ménages, aujourd'hui le taux est à 1,9% et pas à 2,1% et on voit bien qu'aujourd'hui on a du mal à remonter la pente. Monsieur Margueritte m'a tout à l'heure interpellé, je n'ai pas répondu sur l'habitation à Tourlaville mais nous sommes maintenus à un

niveau d'habitants et avons même gagné près de 100 habitants l'année dernière et que les modes de recensement tels qu'ils sont faits aujourd'hui par des méthodes de quotas, nous donne des chiffres nouveaux et que les chiffres qui nous ont été donnés en 2016 sont les chiffres de 2013 ».

Intervention de Monsieur Feuilly

« Vous irez expliquer à nos concitoyens qui sont dans la difficulté que tout va bien ».

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« Monsieur Feuilly, je rencontre tous les jours des concitoyens qui sont dans des difficultés et notamment par le biais du CCAS on en rencontre relativement souvent. De plus, les gens qui sont en grande difficulté ne paient pas de taxe d'habitation ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Monsieur Feuilly, votre vœu sera exaucé l'année prochaine et vous verrez, vous parlez d'habitat à l'heure où on parle d'attractivité du territoire on peut aussi espérer que entre la baisse des taux de fiscalité une politique d'habitat correctement menée, la volonté qui est la nôtre de conquérir aussi le centre ville y compris sur l'aspect habitat, alors que nos voisins eux, vont devoir augmenter une partie de leur taux et bien on peut espérer aussi en agissant sur l'ensemble de ces leviers, faire revenir du monde sur Cherbourg en Cotentin ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 112

Contre : 28

Abstention : 10

37 Politique d'amortissement des biens

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« suite à la création de la commune nouvelle de Cherbourg en Cotentin, il convient de déterminer la politique d'amortissement des biens ou des constructions réalisées lorsque ces dernières répondent à des critères bien déterminés. Il vous est proposé de fixer les durées d'amortissement par catégories de biens, telles qu'elles figurent en annexe ; à dire que les subventions d'équipement enregistrées en recettes de la section d'investissement seront reprises sur la durée d'amortissement du bien qu'elles auront contribué à financer et à ne retenir le calcul par prorata temporis l'année de l'acquisition cela signifie que les biens amortissables acquis l'année N, seront amortis à partir du 1^{er} janvier N+1 et à fixer le seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent sur un an à hauteur de 700€ TTC. Donc, c'est une harmonisation des amortissements de biens au niveau de Cherbourg en Cotentin.

Intervention de Monsieur Brunet

« Concernant ces durée d'amortissement, je suis un peu surpris de la longueur de cette durée. Je vais prendre deux exemples tout simple, les voitures neuves d'une part et les ordinateurs et périphériques d'autre part, l'administration fiscale prévoit des cibles de l'ordre de 3 ans pour les voitures et 5 ans pour les ordinateurs et je vois 8 ans et 5 ans de durée proposée. En général, l'administration fiscale admet un écart de 20% et vous êtes au-delà de cet écart et sachant que l'administration fiscale prévoit des dispositifs de faveur permettant d'amortir rapidement certains biens, pourquoi ne pas en profiter pour ne pas allonger ces durée d'amortissement ».

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« Ces tableaux qui vous sont présentés avec des durées d'amortissement sont conformes à ce qui se fait normalement dans les collectivités territoriales et je vous invite à regarder sur les sites dédiés et vous trouverez que les taux d'amortissement sont conformes à ceux-ci. Nous ne sommes pas non plus une entreprise et les taux d'amortissement pour les collectivités territoriales sont plus longs que les taux d'amortissement pour les entreprises ».

Intervention de Monsieur Brunet

« Je trouve qu'il n'y a pas d'harmonisation puisque, par exemple si vous prenez la première page concernant les catégories de biens et durées d'amortissement retenues, ordinateurs périphériques 5 ans, si on prend les transports publics urbains c'est 4 ans pour les ordinateurs etc ... il y a tout de même des différences et d'autre part, je ne parle pas de collectivités ou d'industrie mais d'administration fiscale qui propose des cibles et pourquoi ne pas faire en sorte de respecter ces cibles voire de les raccourcir de façon à pouvoir profiter de dispositifs de faveur ».

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« Elles sont respectées et je fais confiance aux services de la collectivité qui regardent bien entendu si on est dans les cordes de ces catégories d'amortissement et ces durées d'amortissement ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte
Pour : 118 Contre : 27 Abstention : 4

38 Finances – Provisions – Nomenclatures M14 et M49. Choix du régime à compter du 1er janvier 2016

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

intervention de Monsieur Lepoittevin

« Le conseil est invité à retenir le régime des provisions budgétaires et ce à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte
Pour : 139 Contre : 0 Abstention : 10

39 Délibération M14 -Vote du budget par nature

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« nous devons délibérer à nouveau sur le vote du budget et on vous propose un vote du budget par nature au lieu d'un vote du budget par fonction. Le budget par nature est plus simple à gérer et on a une vision plus globale des comptes de la collectivité ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte
Pour : 142 Contre : 0 Abstention : 7

40 Construction et aménagement de bâtiments sur le site de la Renauderie – Garantie d'emprunt accordée à l'ACAIS

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

intervention de Monsieur Lepoittevin

« Le conseil est invité à garantir 50% de l'emprunt de 4 495 649 € contracté par l'ACAIS auprès de la Caisse des dépôts et autoriser le Maire à intervenir à la signature éventuelle de tout document afférent à cette garantie d'emprunt ».

Intervention de Monsieur le Maire

« L'ACAIS a un programme d'investissements très très lourd sur le territoire et sur la commune pour les années qui viennent ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte
Pour : 142 Contre : 0 Abstention : 7

41 Subventions aux associations – Sollicitation des communes déléguées

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Intervention de Monsieur le Maire

« Certains d'entre vous, nous ont interrogé sur les écarts, donc cela concerne les subventions des communes déléguées. Vous verrez au budget les subventions de la commune nouvelle. Donc, pour retrouver l'ensemble des fonds que pouvait recevoir une association par exemple, il faut additionner la commune déléguée et la commune nouvelle ».

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'avis des communes déléguées quant aux versements des subventions selon la liste jointe.

On aura l'occasion lors des prochains conseils communaux de délibérer sur la liste des subventions accordées aux associations ».

Intervention de Monsieur Lagarde

« Simplement, je pense qu'il y a une erreur ou alors les amis de l'orgue de la Trinité vont être particulièrement heureux, il est noté 1 M€ de subvention. Je pense qu'il s'agit de 1000€ ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Il s'agit bien d'une erreur ».

Intervention de Monsieur Lequibec

« Cette délibération est très intéressante, elle permet effectivement dans un document d'agrèger les données de chaque commune déléguée cela montre la grande diversité et le nombre important d'associations sur le territoire et en conséquence de nombreuses actions qui sont déclinées à Cherbourg en Cotentin.

Cette délibération appelle toutefois une observation et une proposition. L'observation c'est celle de la disparité parfois entre des associations de même nature qui interviennent à quelques kilomètres et qui se voient dotées de subventions assez différentes, par exemple les clubs de foot entre Cherbourg et Equeurdreville. La question que l'on se pose est celle de la perspective d'une forme d'harmonisation des pratiques de versement de subventions entre les communes déléguées parce que l'on arrive parfois à des versements qui ressemblent à du « saupoudrage ». Y a-t-il dans ce domaine matière à revoir l'ensemble de ce mode d'attribution entre les communes déléguées et la proposition que nous faisons était issue des programmes municipaux, c'est celui de l'accompagnement des associations pour une meilleure gestion et en tout cas les aider à optimiser en leur donnant plus de moyens à travers la création d'outils de mutualisation telle que les maisons d'associations qui avaient été proposées et qui permettent de partager des dépenses communes.

Intervention de Monsieur le Maire

« Tout d'abord et vous le notez, la qualité du document qui permet de mesurer les richesses du tissu associatif de Cherbourg-en-Cotentin et je pense que l'on ne peut que se féliciter de cette richesse et du soutien important que l'ensemble des collectivités, communauté urbaine comprise pouvait apporter au tissu associatif qui participe au plaisir de vivre ensemble sur un territoire et sont vraiment créateurs de lien social. La deuxième question que vous posez sur les aspects de coordination et de remise à plat sont aussi importantes. Les questions que vous soulevez sur le foot et vous pourriez aussi intervenir sur d'autres points également sur lesquels nous devons également nous pencher, mais progressivement. Bernard Cauvin qui est en charge de la coordination des politiques publiques vous l'a déjà dit à un conseil précédent, on ne peut pas faire les choses trop rapidement si on veut les faire bien. Cela demandera des discussions avec les clubs concernés et puis si les subventions étaient aussi différentes c'est parce que l'histoire des clubs, les pratiques sont complètement variées avec autant de critères à intégrer qu'il y avait de territoires, donc ça sera dans les éléments de réflexion et c'est quelque chose qu'il faudra faire progressivement entre maintenant et 2020 mais pas de précipitation. Nous, nous souhaitons continuer à soutenir de façon importante le tissu associatif même si encore une fois il faudra se poser des questions, mais je ne voudrai pas, compte tenu des écarts, que l'on puisse croire ici que certaines collectivités étaient laxistes ou trop généreuses. Les subventions correspondent à un fonctionnement lié aux pratiques de chaque territoire et à l'histoire.

La troisième partie de votre intervention concerne les maisons des associations, moi je vous rejoins sur les besoins de coordination d'apporter de nouveaux services aux associations qui doivent aussi se professionnaliser et qui doivent aussi connaître les règles de recrutement, de salaire, fiscales, parfois certaines sont rattrapées y compris en terme d'URSAFF. Je pense que c'est un débat que l'on peut avoir à l'échelle départementale et régionale, Monsieur Margueritte, parce que l'on voit aussi que les associations ont besoin de professionnalisme et probablement que vous avez raison qu'une partie de la mutualisation et du travail que l'on aura à faire doit permettre aux associations de réfléchir à une forme d'aide aux associations pour qu'elles puissent se professionnaliser, soit d'aides directes, soit la capacité à prendre en charge les heures de conseil. Ce qui serait intéressant c'est de permettre aux associations plus importantes, mieux structurées, d'aider aussi des associations plus petites ce qui serait intéressant en terme de lien à l'échelle du territoire. Quant à la maison des associations, il faudrait une très grande maison compte tenu du nombre important des associations autrement chacun aura un petit bureau.

Intervention de Monsieur Lequibec

« C'était pas tant un espace physique que des outils communs à mettre en partage sur le territoire ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Mais il y a une partie de la réponse qui existe déjà, ce sont les espaces solidaires. Pour le reste, sur l'aide spécifique aux associations pour se structurer, j'ai commencé à vous répondre mais ce sont des sujets sur lesquels nous devons travailler en lien probablement avec d'autres collectivités mais ça pourra passer soit par de la prestation, soit par du paiement de prestations, soit aussi, comme je vous le disais, la capacité de certaines associations mieux structurées, à aider d'autres, à l'échelle du territoire ».

Intervention de Monsieur Lincheneau

« il y a des petites erreurs de transcription que je voudrais signaler. Entre ce que nous avons donné avis favorable en conseil communal de La Glacière et ce que je retrouve sur le document. Pour l'USLG

sports loisirs il faut noter 200 € au lieu de 300€, sur l'USLG SOUPLIN 200€ au lieu de 500 €, sur l'USLG tennis il y a bien 3300€ et 200€ mais la subvention de 5500€ on ne l'a pas votée car il y a eu une petite transformation donc il faut la rayer. Il faut bien préciser dans ce document entre les subventions de la commune nouvelle et celles de la commune déléguée, il y a bien pour le basket une subvention de 5000€ qui a été donnée pour l'USLG basket U17 et pour l'U15, 1500€ qui constituent l'enveloppe non pas de 7000€ mais de 7500€ qui sont comptés dans la délibération de la commune nouvelle ».

Intervention de Madame Varenne

« on a une petite remarque par rapport au club de l'ASC foot pour savoir ce qui justifiait la baisse de subventions surtout savoir si cela pouvait leur permettre de conduire leur projet sportif ambitieux et il semblerait également qu'ils soient sur le chemin de la résorption de leur dette ».

Intervention de Monsieur le Maire

« La subvention est encore importante si on intègre la question de Monsieur Lequibec tout à l'heure sur la coordination, on voit les écarts par rapport à d'autres clubs du territoire qui jouent au même niveau. Ces écarts sont liés à l'histoire, aux besoins du club, à l'historique. Je vais laisser Franck Tison compléter ».

Intervention de Monsieur Tison

« Les subventions au niveau de Cherbourg-Octeville ça ne se fait pas à la « louche » comme ça mais sur des critères et il ne faut pas prendre des chiffres sur des chiffres, il faut prendre aussi des niveaux et un historique par rapport aux associations. L'ASC foot a effectivement baissé au niveau de sa subvention ce qui est normal puisqu'ils ont baissé de niveau mais la subvention actuelle est supérieure au niveau qu'elle devrait être car avec les critères que l'on a on devrait tourner à peu près entre 90 000 et 95 000€ et ils sont actuellement à 140 000 € car on a pris en compte la difficulté de l'ASC foot, de son historique qui emploie des salariés et on ne voulait pas mettre en difficulté la club. Il s'est effectivement restructuré et actuellement éponge son déficit. On a accompagné le club car i y a aussi des jeunes. Il ne faut pas comparer un club de foot qui évolue entre un niveau et l'autre par rapport aux chiffres ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Un autre point pour répondre aussi sur des débats que nous aurons plus tard lorsque l'on parle de capacité de la commune nouvelle aussi à coordonner vers plus d'équité ce qui ne signifie pas l'égalité et que l'on devra de toute façon continuer à tenir compte du fonctionnement des clubs qui peuvent pratiquer le même sport mais avoir des fonctionnements différents et tenir compte aussi de l'histoire ».

Intervention de Monsieur Lejamtel

« peut-être avez-vous donné cette information mais je n'ai pas bien entendu, sur le volume des crédits qui étaient donnés aux associations l'année dernière en agrégeant les cinq communes et ce qui est donné en crédit ce soir, est-ce que c'est la même chose ?

Intervention de Monsieur le Maire

« on a agrégé ce qui avait été prévu par les communes déléguées donc on est pratiquement à l'identique de ce qui avait été fait avant alors que l'on voit aussi et on le présente aussi dans le DOB, sans le passage en commune nouvelle nous aurions dû probablement, comme d'autres collectivités vont être amenées à le faire, diminuer les subventions au tissu associatif et avons fait le choix de maintenir le niveau des subventions que les associations avaient par le passé ».

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« sur les associations c'est également celles qui ont envoyé un courrier avec une demande de subvention et il se peut qu'il y ait encore des demandes de subventions qui arrivent dans les collectivités ».

Intervention de Monsieur Lincheneau

« oui, je confirme ce que disait le maire tout à l'heure, sur La Glacière, nous avons baissé de 30% les subventions entre 2014 et 2015 et nous les avons maintenues en 2016. C'est un élément positif de la commune nouvelle qu'il faut signaler ».

Intervention de Monsieur Rouxel

« Juste un mot pour aller dans le sens de ce qui a été dit sur la volonté d'aller vers une nécessaire harmonisation dans les années qui viennent en prenant le temps, bien entendu, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit, avec l'histoire des clubs qui ne sont pas forcément les mêmes et également la volonté des anciennes communes qui sont maintenant des communes associées envers leurs clubs. Pour reprendre ce que disait Madame Varenne à propos du foot, si on prend actuellement le club de Tourlaville qui évolue dans la même division que l'ASC foot, ce club a actuellement un niveau de

subventions 4 ou 5 fois inférieur. Donc, on voit bien que dans l'avenir il faudra aller vers un minimum d'harmonisation pour que chacun y retrouve sa place ».

Intervention de Monsieur Lejamtel

Est-ce que l'on peut considérer que pour une ville de notre taille cela pourrait être une perspective sportive que l'on peut partager sur un plan théorique ? »

Intervention de Monsieur le Maire

« Je ne sais pas, c'est toujours difficile de répondre à cette question. Même si on partageait l'objectif encore faut-il marquer des buts, donc, chaque club fait ce qu'il a à faire et essaie d'évoluer. Je ne peux pas répondre à cette question. Nous, on aide les clubs sportifs et je vous rappelle aussi et je profite de la délibération sur les montants de subventions pour rappeler aux associations, au travers de la presse, que la commune nouvelle n'entraîne pas de fusion entre les associations à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin. Je souhaitais le préciser car on a eu l'expression de certaines peurs et certaines interrogations, chaque association est libre de faire ce qu'elle souhaite et de mener à bien son projet. Certaines associations nous ont déjà fait savoir qu'ils essayaient de se « marier » à l'échelle de la commune nouvelle, de faire ce que nous avons fait au niveau des communes et de la communauté urbaine, mais ce n'est absolument pas une obligation et ce n'est pas ce que nous demandons aux associations ».

Intervention de Monsieur Brunet

« Nous allons voter pour l'attribution de subventions aux associations et ensuite nous voterons en conseil communal pour le même genre d'attributions réparties dans les communes déléguées. N'aurait-il pas été plus judicieux de commencer à voter ces montants de subventions au niveau de la commune déléguée pour maintenant le voter au niveau du conseil municipal ».

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« On sollicite le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin qui sollicite le conseil communal pour donner un avis sur les demandes de subventions. Elles ne vous sont données qu'à titre indicatif car elles seront débattues dans les conseils communaux et reviendront lors du vote du budget ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Ce soir, vous êtes invités à solliciter l'avis des communes déléguées sur les montants proposés ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 29 Ne prend pas part au vote : 2

42 Mécénat culturel avec le crédit agricole de Tourlaville

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« Le conseil municipal est invité à autoriser le Maire délégué à signer la convention avec le Crédit agricole de Tourlaville.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 146 Contre : 0 Abstention : 2

43 Rallye sportif des retraités – Convention de partenariat

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« On sollicite une participation financière de 0,15€ par habitant et le conseil municipal est invité à signer une convention de partenariat pour que ce rallye puisse avoir lieu. 200 à 300 retraités y participent et cette manifestation aura lieu courant mai ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 144 Contre : 0 Abstention : 4

44 Construction d'un nouveau centre de secours - Avenue du THIVET - Modification de l'emprise du projet

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Intervention de Monsieur Lincheneau

« Le service départemental de secours de la Manche avait saisi à l'époque le conseil de l'établissement public communautaire pour la construction de deux centres de secours, l'un à l'est de l'agglomération sur la commune de Tourlaville et l'autre avenue du Thivet sur la commune d'Equeurdreville-Hainneville juste à la limite de Cherbourg-Octeville.

Toutes les autorisations et les délibérations ont été prises pour les emprises foncières, notamment du second centre de l'ouest. Il est arrivé que, à la suite des études qui ont été faites, il est apparu nécessaire de créer une seconde sortie et pour la créer il a fallu modifier très légèrement les emprises qui avaient été déjà délibérées et on en a profité pour pouvoir desservir là aussi et donner l'autorisation à des agriculteurs, d'élargir leur cheminement et de pouvoir mieux desservir leurs exploitations agricoles. C'est donc une légère modification du périmètre de l'avenue du Thivet qu'il vous est demandé d'accorder.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 140

Contre : 0

Abstention : 8

45 La Glacerie. Résiliation du bail emphytéotique entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et l'ACTP

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Intervention de Monsieur Lincheneau

« ACAIS qui occupe le site est en train de faire un certain nombre de travaux qui nécessitent de revoir l'ordonnancement et la propriété des emprises foncières. Donc, nous nous sommes rendus compte que notamment il y avait une emprise foncière sur laquelle il y avait un ancien atelier de fabrication de biscuiterie qui avait brûlé et qui appartenait à l'ACTP qui l'avait installée sur le site d'ACAIS sur une emprise foncière qui appartenait à l'époque à la communauté urbaine de Cherbourg. Cette convention entre l'ACTP et la communauté urbaine avait fait l'objet d'un bail emphytéotique de 99 ans. L'atelier a brûlé et n'a jamais été reconstruit et l'activité a changé et aujourd'hui ACAIS voudrait récupérer, par l'intermédiaire de notre bail emphytéotique avec Cherbourg-en-Cotentin, cette emprise de terrain pour pouvoir y installer une école de conduite pour les enfants. Il vous est demandé aujourd'hui de mettre fin au bail emphytéotique entre la communauté urbaine de Cherbourg et l'ACTP ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 143

Contre : 0

Abstention : 5

46 Domaine public de voirie – secteur des Terrasses - Equeurdreville-Hainneville. Déclassement de voirie - rue Roger Salengro

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Intervention de Monsieur Lincheneau

« La ville d'Equeurdreville-Hainneville avait confié à IDEFIA toute la construction et la restructuration d'un secteur qu'elle appelle « l'opération des terrasses ». Sur cette opération, il est apparu aussi qu'il convenait de pouvoir procéder à des ajustements de terrains et de propriétés de domanialité entre ce qui est aujourd'hui Cherbourg-en-Cotentin puisque tout le foncier d'Equeurdreville-Hainneville appartenait à Cherbourg-en-Cotentin et la propriété privée acquise par IDEFIA. Il y a des échanges qui se font notamment autour de l'ancien poste de police qui était la propriété de la ville d'Equeurdreville-Hainneville. Donc, ce qui est demandé aujourd'hui est de récupérer par IDEFIA l'emplacement de trois places de parking qui se trouvaient devant le poste de police et qui appartient au domaine public. Il vous est donc demandé de pouvoir déclasser cette partie du domaine public pour la rétrocéder à IDEFIA ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 138

Contre : 0

Abstention : 10

47 Accompagnement des ravalements de façades sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville – Attribution des aides suite à la réalisation des travaux

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Intervention de Monsieur Lincheneau

« Sur la commune de Cherbourg-Octeville, une délibération a été prise pour permettre de subventionner les ravalements de façades. Il vous est rappelé tous les règlements et que cette subvention qui était accordée, l'était d'une manière générale à la totalité des propriétaires bailleurs, occupants quelque soient leur niveau de revenus mais qu'il y avait aussi une aide complémentaire qui était accordée elle, aux seuls propriétaires occupants par rapport à leurs revenus pour essayer de favoriser les plus modestes parmi eux. Donc, tout cet historique vous est rappelé et il vous est

demandé de bien vouloir, selon cette délibération de Cherbourg-Octeville de l'époque, de pouvoir accorder à 5 de ces occupants, les subventions qui vous sont précisées ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte
Pour : 140 Contre : 0 Abstention : 8

48 Convention de servitude pour implanter un transformateur EDF rue de Bourgogne - Cherbourg-Octeville

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Intervention de Monsieur Lincheneau

« La commune de Cherbourg-en-Cotentin est aujourd'hui propriétaire d'une parcelle AO 290 sur laquelle EDF souhaite implanter un transformateur pour alimenter en électricité la population aux alentours donc on donne l'autorisation au Maire de passer la convention de cette servitude pour y implanter le transformateur et amener tous les réseaux nécessaires à son exploitation ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte
Pour : 139 Contre : 0 Abstention : 9

49 Convention pour servitudes de passage de canalisations en terrain privé - Tourlaville

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Intervention de Monsieur Lincheneau

« Lors de travaux de bornage par un géomètre, la ville de Tourlaville s'est aperçue qu'il y avait des canalisations d'eau pluviales et d'eau usées qui passaient sur ce terrain qu'elle était en train de vendre à une société JOUFI représenté par Monsieur Jouenne. Il y a lieu de leur dire qu'il y a une servitude de passage, les acquéreurs ont accepté la servitude de passage qui se fait à titre gratuit. Il vous est demandé l'autorisation d'autoriser cette convention avec la société JOUFI ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte
Pour : 140 Contre : 0 Abstention : 8

50 La Glacerie - Vallée du Trottebecq - Servitude de passage de canalisation avec M. et Mme LE GALL.

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Intervention de Monsieur Lincheneau

« Il y avait une convention de passage pour une canalisation d'eaux usées qui avait été consentie par le conseil général à l'époque à la communauté urbaine de Cherbourg. Depuis, le conseil général de la Manche a vendu ces terrains à Monsieur et Madame Le Gall. Donc, aujourd'hui il faut changer de régime juridique, il faut passer un contrat de servitude soumise à une indemnité auprès de Monsieur et Madame Le Gall ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte
Pour : 143 Contre : 0 Abstention : 5

51 Révision du PLU pour réduction d'un E.B.C. rue du Maupas – Prescription : objectifs poursuivis et modalités de concertation

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Intervention de Monsieur Lincheneau

« Il s'agit du bâtiment qui appartenait aux religieuses rue du Maupas qui a été vendu à habitat humanisme pour faire un lieu d'habitat partagé avec une mixité importante de personnes âgées, de personnes plus jeunes, de personnes à revenus très modestes et aussi de personnes qui proviennent d'ACAIS et qui sont des personnes qui portent des handicaps mentaux, notamment, mais qui peuvent vivre en autonomie. Aujourd'hui Habitat humanisme, sur la demande d'ACAIS, voudrait vendre une partie du domaine qu'il vient d'acquérir récemment pour permettre à ACAIS de construire un atelier réservé aux gens de son établissement dont la plupart demeureraient dans la maison juste à côté. Donc, pour pouvoir construire cet établissement, il faut modifier le PLU car la partie sur laquelle est prévue la construction, 1500m² fait partie d'un espace boisé classé. C'était un ancien potager sur lequel les religieuses ont planté des bouleaux, des frênes, des hêtres. Donc, aujourd'hui on veut récupérer et procéder à des coupes pour pouvoir implanter ce bâtiment, ce qui modifie un peu les rapports entre les espaces boisés classés dans le PLU qui était tenu. Il est demandé, d'autoriser le Maire à lancer la procédure de révision du PLU pour déclasser ces 0,15ha d'espaces boisés classés en terrain constructible ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte
Pour : 146 Contre : 0 Abstention : 2

52 Centre socioculturel des Rouges Terres – Ateliers échanges sur le support d'activités de création de mobilier en carton – Convention avec l'association Au fil de l'eau

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Intervention de Monsieur Lincheneau

« Il s'agit d'une convention entre l'association « au fil de l'eau » et le centre social culturel des Rouges terres sur la commune de La Glacerie pour pouvoir encadrer un certain nombre de jeunes à faire du mobilier en carton. Cette convention donne droit à dédommagement à l'association « au fil de l'eau ». Le coût total de l'opération est de 840€ ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte
Pour : 146 Contre : 0 Abstention : 2

53 Centre socioculturel des Rouges Terres – Subvention de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets départemental présence éducative sur internet – Convention avec la caisse d'allocations familiales de la Manche

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Intervention de Monsieur Lincheneau

« Il s'agit toujours du centre social de la Glacerie, ces trois délibérations suivantes sont des délibérations où on va avoir des recettes. La première des recettes c'est la délibération 53 elle concerne des actions contre le décrochage scolaire avec l'intégration d'opérations sur le numérique et il y a une aide de la CAF de 11 000€ en ce qui concerne ce projet ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte
Pour : 142 Contre : 0 Abstention : 6

54 Centre socioculturel des Rouges Terres – Subvention de fonctionnement dans le cadre de COPALE – Convention avec la caisse d'allocations familiales de la Manche

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Intervention de Monsieur Lincheneau

« Il s'agit d'autoriser le Maire à percevoir de la part de la CAF une subvention dont le montant n'est pas précisé parce qu'elle se passe dans le cadre d'une convention qui s'appelle COPALE qui est la convention d'objectifs pour la parentalité et l'accessibilité aux loisirs éducatifs. Donc, on fait un appel d'offres et c'est en fonction du suivi de l'action, le nombre de journées d'accueil réalisés par les structures que viendra la subvention qui s'élèvera à 5,40€ par jour ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte
Pour : 117 Contre : 23 Abstention : 8

55 Centre socioculturel des Rouges Terres – Subvention de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets départemental « animation collective jeunesse dans les centres sociaux ». Convention avec la caisse d'allocations familiales de la Manche

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Intervention de Monsieur Lincheneau

« il s'agit encore d'une convention avec la CAF concernant l'animation collective de jeunesse dans les centres sociaux. Il y a un certain nombre de documents et d'actions qui sont mises en place pour les 12/25 ans. La convention permet de percevoir une subvention de fonctionnement de 10 000 € au titre de l'année 2015, 2016 et 2017. Il vous est demandé d'autorisation le Maire à signer cette convention avec la CAF.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte
Pour : 146 Contre : 0 Abstention : 2

56 Travaux de mise en sécurité et de restructuration du centre culturel – Avenants aux marchés – Signature - Autorisation

Rapporteur : M. MAGHE

Intervention de Monsieur MAGHE

« L'opération de mise en sécurité de l'ensemble centre culturel, Théâtre et café du Théâtre est l'un des chantiers les plus importants de la commune de Cherbourg-Octeville de ces dernières années. Les différents équipements hébergés dans les locaux représentent le cœur du dispositif de la politique culturelle : le plateau principal du Trident/Scène Nationale, le Musée des Beaux Arts, la bibliothèque et l'Artothèque. Une première tranche portant sur le Théâtre et l'artothèque a été réceptionnée en 2011 jusqu'à mi-2012.

Une seconde tranche qui concernait principalement la bibliothèque Jacques Prévert et le Musée Thomas Henry qui a démarré en août 2012, la réouverture de la bibliothèque a eu lieu en fin d'année et l'inauguration du musée dernièrement. Donc, cette seconde tranche de travaux était essentielle et répondait à une nécessité de remise aux normes du bâtiment et de modernisation de cet équipement dont la conception datait des années 80. A l'intérieur les services ont gagné des superficies grâce à une rationalisation des espaces

Pour permettre la réalisation des prestations listées il y a lieu de prévoir une prolongation de délai jusqu'au 27 mai 2016 pour les lots : 3,7,9,10 et 11 et de passer des avenants en plus ou en moins value aux entreprises figurant à la fin de la délibération.

Intervention de Monsieur le Maire

« Je laisserai Catherine Gentile s'exprimer sur le succès depuis la réouverture du centre culturel et pour celle et ceux qui ne sont pas encore allés visiter ce bel équipement, je vous invite à la faire parce que c'est vraiment une réussite ».

Intervention de Monsieur Brunet

« Juste une remarque concernant le lot n° 11 concernant la peinture. Je suis étonné que l'on demande à la collectivité de supporter 50% de l'avenant alors qu'il y a eu manifestement un défaut dans le cahier des charges et une absence de recherche de responsabilité puisqu'un élément n'avait pas été compté ce qui a amené une entreprise de peinture à dégrader d'autres murs pour pouvoir refaire de la peinture ».

Intervention de Monsieur MAGHE

« C'est une cage d'escalier qui était surannée et vétuste, l'escalier était en bon état puisque c'est du béton par contre les peintures étaient relativement anciennes. Effectivement, l'entreprise n'a pas installé de monte-charge sur le côté du bâtiment mais a utilisé à l'intérieur cet escalier, la et les entreprises et donc il y a une négociation qui a conduit à prendre en compte la vétusté des installations et le nettoyage des escaliers puisqu'il y a une moquette qui a été enlevée, un ré-agréage qui a été fait. Aujourd'hui on a une cage d'escalier qui va être rénovée alors qu'elle n'aurait pas dû l'être ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 145 Contre : 0 Abstention : 3

57 Travaux d'étanchéité de la toiture terrasse et aménagement du niveau 6 du centre culturel – Avenants aux marchés – Signature – Autorisation

Rapporteur : M. MAGHE

Intervention de Monsieur MAGHE

« L'opération de mise en sécurité de l'ensemble du centre culturel, Théâtre et café du Théâtre est l'un des chantiers les plus importants de la commune. La seconde tranche de travaux a démarré en Août 2012 et concernant la troisième tranche la mise en conformité, l'accessibilité et la sécurité du café du Théâtre, les travaux ont été réceptionnés en juillet 2015, l'établissement ayant ouvert ses portes le 1^{er} août 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 145 Contre : 0 Abstention : 3

58 Travaux de mise en sécurité et restructuration du café du théâtre – Avenants aux marchés – Signature – Autorisation

Rapporteur : M. MAGHE

Monsieur MAGHE donne lecture de la délibération

« Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés pour les travaux de mise en sécurité et restructuration du café du Théâtre, avec les entreprises citées en fin de délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 145 Contre : 0 Abstention : 3

59 Travaux de réhabilitation et mise en conformité du gymnase Jean Tesson – Avenant au marché – Signature – Autorisation

Rapporteur : M. MAGHE

Monsieur MAGHE donne lecture de la délibération.

« le conseil est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché pour les travaux de réhabilitation et de mise en conformité du gymnase Tesson ».

Intervention de Monsieur le Maire

« on a pu faire il y a quelques semaines une visite avec Jean-Michel Houllegatte du gymnase Tesson et Franck Tison et je pense que lorsque les travaux seront finis cela sera une belle réussite aussi ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 144

Contre : 0

Abstention : 4

60 Exploitation et maintenance des installations de chauffage du patrimoine communal – Avenant au marché pour le lot n° 3 – Signature - Autorisation

Rapporteur : M. MAGHE

Intervention de Monsieur MAGHE

« L’avenant prend en compte l’impact du CICE sur le ICHT sur un indice de révision de prix. Ensuite il y a un deuxième indice qui est la refacturation des taxes et contributions de gaz qui a également un impact sur ce contrat et puis l’adaptation du patrimoine par rapport à des équipements supplémentaires au niveau du gymnase Baquesne II du pôle socio culturel et par rapport à des niveaux de chauffage dans les équipements. Cela se traduit par un avenant de 3 197€ ce qui porte le nouveau montant du marché à 53 576 € HT ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 141

Contre : 0

Abstention : 7

61 Autorisation de recruter du personnel contractuel du fait d’un accroissement temporaire d’activité

Rapporteur : M. VIVIER

Intervention de Monsieur Vivier

« En raison de la création de la nouvelle commune de Cherbourg-en-Cotentin, un nouveau régime indemnitaire commun doit être mis en œuvre pour l’ensemble des agents. Les agents déjà en poste peuvent percevoir, heureusement, les régimes indemnitaires en vigueur dans leur collectivité d’origine qui ne sont toutefois pas applicables aux agents nouvellement recrutés. Pour cette raison, et comme nous ne sommes pas en mesure de fournir un régime indemnitaire depuis le 1^{er} janvier de cette année ce qui m’amène à donner des éléments de réponse à Monsieur Margueritte. Aujourd’hui, nous avons des postes vacants qui n’ont pas pu être remplacés avec des personnes qui sont partis à la retraite, des mobilités externes ou bien malheureusement des décès. Ce qui vous est proposé c’est de remplacer ces postes dans la mesure où la nécessité s’en fait sentir, par recours à du personnel contractuel, pour accroissement temporaire d’activité, parce que aujourd’hui, de façons temporaire, nous ne pouvons pas faire autrement pour assurer la continuité du service public. L’information supplémentaire que je souhaite vous apporter c’est que nous avons négocié avec le représentant du personnel la mise en place d’un régime indemnitaire transitoire que nous vous proposerons au prochain conseil municipal, qui a été approuvé ce matin en comité de dialogue permanent et qui nous permettra de nouveau de pouvoir recruter du personnel permanent. Il est hors de question de pourvoir des besoins permanents par du personnel temporaire, c’est une modalité tout à fait transitoire pour assurer la continuité du service public dans la mesure où un certain nombre d’agents sont partis et n’ont pas pu être remplacés. Je ne vais pas entrer dans le détail des postes qui ont été identifiés comme étant éventuellement à pourvoir selon cette modalité. Je précise qu’il y a une petite incohérence et une erreur à la fin de la deuxième page, ce n’est pas 7 adjoints administratifs mais 8 dont 5 à compter du 1^{er} avril 2016 ».

Intervention de Monsieur Léquilbec

« Je souhaitais saluer l’investissement des agents publics qui ont assuré le fonctionnement de tous les services à Cherbourg-en-Cotentin depuis 90 jours avec toujours le même souci d’engagement au service du public dans un contexte que l’on sait particulièrement difficile car cette transformation historique suscite beaucoup d’inquiétude et soulève encore chaque jour des questions quant à l’évolution de l’organisation des services et des carrières. Donc, cette transformation engendra d’inévitables changements, souvent nécessaires dans l’organisation des services et les habitudes de fonctionnement. Cette délibération me permet d’aborder les sujets de ressources humaines pour effectivement au-delà de la satisfaction de savoir comment les services vont fonctionner, s’interroger un peu sur le climat

social aujourd'hui, se demander quels sont les moyens mis en œuvre pour accompagner le changement et surtout rappeler le devoir de vérité qu'ont les élus vis-à-vis des agents publics dans le cadre de la commune nouvelle et en ce sens la délibération nous inquiète un peu car elle envoie un mauvais signal car elle envoie le signal systématique du remplacement et dire qu'on ne pourra pas à terme remplacer tous les postes, maintenir tous les postes si l'on veut tenir les engagements budgétaires qui ont été présentés dans le DOB avec 1% d'augmentation de la masse salariale alors que l'on sait qu'elle a augmenté de 2,5% les années précédentes. Ce discours de vérité, nous devons tous le tenir à l'aube de la création d'un grand Cotentin qui va une nouvelle fois rebasculer la donne et rebattre les cartes de l'organisation de la fonction publique sur le territoire ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Quelques mots de réponse et je laisserai Nicolas Vivier compléter. D'abord, vous dire que nous avons fait à la fois la plus grande commune nouvelle de France mais que nous avons mis aussi du cœur à l'ouvrage et que nous avons associé les organisations syndicales depuis le début puisque je vous rappelle qu'à la signature et à l'écriture de la charte de gouvernance, nous avons pris grand soin de les associer, ce que peu de communes nouvelles ont fait et lorsque l'on regarde aujourd'hui ce qui a été fait ici ou là nous avons associé les organisations syndicales en annexant à la charte un additif RH que vous aviez probablement lu à l'époque et qui était très clair sur un certain nombre d'engagements. Quant au climat social, il est plutôt bon et nous avons un comité technique ce matin, un certain nombre d'élus d'ailleurs ici, y participent, l'ensemble des élus qui siégeaient auparavant dans les CTP sont bien sûrs conviés à cette instance et la plupart des délibérations ont été votées par les organisations syndicales. Nous nous disons les choses et il n'y a pas de sujets tabous. Nous ne sommes pas d'accord sur tout mais la discussion est ouverte et je parle aussi sous le contrôle des maires-délégués qui y assistent. Les sujets avancent, la tâche est importante, nous en avons conscience. Bien entendu, le passage en commune nouvelle crée des tensions, des inquiétudes mais nous avons déjà apporté un certain nombre de réponses et les engagements que nous avons pris et que nous avons déjà pris lors de l'écriture de la charte de gouvernance et de l'additif RH sont de nature à rassurer les agents sur un certain nombre de nos engagements. D'ailleurs nous avons aussi profité du DOB pour vous rappeler les engagements qui ont été pris en direction des collaborateurs qui font effectivement, et vous avez raison de le souligner, un vrai travail au service de l'utilisateur et au service du développement de nos grands services publics à l'échelle de la commune nouvelle.

Sur la troisième partie de votre intervention concernant la vérité du discours, je vous rassure également, c'est le nôtre, et encore ce matin nous avons répondu très clairement sur le remplacement ou pas de tous les départs en fonction des besoins de service et surtout en fonction des besoins du service public. Nous essayons de rassurer au quotidien car il y a à la fois dans les inquiétudes, des inquiétudes fondées et des inquiétudes moins fondées. Inquiétudes qui s'estompent facilement au regard des engagements que nous avons pris ces derniers mois et ces dernières semaines ».

Intervention de Monsieur Vivier

« Je crois que vous avez été très complet Monsieur le Maire. Je voudrai juste me joindre effectivement à vous pour saluer l'engagement qui est celui des agents de la ville pendant cette période de transition qui n'est pas toujours facile. Ils fournissent le service, on leur demande beaucoup et on profite de cette occasion pour les remercier ».

Intervention de Monsieur le Maire

« On vous rappelle que c'est vraiment temporaire, le temps que le régime indemnitaire transitoire qui va nous permettre de recruter, qui a été accepté ce matin, soit présenté en conseil, jusqu'au jour où nous aurons enfin un régime indemnitaire global et déterminé pour Cherbourg-en-Cotentin. Il s'agit de mesures transitoires qui vont nous permettre de continuer à dé-précariser un certain nombre de collaborateurs et à recruter rapidement pour amener un souffle et amener de l'air aux services qui parfois sont en tension ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 29

62 Régime indemnitaire des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances

Rapporteur : M. VIVIER

Ce n'est pas nouveau, ce sont des modalités qui étaient déjà en œuvre dans les différentes collectivités auparavant mais il nous appartient de redélibérer. Au regard des responsabilités liées à leur fonction, les régisseurs des régies de recettes d'avances et de recettes et d'avances peuvent percevoir une indemnité de responsabilité. Il s'agit d'une vraie responsabilité parce ce que vous savez que ces agents sont responsables sur leurs deniers, redevables d'éventuelles erreurs. Vous avez en annexe l'arrêté

ministériel qui fixe le montant maximum de ces indemnités et il est proposé de se baser dessus pour les attribuer ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte
Pour : 147 Contre : 0 Abstention : 1

63 Conclusion d'une servitude applicable aux ouvrages de distribution d'électricité – Extension basse tension ZA Chantereyne

Rapporteur : M. CATHERINE

Intervention de Monsieur A. Catherine

Cette délibération technique consiste à conclure avec la société ERDF, une convention de servitude à titre gratuit. Il s'agit en réalité d'alimenter en électricité une nouvelle zone artisanale qui se situe derrière l'espace Chantereyne et qui en fait est une partie de l'emprise foncière du club nautique de la marine qui a été vendue par le Ministère de la Défense et qui va nécessairement amener de nouvelles activités sur le port. Vous êtes invités à autoriser la signature de cette servitude ».

Intervention de Monsieur A. Catherine

« La zone artisanale est nouvelle. La partie qui a été vendue par la Marine Nationale a été cédée à PNA et donc, est nouvelle ».

Il y a déjà des câbles qui ont été posés et on remet de nouveaux câbles

Intervention de Monsieur Catherine

« oui, on remet des nouveaux câbles et c'est pour cela que l'on signe une convention ».

Le transformateur date de 2005

Intervention de Monsieur Catherine

« Il s'agit de raccorder 11 lots à partir du transformateur ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 144 Contre : 0 Abstention : 4

64 Délégation des aides à la pierre. Programme « habiter mieux ». Avenant annuel 2016 au contrat local d'engagement de la Manche

Rapporteur : M. FAGNEN

Intervention de Monsieur Fagnen

« L'agence nationale de l'habitat initiait il y a quelques années le programme « habiter mieux » visant à accompagner financièrement les propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux d'économie énergétique, visant à réduire le coût des dépenses d'énergie dans leur logement et visant une économie d'au moins 25%. Dès 2011 la communauté urbaine de Cherbourg s'est engagée à ce programme et a donc signé le programme d'engagement du département de la Manche pour la période courant de 2011 à 2013. La signature d'un avenant doit se faire chaque année pour la période 2014-2017. A travers cette délibération, il vous est donc proposé de proroger le montant qui était alloué aux bénéficiaires de cette aide de l'ANAH et il vous est rappelé les objectifs de la Communauté Urbaine d'alors d'un accompagnement d'une quarantaine de dossiers par an. Pour information, nous avons eu 53 l'année dernière qui ont été financés ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 142 Contre : 0 Abstention : 6

65 Revitalisation du commerce et de l'artisanat – Subvention pour renouvellement du mobilier de terrasse et d'étalage

Rapporteur : M. FAGNEN

Intervention de Monsieur le Maire

« délibération qui devrait rassurer les membres du « Cercle du Cotentin » sur l'action de la municipalité et nous comptons sur la presse présente pour faire connaître cette aide de la municipalité au renouvellement notamment du mobilier des terrasses ».

Intervention de Monsieur Fagnen

« Je voudrai profiter de cette délibération pour apporter justement quelques éléments comme l'a rappelé Monsieur le Maire tout à l'heure, c'est un dossier extrêmement complexe qui ne peut que souffrir d'une appréhension un peu trop binaire qui est nécessairement restrictive, partielle mais elle n'est pas trop partielle. Il a été fait écho dans le cadre du DOB du taux de vacance commerciale qui avoisine les 16 à 20 % et encore c'est une erreur factuelle qui s'ajoute à d'autres. Le taux de vacances est en effet de 16%, il ne monte pas jusqu'à 20%. J'invite toutes celles et tous ceux qui sont présents aujourd'hui à lire l'étude de la Chambre de commerce et d'industrie qui a diligenté cette étude, elle est disponible sur leur site, ils ont communiqué et nous étions à leurs côtés à ce moment là sur ce chiffre de la vacance commerciale.

Cela ne vous aura pas échappé évidemment qu'il a légèrement augmenté par rapport à l'année dernière mais je tiens tout de même à rappeler qu'il s'agit pour le seul périmètre du centre ville historique de Cherbourg-Octeville et que cela ne concerne pas l'ensemble du territoire de Cherbourg-en-Cotentin mais bien du périmètre restreint de 16% ce qui nous donne 99 cellules vacantes sur un total de 635. Cette étude montre les disparités qu'il peut exister selon les quartiers du centre ville historique de Cherbourg-Octeville, la CCI la décompose en quatre sous-quartiers et de facto, parmi les 16% il existe un biais, il faut le reconnaître, des rues de la Paix et rue de l'Union. Nous avons une concentration de locaux vacants, pour des raisons diverses, sur ce secteur qui là, par contre, avoisine les 22 à 23%. Nous avons des secteurs, je pense à tout ce qui a attiré aux services, secteur du boulevard Schuman et l'Avenue Delaville qui connaît une certaine vitalité. Il y a d'autres points de fragilité qui ont été mis en avant dans cette étude qui concerne 2 rues précisément, la rue Albert Mahieu et la rue du Commerce qui porte bien mal son nom. Ce sont des rues qui connaissent actuellement, mais d'un point de vue conjoncturel quel qu'il soit, quelques difficultés. Vous pouvez prendre par exemple l'étude de la CCI diligentée il y a deux ans sur la même thématique, la rue Christine a été pointée comme un secteur en fragilité depuis l'implantation de nouveaux commerces a permis de lui donner une nouvelle vie. La problématique du commerce, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, est extrêmement compliquée, plusieurs facteurs ne sont pas tous de notre fait. Nous avons des responsabilités sur ce dossier là que nous avons prises en octobre dernier notamment en tenant les assises du commerce réunissant plus d'une centaine de commerçants à la mairie de Cherbourg-Octeville, ce qui nous a permis d'avoir un certain nombre de remontées, les centraliser et y apporter un certain nombre de réponses. Je voudrai associer à ces quelques éléments mon collègue Hervé Burnouf, qui est absent ce soir, mais qui a en charge le stationnement et la voirie puisque cela le concerne plus directement et notamment la gratuité du parking Gambetta-Fontaine le samedi après-midi que nous avons décidé d'étendre jusqu'au mois de juillet puisque nous avons délibéré sur ce sujet lors du dernier conseil municipal. Nous proposerons d'autres pistes d'actions toujours en lien avec l'union Cherbourg commerce pour revitaliser le commerce en centre ville. Donc, comme je le disais, d'autres facteurs s'y agrègent qui ont plutôt attiré aux questions d'habitat, le Maire en a parlé tout à l'heure, nous avons d'autres dispositifs comme les OPAH, « habiter mieux » apporte aussi sa pierre à l'édifice en permettant à des habitants du centre historique de rénover leur logement permettant d'éviter un accroissement de la vacance puisqu'il y a une équation qui est toute simple et qui est particulièrement difficile à résoudre à savoir moins d'habitants, moins de clients, moins de commerçants et je ferai une petite parenthèse pour relier les deux sujets du commerce et de l'habitat. S'est tenue il y a quelques jours, à l'initiative de l'association d'élus « ville de France », un séminaire sur le cœur des villes. Pour l'anecdote nous devions y participer, nous n'avons pas pu y aller puisqu'il y avait 100 personnes de trop pour cette réunion et du fait du passage en commune nouvelle, nous ne sommes plus adhérents.

Ces coeurs de ville concernent les villes moyennes de 40 à 100 000 habitants donc Cherbourg-en-Cotentin est dans le cœur de cible, qui connaît aujourd'hui différentes difficultés dont le commerce est l'un des symptômes mais n'est pas le mal. Cela concerne l'habitat, l'animation de la ville, le stationnement peut en faire partie, l'implantation des services publics dans le cœur des villes qui démontrent que sur les 15 dernières années, les coeurs de ville ont pu connaître des difficultés croissantes qui amènent aujourd'hui à cette situation qui fait que l'on peut connaître un taux de vacance qui paraît important et qui s'est accru dans toutes les autres villes. A titre de comparaison, la ville de Saint Brieu, comme l'a rappelé la chambre de commerce et d'industrie, a un taux de vacance qui culmine à près de 30%. Donc, nous avons les quelques pistes d'actions que je vous évoquais tout à l'heure, sur le stationnement par exemple. Cette délibération sur l'aide au renouvellement du mobilier de terrasse qui concourt également avec une subvention à hauteur de 30%, idem pour les façades commerciales, nous accompagnons les commerçants à hauteur de plus de 30% pour leurs travaux permettant justement d'avoir des commerces plus qualitatifs et donc plus attractifs. Voilà pour un petit point d'étape sur le commerce suite aux échanges, tout à l'heure, nous aurons l'occasion d'y revenir lors de l'organisation de l'acte II des assises du commerce.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 3

66 Halle et marché de plein air – Condition d’application de l’article L2224-18-1 du CGCT relatif à la présentation d’un successeur par le titulaire de l’autorisation d’occupation temporaire

Rapporteur : M. FAGNEN

Intervention de Monsieur Fagnen

« Il vous est seulement demandé, à travers cette délibération, d’autoriser les commerçants titulaires d’une autorisation d’occupation temporaire sur les halles et marchés de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, de pouvoir proposer au Maire un successeur ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 146

Contre : 0

Abstention : 2

67 Exposition « Félix Buhot, peintre d’atmosphères » Demandes de participations financières. Convention de partenariat. Autorisations

Rapporteur : Mme GENTILE

Intervention de Madame Gentile

« Comme vous le savez, le Musée Thomas Henry a ré-ouvert le 19 mars dernier. Cette ré-ouverture finalise tous les travaux qui ont eu lieu sur ce bâtiment « le QASAR », la bibliothèque ayant ouvert, elle, le 29 novembre 2015 et je peux vous donner quelques chiffres de fréquentation de la première semaine du Musée. Nous avons pu enregistrer 1658 visiteurs qui sont venus entre le samedi 19 mars et le dimanche 27 mars. Je ne compte pas dans ce chiffre, toutes les personnes qui ont assisté à l’inauguration à partir de 17 h 30 et ce jusqu’à 20 h, que l’on estime à 1 millier. Tout ça pour vous dire que effectivement ce musée a suscité beaucoup de curiosité et les retours que nous en avons sont plutôt excellents. A l’occasion de la ré-ouverture du Musée le magazine « My Normandie » a effectué sur la ville de Cherbourg toute une enquête sur la politique culturelle et sur les grands équipements et c’est la raison pour laquelle vous avez sur votre bureau, ce magazine que vous avez peut être eu le temps de feuilleter durant ce conseil municipal. Le Musée peut maintenant proposer des expositions temporaires, c’est le cas pour cette exposition consacrée à Félix Buhot, peintre d’atmosphère. Cette exposition s’inscrit dans la 3^{ème} édition de Normandie impressionniste qui se déroule dans toute la Normandie d’avril à septembre 2016. Ce sera une grande exposition, la première grande exposition consacrée à ce peintre graveur Normand qui est né à Valognes en 1847 et mort en 1898 et à cette occasion, 200 œuvres de Buhot seront présentées dans les salles d’expositions temporaires du Musée c’est-à-dire là où s’est déroulée l’inauguration. Une partie de ces œuvres provient des collections du Musée puisque celui-ci possède une centaine de gravures de Buhot et les autres œuvres qui seront présentées proviennent de collections françaises ou étrangères publiques et privées. Cette exposition sera inaugurée le 9 juin prochain et sera en place jusqu’au 11 septembre 2016 et à l’occasion de cette exposition, un catalogue consacré à Buhot sera publié et un certain nombre d’actions culturelles vont être mises en place par l’équipe du Musée. On pourra profiter de visites commentées par la Conservatrice, Louise Le Gall, il y aura aussi un accompagnement des scolaires qui est prévu puisque nous disposons d’un enseignant qui est mis à disposition des musées pour faire ce travail pédagogique avec les classes qui pourront venir visiter cette exposition. Des ateliers seront proposés pour les familles et les adultes, des actions culturelles sont également prévues pour les détenus de la maison d’arrêt et il y aura aussi des rendez-vous musicaux puisqu’il y aura des concerts d’art lyrique et de chansons. Le budget global de cette exposition s’élève à 95 300 €. Nous pouvons espérer une subvention de 54 000€, reste donc à la charge du Musée la somme de 41 300€. Nous vous demandons d’adopter le principe de l’exposition et l’autorisation de pouvoir solliciter les subventions les plus larges ».

Intervention de Madame Nathalie MADEC

« Juste pour préciser que Querqueville s’est inscrit dans ce festival et que nous accueillerons un peintre amateur, Dominique Duboscq. Son projet a été reçu par le jury du festival et il présentera une vingtaine de tableaux et son travail sur le portrait. Son exposition aura lieu en deux temps du 18 avril au 27 mai et du 30 juin au 29 juillet ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 1

68 Festival 2016 Les Art’Zimutés. Convention d’objectifs et de moyens. Autorisation de signature

Rapporteur : Mme GENTILE

Intervention de Madame Gentile

« Nous accueillons sur la plage verte pour la deuxième année consécutive, le festival des Art'zimutés qui se déroulera les 23, 24 et 25 juin prochain. Bien sûr, avant tout chose, de la musique avec deux soirées de concerts, les vendredi 24 et samedi 25 juin et se dérouleront sur trois scènes, la grande scène qui va accueillir les groupes importants « Birdy Nam Nam » le vendredi et le duo « Brigitte » le samedi plus d'autres groupes qui se produiront sur la scène régionale et une petite scène réservée aux groupes débutants de notre territoire. Ce festival a la particularité d'être pluridisciplinaire puisqu'il n'y a pas que de la musique et c'est aussi tout ce qui fait son intérêt. Il y aura le Pôle national des arts du cirque « la Brèche qui s'associe pour la troisième année consécutive aux arts'zimutés et présentera dans l'enceinte du festival trois spectacles de cirque contemporain. Il y aura un spectacle avec un passage de 30 mn avec une funambule, Tatiana-Mosio Bongonga, qui évoluera à plusieurs dizaines de mètres du sol, accompagné par un groupe programmé sur la scène. Nous accueillerons aussi le groupe acrobatique de Tanger et un troisième spectacle de cirque, Stéphane Ricordel. Il s'agit d'un dispositif scénique très particulier et très impressionnant. Ces spectacles se dérouleront également pendant les deux soirs de concerts.

Les Arts'zimutés c'est un grand projet d'art plastique, donc, on pourra voir des travaux qui commencent déjà à être réalisés et qui sont portés par un plasticien qui travaille également à l'école des Beaux Arts et le samedi toute la journée, à partir de 10 h, de l'autre côté de la plage verte sera installé un village pluridisciplinaire et associatif tourné vers le développement durable car c'est aussi ce que portent les Art'zimutés ainsi que l'économie solidaire. C'est une journée destinée aux familles qui est complètement gratuite et qui permettra de découvrir un certain nombre d'associations importantes du territoire. C'est aussi un ensemble de partenariats, notamment avec le Circuit puisqu'il co-accueille le concert des « Brigitte », partenariat avec la Brèche et avec l'ESAM. Pour organiser ce festival, la ville de Cherbourg-en-Cotentin versa à l'association « musique en herbe », une subvention de 42 000€ qui est en fait l'agglomérat de ce que donnait la ville de Cherbourg-Octeville et aussi la communauté urbaine jusqu'à l'année dernière ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 143

Contre : 0

Abstention : 5

69 Street Art : Le Mur Cherbourg. Convention – Subvention – Autorisations

Rapporteur : Mme GENTILE

Intervention de Madame Gentile

« Le projet Street art a été initié en 2015, cela a été une première saison. Ce projet est porté par plusieurs entités, l'association 3angles qui est chargée d'inviter les artistes, la ville de Cherbourg-en-Cotentin et Presqu'île Habitat. Presqu'île Habitat met à disposition le mur sur lequel les artistes évoluent et qui est situé sur le pignon d'un bâtiment d'habitation en face du « petit parapluie » et du Qasar. L'année dernière nous avons invité 5 artistes qui ont été programmés par un comité de sélection dans lequel se trouvent des membres de l'association et aussi d'artistes locaux. Nous avons pu recevoir 5 artistes de renom : Chanoir, Pakone, Jo Di Bona, Shaka et Kashink qui a clôturé la saison 2015. Le mur Cherbourgeois appartient à un réseau national, le réseau des murs qui avait été initié il y a quelques années à Paris et il y a en France, environ une quinzaine de murs. Puisque l'opération a bien fonctionné et que l'on a senti qu'il y avait un réel intérêt pour ces arts urbains et bien nous continuons en 2016 avec les mêmes partenaires, Presqu'île qui fournit le mur, 3angles qui choisit les artistes et la ville de Cherbourg en Cotentin qui donne à l'association 3angles une subvention de 2000 € qui sert bien sûr à payer les prestations des artistes et leurs frais de transport et aussi le « petit parapluie » qui se charge de l'accueil des artistes et de l'organisation de l'inauguration puisque à chaque fois qu'un mur est terminé on fait une inauguration et c'est en général un accueil assez chaleureux. Le premier mur de la saison a été inauguré le 19 mars. Nous avons reçu un artiste qui s'appelle Greg Astro et quatre autres murs seront programmés sur avril, mai, juin, juillet et août jusqu'à la fin de la saison estivale ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 28

70 Conservatoire à rayonnement communal. Convention d'objectifs et de moyens 2015-2016 avec le Département de la Manche. Autorisation de signature

Rapporteur : Mme GENTILE

Intervention de Madame Gentile

« Le Conservatoire à rayonnement communal de Cherbourg en Cotentin est principalement soutenu par la Ville de Cherbourg en Cotentin qui paye les enseignants qui y travaillent, qui entretiennent les bâtiments, qui achètent les instruments de musique. Il compte 750 élèves (enfants et adultes) dont 40 personnes handicapées qui peuvent suivre des ateliers spécifiques qui leur sont dédiés. Le Conseil

départementale de la Manche, dans le cadre du schéma départemental 2015-2020 soutient également le Conservatoire par une subvention annuelle de 25000€. Je précise que le Conservatoire à rayonnement communal est le seul établissement classé du département. Pour pouvoir bénéficier de cette subvention, le Conservatoire doit rédiger un projet d'établissement qui est en train d'être finalisé. En effet, le nouveau directeur arrivé l'année dernière s'y atèle. Il sera finalisé début 2016 et le Conservatoire a entamé également une réflexion à moyen terme sur un éventuel passage du Conservatoire à rayonnement communal en Conservatoire à rayonnement départemental. Il n'y en a pas dans la Manche. Il y en a un dans l'Orne, un dans le Calvados pour parler de l'ex Basse-Normandie et donc le Conservatoire de Cherbourg pourrait se positionner sur un positionnement départemental à condition d'ouvrir une deuxième discipline. Donc, pour pouvoir bénéficier de cette subvention annuelle de 25000€ il faut passer par ces deux étapes ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 2

71 Musée Thomas Henry. Convention de dépôt d'une œuvre de Maurice Orange. Autorisation

Rapporteur : Mme GENTILE

Intervention de Madame Gentile

« Cette convention est une histoire de format. Si le très grand tableau de Maurice Orange qui est un peintre du XIX spécialiste dans le grand format de scènes historiques. C'est ce très grand tableau qui s'intitule « Bonaparte en Egypte » contemplant la momie d'un roi n'avait pas mesuré 3,90 m de hauteur sur 4,90 m de large, sans doute nous n'aurions pas pu vous présenter cette délibération. Cette toile à l'origine appartient au Musée de Granville qui l'a prêtée à Cherbourg en 2009 lorsque les toiles que possède le Musée de Cherbourg sont parties en restauration. Cherbourg possède en effet deux toiles un peu plus petites de Maurice Orange : « les défenseurs de Saragosse et une autre toile qui s'appelle le « retour des Corsaires ». Vous pouvez admirer ces toiles dans la très belle salle rouge au 2^{ème} étage du Musée. En 2012 lorsque le Musée ferme pour rénovation le « Bonaparte » est remis en réserve et à la réouverture le Musée de Cherbourg s'est rapproché du Musée de Granville pour pouvoir lui restituer sa toile or, Granville, qui aussi refondu son espace, ne dispose pas de l'espace suffisant pour exposer ce grand tableau et a souhaité le laisser en dépôt à Cherbourg. Donc, il reste à Cherbourg remisé dans les réserves du Musée et il sera exposé le cadre d'exposition temporaire puisque le musée de Cherbourg n'a pas non plus la place d'exposer ce tableau. Pour garder cette toile à Cherbourg, il faut conventionner par une convention de dépôt et c'est ce que l'on vous propose d'accepter ce soir ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 146

Contre : 0

Abstention : 1

72 Remise de lots concours d'affiche carnaval des Provinces 2016

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Intervention de Monsieur Houllegatte

« Depuis 5 ans la Maison Olympe de Gouges organise le carnaval des Provinces. Ce carnaval aura lieu le vendredi 1^{er} avril. Cette initiative est complétée par une initiative prise par l'Union Cherbourg commerce qui elle aussi, en complément, organise un carnaval avec un rassemblement qui aura lieu le samedi 2 avril après-midi sur la Place de Gaulle. Sont prévus pour le premier, dans le cadre du carnaval des Provinces, un défilé de Confrérie, la présentation d'un char qui a été créé par un collectif d'habitants et un concours de dessins a été réalisé, donc l'objectif c'est d'autoriser l'achat de lots pour récompenser les lauréats de ce concours de dessins à partir de l'enveloppe du budget de la Maison Olympe de Gouges d'une montant de 120 € ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 141

Contre : 0

Abstention : 6

73 Avenant de transfert – fourniture et transport de sel de déneigement

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur le Maire

« le conseil est invité à autoriser la passation d'un avenant de transfert au profit de la société TIMAB PRODUITS INDUSTRIELS3.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 135

Contre : 0

Abstention : 12

74 Individualisation de la fourniture d'eau sur la résidence « Ti-hameau » 27, rue Cachin à Cherbourg-Octeville – convention avec Presqu'île Habitat

Rapporteur : Mme LE MONNYER

Intervention de Madame Le Monnyer

« C'est une délibération assez classique, les bailleurs sociaux nous demandent d'individualiser les compteurs d'eau dans les logements et il s'agit de 24 compteurs résidence « TI HAMEAU » .

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 141 Contre : 0 Abstention : 6

75 Individualisation de la fourniture d'eau de 24 logements ZAC Grimesnil-Monturbert à Cherbourg-Octeville – Convention avec Presqu'île Habitat

Rapporteur : Mme LE MONNYER

intervention de Madame Le Monnyer

« Même chose mais avec Presqu'île Habitat à Grimesnil Monturbet ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 144 Contre : 0 Abstention : 3

76 Coopération décentralisée de l'arrondissement de Tenghory en Casamance au Sénégal – signature d'une convention de coopération décentralisée avec les communes de Coubalan, Niamone, Tenghory et Ouonck situées en Casamance

Rapporteur : Mme LE MONNYER

Intervention de Madame Le Monnyer

« Pour les personnes qui siégeaient au conseil de communauté urbaine, ils connaissent déjà cette opération. Nous avons un projet de coopération décentralisée depuis plusieurs années qui concerne l'adduction d'eau potable dans les communes rurales de Coubalan, de Niamone, de Thengory et de Ouonck qui sont situés en Casamance au Sénégal. Nous souhaitons poursuivre cette action en concluant quatre nouvelles conventions avec ces communes. Ces conventions sont fixées pour 3 ans et sont annexées

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 32

77 Coopération décentralisée de l'arrondissement de Tenghory en Casamance au Sénégal. Plan de financement

Rapporteur : Mme LE MONNYER

Intervention de Madame Le Monnyer

« Il s'agit du plan de financement du prochain projet que nous souhaitons mener avec l'arrondissement de Tenghory. Ce projet vous est décrit à la suite de la délibération. Il y a eu une modification au niveau du programme et du financement prévisionnel. Nous avons déjà voté ce projet mais nous devons le voter à nouveau sachant que la participation financière de Cherbourg-en-Cotentin reste identique ».

Intervention de Monsieur le Maire

Madame Le Monnyer vous fera des points régulièrement comme elle le faisait à la Communauté urbaine sur l'avancée de ces dossiers.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 33

78 Convention de partenariat entre la ville-concession plaisance et l'association Ecole de Voile de Cherbourg

Rapporteur : M. ARRIVE

Intervention de Monsieur Arrivé

« Il s'agit de conclure la convention pour une durée de 6 ans à compter de sa signature et de préciser que cette décision de gratuité est mentionnée expressément par la délibération annuelle portant tarification des redevances portuaires ».

Intervention de Monsieur Brunet

« On parle des bateaux qui sont stationnés actuellement aux pontons P et Q. Est-ce que ces unités devront bouger où est-ce qu'elles vont rester en place suite à cette convention signée avec l'école de voile » ?

Intervention de Monsieur Tison

« Ces unités ne vont pas bouger, ce sont les mêmes emplacements pour l'école de Voile ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 146 Contre : 0 Abstention : 1

79 Convention de mise en place d'un système de collecte par apport volontaire des déchets ménagers recyclables et non recyclables – Opération de réhabilitation de logements à Cherbourg-en-Cotentin – Résidence Chantereyne – Avenue de Cessart – Cherbourg-Octeville

Rapporteur : M. BAUDIN

Intervention de Monsieur Baudin

« Dans le cadre d'une période de réhabilitation de logements, Résidence Chantereyne et pour soutenir le développement des containers enterrés, une aide est apportée par Cherbourg en Cotentin sur le montant total maximum de l'opération est fixée à 85 000€ et nous apportons ainsi que les Cités Cherbourgeoises un financement de 42 500€. Il vous est demandé l'autorisation de passer une convention avec les Cités Cherbourgeoises et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 143 Contre : 0 Abstention : 4

80 Convention de mise en place d'un système de collecte par apport volontaire des déchets ménagers recyclables et non recyclables – opération de réhabilitation de logements à Cherbourg-en-Cotentin – résidence Les Flamands – rue JF. Millet – Tourlaville

Rapporteur : M. BAUDIN

Intervention de Monsieur Baudin

« Il s'agit de la même délibération mais pour la résidence Les Flamands rue Jean-François Millet à Tourlaville. La participation est de 90 000 € avec un coût total de 180 000 € ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 146 Contre : 0 Abstention : 1

81 Gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) dans le Cotentin

Rapporteur : M. BAUDIN

Intervention de Monsieur Baudin

« Le gisement de déchets fait l'objet d'une demande d'une filière REP gérée par l'éco-organisme Eco-mobilier qui est estimé à 3800 tonnes dans le Cotentin dont 2000 pour Cherbourg en Cotentin. Dans le but de développer l'économie sociale et solidaire sur le territoire dans la mesure où c'est le syndicat mixte Cotentin traitement, Cherbourg en Cotentin, la communauté de communes cœur en Cotentin qui souhaitent mettre en place cette filière avec le relais enfants. Dans cette perspective, le relais enfant souhaite mener une étude pour permettre de répondre aux critères de Eco-organisme pour être en capacité d'être partenaire industriel. L'étude va être menée en deux tranches avec un prévisionnel de 90000€, 40000 pour la première tranche et 50000 pour la seconde. Donc, le voler territorial du CPER 2015-2020 prévoit une enveloppe de 1 360 000 00 € pour l'agglomération cherbourgeoise. Ces projets contribuent au développement de l'économie sociale et solidaire et sont donc éligibles. Il vous est demandé d'approuver le développement d'une filière locale de gestion des DEA sur le Cotentin et d'apporter le soutien des démarches entreprises par le Relais enfant ».

Intervention de Monsieur le Maire

« C'est notre dernière délibération et je vous remercie pour la tenue de ce conseil et de votre patience. Je vous précise qu'un petit rafraîchissement vous sera servi à la fin du conseil, mais avant nous avons quelques questions diverses et une proposition de motion présentée par « la Gauche debout ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte

Pour : 145 Contre : 0 Abstention : 2

J'en profite pour remercier l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs qui ont préparé ce conseil et qui sont encore avec nous.

Questions diverses :

Présentation d'une motion par la Gauche Debout

« Oui à une production des hydroliennes à Cherbourg en Cotentin, non au dumping social. La Communauté Urbaine de Cherbourg a voté une motion le 18 mai 2015 qui en appelait à valoriser le potentiel EMR au service des habitants et du territoire. Les élus communautaires qui indiquaient dans le titre de la motion « non au dumping social » rappelait également que leur volonté commune était qu'un maximum d'activités liées aux énergies marines renouvelables soient basées localement et en particulier la fabrication des 7 hydroliennes qui seront implantées dans le Raz Blanchard au large du Cotentin. Dans cette motion, la CUC plaidait pour l'extension de Ouest Normandie Marine Energie (ONM) à l'ensemble de la Normandie. Cette agence garante des intérêts industriels et écologiques doit permettre d'inscrire le Nord Cotentin dans des dynamiques régionales, nationales et internationales de transition énergétique. Cette agence permettrait de garantir un certain nombre de principes économiques et sociaux. Parmi ceux-ci, l'exigence des plus hauts standards en matière environnementale et sociale. Aujourd'hui, la direction de DCNS fait à nouveau le choix d'un schéma industriel analogue à celui des hydroliennes dessinées à Paimpol-Bréhat. La fabrication sera donc envoyée en Pologne et en République Tchèque. Les considérations financières, à nouveau, prennent le pas sur les considérations industrielles. Les élus de la commune de Cherbourg en Cotentin demandent à la Direction de ne pas délocaliser leur production. Ils demandent également à l'actionnaire principal, l'Etat, d'intervenir pour faire respecter les plus hauts standards en matière environnementale et sociale ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Quelques éléments de réponse. Je ne vais pas soumettre cette motion aux voix et je vais vous expliquer pourquoi. D'abord parce que cela ressemble à une délibération que l'on a déjà votée en son temps à la Communauté Urbaine et ensuite il y a quelques inexactitudes que je vais me permettre de corriger et enfin on est en cours d'écriture du règlement intérieur et normalement vous êtes associés à l'écriture de ce règlement sur la possibilité ou non de voter les motions en conseil.

Je voudrai profiter de votre motion pour vous apporter quelques réponses et faire un point avec vous sur l'ensemble des sujets que vous abordez. D'abord, sur l'extension de Ouest Normandie Marine créée par la Communauté Urbaine, le Département et la Région, sur l'extension d'ONEM à l'ensemble de la Normandie, c'est en discussion cela fait partie aussi de notre volonté forte, vous le savez, et c'est en discussion avec le Président de la Région Normandie, Hervé Morin qui, lors de la dernière session du conseil régional a eu des propos positifs et ça reste en discussion et c'est la volonté de Cherbourg en Cotentin et également du conseil départemental. Nous avons un conseil d'administration le 19 mai d'ONEM, se sera le premier depuis la présidence de Monsieur Morin, qui est appelé à prendre la présidence d'ONEM, comme en son temps l'était Monsieur Beauvais et donc cette question d'extension d'ONEM à l'ensemble de la Normandie sera abordé et tranché définitivement à cette date. Sur le schéma industriel des hydroliennes, deux séries de précisions, d'abord vous rappeler que les deux machines de Paimpol-Bréhat n'ont pas été en totalité fabriquées à l'étranger comme vous le sous-entendez. J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici, mais Open hydro a déjà envisagé un moment d'avoir recours pour la totalité à des entreprises étrangères pour la fabrication de pièces mais elle a rapidement porté son choix définitif sur le Cotentin en mobilisant ses savoir-faire et ceux d'Effinor. On estime, chiffres à l'appui, que c'est à peu près entre 70 et 90 personnes qui ont travaillé dans l'enceinte de l'arsenal sur ces deux machines et beaucoup d'entre vous ont pu le constater. Pour ce qui concerne les 7 autres machines destinées à la ferme pilote du Raz Blanchard quelques précisions également. A ce jour, Open hydro n'a toujours pas arrêté son schéma industriel pour la bonne raison qu'il sont en train de mesurer le retour d'expérience y compris en associant les firmes, le retour d'expérience de la fabrication des deux machines immergées à Paimpol-Bréhat, l'immersion a eu lieu il y a peu et le retour d'expérience se fait et qui je le souhaite plaidera fortement en faveur des entreprises locales.

Deuxième élément de réponse, Open Hydro travaille en lien étroit avec ONEM mais aussi avec la CCI business qui propose un tissu important de sous-traitant normands potentiels pour la construction de ces machines et lorsque l'on interroge aujourd'hui les sous-traitant du secteur, ils nous confirment bien être en relation avec DCNS et Open hydro sur ces sujets et nous confirment également être systématiquement consultés pour les 7 machines à venir ce qui prouve aussi la volonté d'open hydro de faire faire un certain nombre de travaux sur le territoire local.

Troisième élément de réponse, Open hydro aménage en ce moment même ses bureaux à Cherbourg et prévoit une installation définitive de son siège avec dans un premier temps 5 à 6 personnes et les locaux devraient ouvrir début mai. Autre point, Christophe Chader que j'ai rencontré il y a quelques semaines nous a présenté les plans de l'usine d'assemblage sur le port de Cherbourg. Ces plans définitifs doivent précéder un dépôt de permis de construire et cette usine doit normalement avoir un

potentiel de construction d'une cinquantaine de machines par an. Vous dire aussi que nous sommes en contact régulier avec le Gouvernement et que nous faisons ce travail de lobbying avec le Département et la Région pour que l'Etat accélère le lancement de l'AMI pour les fermes commerciales afin que les industriels puissent avoir de la visibilité sur le plan de charge à l'horizon 2025. Vous dire aussi que DCNS prépare la création d'une nouvelle société qui réunirait l'ensemble de ces branches EMR hydroliens et énergies thermiques et éoliens flottants, société dans laquelle DCNS a bien sûr prévu d'être majoritaire, structure qui devra à son tour porter les investissements futurs du groupe dans ce domaine. Voilà les éléments que je voulais vous livrer ce soir et l'ensemble de ces analyses, en terme de prise de contact avec les sous-traitants locaux, d'installation du siège, le permis de construire pour l'usine en préparation, la préparation d'investissements lourds dans les EMR me semble aller dans le sens que nous souhaitons. Nous souhaitons tout comme vous que DCNS conforte son action dans les EMR d'une part et d'autre part consolide les engagements locaux. Nous sommes effectivement dans une phase préparatoire, dans une phase d'expérimentation mais un certain nombre de signes positifs se font jour, comme vous avez pu le constater dans les propos que je vous livre ce soir. Il y a encore du travail à faire, des choses à exiger et nous sommes dans une relation d'exigence avec les industriels, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à l'époque de la communauté urbaine, une relation d'exigence mais aussi une relation partenariale avec DCNS comme avec les autres industriels parce que nous souhaitons comme vous que cette filière des EMR soit créatrice d'emplois et de valeurs au niveau local. D'ailleurs, l'engagement à hauteur de 900 000€ que nous avons confirmé au PDG de DCNS et qui a pour objectif de fixer ce projet d'usine hydrolienne à Cherbourg va dans le sens de la création d'emplois locaux ce qui nous autorise à avoir un discours exigeant auprès de l'industriel. La délibération qui a été présentée à la Région Normandie il y a une semaine rappelant un peu aussi les termes de ce que je vous ai évoqué ce soir, rappeler aussi l'exigence de la Région qui participe financièrement avec un discours d'exigence en terme de retour sur la valeur ajoutée et de création d'emplois au niveau des territoires. Il y a de toute façon une nuance entre exigence et défiance et pour ma part je ne souhaite pas entrer dans une relation de défiance vis-à-vis de DCNS pour la bonne raison que l'on ne construit rien de solide sans un minimum de confiance donc aujourd'hui nous sommes dans une relation d'exigence et pour toutes ces raisons je ne soumettrai pas votre motion au vote ».

Intervention de Monsieur Lejamtel

« Sur la forme, je suis un peu surpris quand même parce que le règlement intérieur n'a pas été fait et au moment de la CUC il y avait 5 jours pour pouvoir présenter une motion, ce délai a été respecté puisqu'elle a été envoyée vendredi. Ce n'était pas une délibération qui avait été présentée, c'était une motion qui avait été présentée conjointement le groupe majoritaire, le groupe d'Europe écologie les verts et le groupe de la Gauche debout et effectivement il y a des extraits de cette motion qui était quand même une motion importante. Donc, le choix de ne pas présenter cette motion au vote, on ne le comprend pas, vous décidez que notre demande d'expression politique n'a pas à être soumise au vote. Vous vous appuyez sur l'absence d'un règlement intérieur, comme le disais Monsieur Catherine, cela fait 90 jours que la commune nouvelle a débuté et on ne peut pas présenter une motion et la soumettre au vote. J'avoue que c'est une procédure qui franchement m'échappe. Alors sur les éléments de réponses que vous donnez qui sont très étayés donc, finalement vous nous expliquez que DCNS ne va pas délocaliser la production des 7 hydroliennes de la ferme pilote du Raz Blanchard et que le stator, le rotor ne sont pas construits en république Tchèque ni en Pologne, qu'il n'y aura pas filiation de la construction des pales par rapport à la ville de Lorient, que DCNS va constituer un groupe pour regrouper les EMR. Nous, nous avons compris que ce serait une filiale à capitaux privés, donc en se projetant par rapport à ce Raz Blanchard et aux fermes commerciales et on sait les enjeux qu'il y a avec les Anglais notamment, puisque le Raz Blanchard sera partagé par rapport à des hydroliennes pour aller alimenter l'Angleterre et pour alimenter la France bref, cette motion qui n'est pas une motion de défiance mais d'exigence. Nous demandons à la direction de ne pas délocaliser la production alors moi je veux bien que l'on essaie de trouver une formulation plus douce mais en terme sémantique on est quand même pas dans une expression martiale mais dans une expression simple. Demander à l'Etat d'intervenir pour faire respecter les plus hauts standards en matière environnementale et sociale, vous nous expliquez que vous l'avez fait en utilisant le terme de lobbying, nous on parle de politique mais ce n'est pas grave, à la limite cela peut être synonyme, c'est ce qui s'appelle faire de la politique, c'est-à-dire de dire qu'effectivement pour les enjeux territoriaux sur le plan industriel, il serait intéressant que l'Etat fasse en sorte, comme il est l'actionnaire principal de DCNS, d'essayer que la direction de DCNS fasse des choix industriels et pas des choix financiers. L'association de participation de l'Etat est en train de se désengager de la filière des EMR sur le plan financier, moi c'est ce que j'ai compris, ce qui signifie qu'il y a un paradoxe qui est quand même réel entre notre volonté d'avoir une filière des EMR sur notre territoire et la réalité de la politique industrielle de l'Etat, ça c'est pour le fonds. Si ces deux demandes de notre motion sont excessives et bien vous ne les votez pas mais vous ne pouvez pas dire « moi, je choisis de ne pas présenter au vote parce qu'il n'y a pas de règlement intérieur ». Cela veut dire que finalement sur ce sujet industriel on n'est pas en capacité, dans cette commune nouvelle avec tous les élus que nous sommes, de porter une expression politique et que vous nous donnez tout un tas

d'éléments et vous aviez cinq jours pour les donner à tous les groupes, tout le monde a reçu cette motion, donc, il y a eu 5 jours pour réfléchir et vous attendez 23h30 pour nous expliquer que vous avez pris tout un tas d'informations pendant ces 5 jours. On regrette de ne pas avoir pu être destinataire de cette communication et vous auriez pu à minima nous avertir en amont que vous souhaitiez ne pas présenter cette motion au vote. Franchement, on est quand même dans une forme de façon de faire !! il y a eu 81 délibérations et très peu ont donné lieu à des débats politiques, il n'y a aucune volonté ni d'obstruction ni de polémique. Nous votons 95% des motions et lorsque nous n'en votons pas nous nous expliquons. Là nous voulons présenter une motion au vote et vous nous dites que vous ne présenterez pas cette motion au vote. Quand nous avons présenté la motion pour que la Communauté Urbaine ne soit pas dans la zone TAFTA, ce vote avait été fait, donc, toutes les motions présentées à la CUC étaient soumises au vote. Est-on en train de créer une jurisprudence où les groupes politiques ne pourront plus présenter des expressions et que les élus ne pourront plus s'exprimer. Je ne comprends pas ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Il ne faut pas déformer mes propos. Cette motion vous l'avez présentée au conseil de communauté urbaine où elle avait été votée. C'est une motion sur laquelle on était intervenus, tous les groupes politiques en tout cas le nôtre également sur la rédaction et elle avait été votée conjointement et cela ressemble fortement à quelque chose que l'on a déjà voté. Nous sommes dans la rédaction d'un règlement intérieur et je pense que vous avez été sollicité ou votre groupe a été sollicité il y a plusieurs jours comme d'autres groupes. A la communauté urbaine, nous avons l'habitude de voter les motions ce qui n'était pas le cas dans les autres collectivités qui constituent aujourd'hui Cherbourg en Cotentin et il faut que l'on regarde, au regard du futur règlement intérieur, est-ce que les motions seront soumises au vote ou juste présentées comme cela était le cas dans de nombreuses collectivités auparavant. Ce travail reste à faire mais l'essentiel de l'argumentaire c'est que je voulais vous apporter un certain nombre de réponses mais que cette délibération ressemble, je ne dirai pas à l'identique mais très clairement inspirée d'une motion qu'on a déjà votée ensemble et c'est pour cette raison que je n'ai pas souhaité la soumettre à nouveau au vote ».

Intervention de Monsieur Catherine

« Sauf si les accusé de réception des mails ne font plus foi, je peux vous assurer que le projet de règlement intérieur a été lu en tout cas, considéré comme tel par la messagerie et en retour de mail

Intervention de Monsieur Lejamtel

« Le schéma industriel il a été présenté. A partir de là, j'aimerais savoir ce qu'il a d'excessif pour les élus de la commune nouvelle de ne pas délocaliser 7 hydroliennes qui doivent être placées dans le Raz Blanchard, or, ils ne vont faire que la mise à l'eau à la DCNS. On sort de la COP 21 et on va aller construire des hydroliennes à 1500 kms alors que le Raz Blanchard est à 30 kms. Je pense que n'importe quelle personne sensée à qui on explique ça ouvrirait de grands yeux en disant « mais qu'est-ce que cela veut dire ? » Est-ce que l'on peut porter une expression politique, est-ce excessif de porter une expression politique qui demande à DCNS de ne pas délocaliser sa production dès lors que les salariés ont les savoir-faire, les qualifications et qu'il y a des espaces pour le faire ».

Intervention de Monsieur le Maire

Mais les éléments que vous donnez ce soir je ne sais pas d'où vous les détenez ?

Intervention de Monsieur Lejmatel

« Le CCE, c'est tout ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Ce n'est pas les informations dont on dispose, ce n'est pas les informations que DCNS donne aux collectivités que nous représentons. Je veux bien voir les documents que vous êtes censés détenir en tout cas ce n'est pas le schéma qui nous est présenté ».

Intervention de Madame Varenne

« Et aujourd'hui dans le schéma industriel DCNS énergie et la filiale ne prévoient aucun emploi sur Cherbourg ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Ce ne sont pas les éléments qui nous sont présentés ni au conseil départemental, ni à Cherbourg en Cotentin ni à la Région ».

Intervention de Monsieur Houivet

« juste au nom du groupe du Cercle en Cotentin quelques éléments en complément pour dire que nous soutenons les éléments de la motion, qu'il ne me semble pas normal que l'on soit exigeant, vous l'avez

rappelé, la Région l'est également, la commune nouvelle doit l'être aussi et je ne trouve pas que cela soit une motion de défiance et il ne me semblerait pas anormal que vous puissiez mettre cette motion au vote et je ne pense pas que vous risquiez un contrôle de légalité à ce sujet ».

Intervention de Monsieur le Maire

« On prend note de votre déclaration mais je resterai sur ma position et j'espère que vous la présenterez aussi à la Région ».

Fin de séance : 23h40

Le Maire,

Benoit ARRIVE